



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté • Égalité • Fraternité*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

----  
**N°10-057-01**

**PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**BILAN ANNUEL 2009**

**MAI 2010**

## Rapport établi en mai 2010

### ***Haut fonctionnaire au développement durable du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales***

Marie-Louise SIMONI, inspectrice générale de l'administration, rapporteur  
Guillaume Chevalier, stagiaire IEP, appui au HFDD

### ***Comité de pilotage « développement durable » du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales***

Sophie Brocas, directrice du cabinet du secrétaire général (SG)  
Nelly Marion, chargée de mission, cabinet du secrétaire général (SG)  
Philippe Castanet, sous-directeur de l'administration territoriale (DMAT)  
Emmanuel Aubry, sous-directeur des programmes d'administration générale (DEPAFI)  
Gilbert Ansberque, chargé de mission (DEPAFI)  
Pascal Craplet, sous-directeur des affaires immobilières (DEPAFI)  
Jean-Paul Levaillant, chargé de mission (DEPAFI)  
Frédéric Périssat, sous-directeur des affaires sociales (DRH)  
Patricia Magnier-Chanud, chef de cabinet du DRH  
Jean-Hervé Blondin, chargé de mission SCAT (DSIC)  
Antoine Delery, cabinet du directeur général de la police nationale (DGPN),  
Antoine Guérin, sous-directeur de la logistique (DAPN-DGPN)  
Ramdane Ouali, SDL (DAPN),  
Inayet Akin, SDL (DAPN)  
Jean Colin, sous-directeur de l'immobilier et du logement (DGGN)  
Stéphane Kouyoumdjian, SDIL (DGGN)  
Nathalie Kubicek, chargé de mission outre-mer, DEGEOM

## **RESUME DU BILAN ANNUEL 2009 DU PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE**

Le Plan administration exemplaire (PAE) du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a été arrêté et adressé en mars 2009 à la déléguée interministérielle au développement durable, conformément à la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat<sup>1</sup>.

Le bilan annuel de l'exercice 2009 est présenté sous forme de rapport, en application de cette même circulaire qui prévoit la restitution d'un rapport annuel de suivi à la déléguée interministérielle au développement durable.

Le rapport présente la mise en œuvre du PAE aux différents niveaux du ministère : administration centrale, police nationale, gendarmerie nationale, administration territoriale (préfectures).

La mise en œuvre du PAE est coordonnée par l'administration centrale et les différents secteurs ont décliné le PAE du ministère en l'adaptant à leurs spécificités : le PAE de la police nationale et le PAE de la gendarmerie nationale ont ainsi été officiellement validés par le directeur général de la police nationale et le directeur général de la gendarmerie nationale.

Les préfets ont établi un PAE pour leur service sur la base du PAE du ministère.

Le compte-rendu des PAE devait être adressé au secrétaire général du ministère, sous le même modèle, avant le 1<sup>er</sup> février 2010, accompagné de tous documents utiles.

L'analyse des bilans permet de dégager les points suivants.

### **1- L'ADMINISTRATION CENTRALE (TOUS SECTEURS)**

#### **LES ACHATS**

L'administration centrale a mis en place, depuis 2006-2007, des marchés nationaux comprenant des critères éco et socio responsables, et répondant aux exigences en matière de labels, qui permettent de couvrir les différents segments d'achats pour l'administration centrale et territoriale :

- papier,
- fournitures de bureau,
- mobilier, bois et produits en bois,
- matériel bureautique et solution d'impression,
- traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

---

<sup>1</sup> Publiée au JO du 12 février 2009.

Les véhicules particuliers sont également achetés dans le cadre d'une convention avec l'UGAP.

## **L'IMMOBILIER**

Pour l'ensemble du ministère, l'application des normes HQE, HPE, THPE sont la règle depuis 2007 (mise en œuvre de la stratégie ministérielle de développement durable - SMDD). Les programmations du ministère de l'intérieur le prévoient systématiquement dans leurs cahiers des charges. Il en est de même pour la gendarmerie nationale.

En 2009, une trentaine d'opérations HQE pouvaient être affichées pour la police nationale et l'administration territoriale (14 au titre de la police, pour les hôtels de police et commissariats de police, et 19 au titre des préfectures) : 6 réalisations (constructions neuves ou restructurations-extensions) ont été livrées en 2009. Parmi celles-ci figure le premier bâtiment à la norme BBC (sous-préfecture d'Argentan).

La même année, 8 opérations, réalisées selon les mêmes critères, ont été livrées pour la gendarmerie nationale (24 opérations HQE menées ou en cours depuis 2006).

De plus, en 2009, sont lancées deux expérimentations en matière solaire (panneaux photovoltaïques sur l'hôtel de police d'Avignon, étude pour des panneaux solaires à l'école nationale de police de Nîmes). Il en est de même pour la gendarmerie nationale qui privilégie autant que possible le recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires, chauffage au bois, géothermie...).

## **LES AUDITS ENERGETIQUES**

A la fin 2009, les audits énergétiques étaient lancés sur 93 % des surfaces domaniales (propriété de l'Etat) des bâtiments de l'administration centrale.

Ces audits étaient également en cours dans l'administration territoriale (voir ci-dessous).

L'administration centrale a également réalisé le bilan carbone fin 2008 de sa principale emprise domaniale (site Beauvau).

## **LES DECHETS**

L'administration centrale a mis en place le tri sélectif et des dispositifs d'enlèvement des différentes catégories de déchets depuis 2007.

Le déploiement des poubelles de tri sélectif a été étendu à l'ensemble des bâtiments de l'administration centrale et devrait être complètement achevé en 2010 (achats de 6000 poubelles supplémentaires – 145 000 € HT)

## **LES PRODUITS BIOLOGIQUES DANS LA RESTAURATION**

Après différentes tentatives avant 2009, les restaurants de l'administration centrale vont pouvoir proposer une offre régulière de produits biologiques. L'année 2009 et le début 2010 ont permis de définir « un plan biologique » garantissant des conditions d'approvisionnement, une comptabilisation et une offre régulière.

La crèche du site Beauvau va expérimenter une offre 100 % bio pour l'alimentation des enfants.

## **FORMATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La formation au développement durable est délivrée dans le cadre des différentes formations : accueil des arrivants, formation continue, formation professionnelles, journées réservées aux professionnels (acheteurs, immobilier).

Un marché a été passé fin 2008 avec un prestataire (AFNOR) pour les formations à l'écoresponsabilité destinées à l'encadrement.

Les questions de développement durable sont également présentées dans la formation des hauts fonctionnaires.

## **LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITE SOCIALE**

C'est un domaine dans lequel le ministère est fortement investi.

Trois bilans sociaux ont été établis pour 2008 et seront transmis à la DIDD parallèlement (restitution des indicateurs de performance) : le bilan social du ministère (DRH), le bilan social de la police nationale (DGPN), le bilan social de la gendarmerie nationale (DGGN).

Le ministère emploie 6,7% de personnes en situation de handicap et différents bénéficiaires (déclaration 2009 au FIPHFP). Depuis 2003, des plans triennaux sont mis en œuvre pour mieux intégrer les personnes handicapées et améliorer leurs fonctions.

Les politiques de la parité et de la diversité constituent également des axes d'intervention prioritaires.

## **2- L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (préfectures)**

Les préfets ont décliné le PAE de leurs services et restitué leurs actions à partir de février 2010.

Les comptes-rendus et les synthèses, souvent substantielles, qui les accompagnent permettent de dégager des évolutions positives.

Les analyses sont établies sur les 81 préfectures de métropole et d'outre-mer dont le bilan est parvenu dans les délais au ministère.

### **AUDITS ENERGETIQUES**

En 2009, 31 préfectures ont réalisé un ou tous leurs audits énergétiques, sans compter les DPE qui ont pu être effectués auparavant. Les audits énergétiques programmés ou en cours pour 2010 concernent 50 préfectures : au total, fin 2010, ce sont 81 préfectures (au moins) qui devraient avoir réalisé leurs audits énergétiques.

### **LES ACHATS DURABLES**

Pour les achats de papier en 2009, 66 préfectures ont eu recours aux marchés nationaux écoresponsables du ministère (soit 81,4 % des bilans reçus). Elles utilisent ainsi 100 % de papier écoresponsable sous label et issu de forêts gérées. Les cahiers des charges de ces marchés exigent également des encres végétales.

Pour les fournitures de bureau, le mobilier de bureau et le bois, 71 préfectures (soit 87,6 % des bilans) ont eu recours aux marchés du ministère comportant les critères écoresponsables prévus par la circulaire du 31 12 2008.

Pour les matériels bureautiques et les solutions d'impression, 72 préfectures (88,8 % des bilans reçus) ont recours aux marchés du ministère pour l'achat des ordinateurs, des imprimantes, des copieurs et solutions d'impression et répondent aux exigences du PAE pour leurs actions<sup>2</sup>. 9 autres préfectures font également état d'achats et d'actions conformes aux critères écoresponsables, mais sans avoir recours aux marchés nationaux. La plupart prévoient d'adhérer aux marchés nationaux en 2010.

### **NETTOYAGE DES LOCAUX**

Sur les 81 préfectures analysées, 66 préfectures (81,4 % des bilans) ont recours aux marchés nationaux à critères écoresponsables mis en place par le ministère. 15 préfectures ont recours à des solutions locales ou indiquent leur décision de passer aux marchés nationaux ou de renforcer la prise en compte des critères du PAE pour 2010.

### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS NON BATIS ET JARDINS**

Sur les 81 préfectures analysées, 54 préfectures (66,6 % des bilans) font état de véritables actions intégrées de traitement des espaces verts et de recours aux marchés écoresponsables avec produits à écolabels. 9 préfectures déclinent des évolutions pour 2010 dans leur PAE. Les autres ne donnent pas assez d'informations ou n'ont pas lieu de répondre à cette rubrique dans la mesure où les espaces verts ne sont pas présents sur leur emprise.

---

<sup>2</sup> Les marchés comportent les critères éco responsables et les labels prévus par la circulaire du 31 12 2008 (voir ci-dessus).

## **PRODUITS BIOLOGIQUES ET RESTAURATION**

Sur les 36 préfectures offrant une prestation de restauration (44,4 % des bilans), 22 prennent en compte les critères prescrits, soit par l'inclusion de la clause relative aux produits biologiques du PAE, soit par une offre intégrant des spécificités qui vont dans ce sens. 14 préfectures vont inclure cette clause lors du renouvellement de leur marché ou de leur convention en 2010. Les autres préfectures ne bénéficient pas des prestations d'un restaurant administratif ou inter administratif.

## **DEPLACEMENTS ET VEHICULES PARTICULIERS**

Selon les bilans reçus, 65 préfectures sur 81 (80,2 %) peuvent être considérées comme répondant aux préoccupations du PAE par la mise en place d'actions pour diminuer les rejets de GES et recourir à d'autres modes de transport (à travers des « plans de déplacement administration » notamment).

Les formations à l'écoconduite rencontrent également une réelle adhésion.

## **RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ETAT**

On dénombre 51 préfectures sur les 81 analysées (63 %) qui remplissent les critères prescrits par les textes pour l'emploi des personnes en situation de handicap (6% ou au-delà) ou qui présentent une politique cohérente et forte : recrutement de personnes handicapées, recrutement de PACTE<sup>3</sup>, recours à des entreprises d'insertion. 28 préfectures réalisent des actions, notamment à travers les achats et les prestations (ateliers protégés, CAT).

## **FORMATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Sur les 81 préfectures analysées, 47 (58 %) ont assuré en 2009 une ou des formations au développement durable à l'intention de leurs agents, le plus souvent pour les acheteurs, mais pas exclusivement. 27 préfectures prévoient de lancer ces formations en 2010 en les consacrant aux achats et/ou en les élargissant aux autres personnels

Le rapport qui suit détaille l'ensemble de ces politiques et démarches et notamment les actions qui les accompagnent.

Les PAE et divers documents complémentaires sont annexés sur le CD-Rom joint.

---

<sup>3</sup> Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat institué en 2005.

# PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE – BILAN ANNUEL 2009

<b>1- Introduction au bilan annuel 2009</b>	<b>1</b>
<b>2- Présentation d'ensemble</b>	<b>2</b>
<b><u>PARTIE I</u> - LA MISE EN ŒUVRE DU PAE PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE</b>	<b>4</b>
<b>A- La politique des achats : marchés nationaux à critères écoresponsables et évolution des comportements</b>	<b>5</b>
1. Le papier	6
2. Les fournitures de bureau	7
3. Les mobiliers en bois, bois et produits dérivés	7
4. Le matériel bureautique et les solutions d'impression	7
5. Les achats de véhicules légers et utilitaires légers	9
<b>B- La politique immobilière : audits, économies d'énergie, HQE, expériences innovantes</b>	<b>10</b>
1. Les opérations de construction : HQE, BBC, énergie solaire	11
2. Les audits énergétiques 2009	13
3. Le suivi des fluides	14
4. Le bilan carbone du site BEAUVAU	14
<b>C- La politique des déchets pour le périmètre de l'administration centrale</b>	<b>16</b>
1. Mise en place de la filière de tri	17
2. Généralisation du tri sélectif en 2009	17
3. Dispositifs pour l'enlèvement des déchets	18
<b>D- L'introduction des produits biologiques dans la restauration</b>	<b>19</b>
1. Les précédents	20
2. Le plan bio	20
<b>E- La politique de formation au développement durable</b>	<b>22</b>
1- L'antériorité des formations au développement durable	23
2- La situation en 2009	23
<b>F- La mise en œuvre de la responsabilité sociale</b>	<b>25</b>
1. La politique en faveur du handicap	26
2. La politique de parité et de diversité	27



<b><u>PARTIE II</u> - LES DECLINAISONS ET REALISATIONS DU PAE PAR GRANDS SECTEURS</b>	<b>28</b>
<b>A- Le PAE de la police nationale</b>	<b>29</b>
1- Une politique exemplaire pour les déplacements	30
2- L'action sur les achats courants	32
3- La gestion énergétique des bâtiments	34
4. Le nettoyage des locaux et le traitement des déchets	35
5. La responsabilité sociale dans la police nationale	36
<b>B- Le PAE de la gendarmerie nationale</b>	<b>37</b>
1- Une politique exemplaire pour les déplacements	38
2- L'action sur les achats courants	40
3- La gestion énergétique des bâtiments	43
4. Le nettoyage des locaux et le traitement des déchets	44
5. La responsabilité sociale dans la gendarmerie nationale	45
<b><u>PARTIE III</u> - LES DECLINAISONS ET REALISATIONS DU PAE DANS L'ADMINISTRATION TERRITORIALE – LES PREFECTURES</b>	<b>48</b>
<b>A– PRESENTATION DES INFORMATIONS</b>	<b>49</b>
1. Mise en place et déclinaisons du PAE	50
2. Recueil des bilans et méthodologie d'exploitation	51
<b>B – EVOLUTIONS ET RESULTATS</b>	<b>56</b>
1. La politique des audits énergétiques et des travaux (2009 et prévisions 2010)	57
2. Les consommations d'énergie et de fluides	60
3. L'évolution des achats durables	63
4. L'introduction des produits biologiques	76
5. Les déplacements et les véhicules particuliers	80
6. Les actions liées à la responsabilité sociale de l'Etat	88
7. La formation et la sensibilisation au développement durable	94
<b>CONCLUSION</b>	<b>99</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>100</b>

# BILAN ANNUEL 2009 DU PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

## Introduction au bilan annuel 2009

La circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008, relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics, a demandé aux ministères de mettre en œuvre un « Plan Administration Exemplaire » (PAE) pour assurer la prise en compte des objectifs de développement durable. Le bilan des PAE doit être établi par un rapport annuel.

Conformément à ces instructions, le PAE du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a été transmis le 26 mars 2009<sup>4</sup> à la Déléguée interministérielle au développement durable qui en a accusé réception à cette date.

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur a adressé le PAE à l'ensemble des autorités du ministère, centrales et territoriales, le 12 mai 2009, afin qu'il soit décliné et mis en œuvre dans tous les services. Ces instructions ont été précisées par circulaire interne du 14 octobre 2009, après l'arbitrage du Premier ministre sur le fonctionnement du dispositif financier qui accompagne les PAE.

Le présent rapport fait la synthèse de la mise en œuvre du PAE dans les services du MIOMCT en 2009.

A ce titre, il se présente comme le bilan annuel des actions des services demandé par la circulaire du 3 décembre 2008. Il a été établi par le haut fonctionnaire au développement durable avec l'appui des services et dans le cadre du comité de pilotage « Développement durable » du ministère de l'intérieur.

Parallèlement, sera adressé à la Déléguée interministérielle au développement durable, avant le 31 mai 2010, le bilan demandé pour l'exercice 2009 sur les huit indicateurs de performance prescrits par la circulaire du Premier ministre du 11 mars 2010, qui précise le fonctionnement du dispositif financier accompagnant la mise en œuvre des Plans administration exemplaire. Ce second bilan est instruit par les services financiers du ministère.

La restitution générale des actions et des résultats pour 2009 présente les politiques suivies par le ministère à travers la mise en œuvre du PAE par l'administration centrale (Partie I), la déclinaison et les réalisations du PAE dans les grands secteurs que sont la police et la gendarmerie nationales (Partie II), la déclinaison et les réalisations du PAE dans l'administration territoriale (préfectures – Partie III).

---

<sup>4</sup> Cf. La note du 27 mai 2009 du Commissariat général au développement durable accusant réception des PAE et établissant leur synthèse. Cette note indique que le PAE du MIOMCT a été reçu le 26 mars au Commissariat général au développement durable.

## Présentation d'ensemble

Dès l'adoption de la première *stratégie nationale de développement durable 2003-2008*, le ministère de l'intérieur a lancé et développé une série de démarches et d'actions en faveur du développement durable. Ces démarches d'origine se sont structurées en véritables politiques, appliquées et suivies par les services, et renforcées par l'adoption d'une stratégie ministérielle de développement durable en 2007 (SMDD).

Pour ce faire, l'ensemble des outils qui étaient à la disposition du ministère ont été utilisés au cours des différentes étapes et il n'est pas indifférent de les citer rapidement :

- tenue de séminaires et conférences, formations,
- demandes d'avis au conseil national du développement durable (2004),
- plans d'actions en centrale et dans les services territoriaux (2004-2005),
- intégration du développement durable dans les plans d'action stratégiques de l'Etat dans les régions et départements à partir de la Directive nationale d'orientation 2004-2008,
- groupes de travail en administration centrale (2006),
- comité de pilotage ministériel du développement durable (2007),
- diffusion de la SMDD à l'ensemble des autorités du ministère,
- participation des services et des hauts fonctionnaires du ministère aux groupes de travail du Grenelle de l'environnement,
- participation à l'élaboration de la seconde SNDD 2009-2013,
- établissement du PAE du ministère en mars 2009 et diffusion à l'ensemble des autorités et responsables des services.

En raison de la part qu'il prend à la mise en œuvre des politiques publiques sur l'ensemble du territoire, le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est au cœur des objectifs du développement durable tels qu'ils sont exprimés dans les SNDD. Sa propre stratégie ministérielle a nettement orienté ses objectifs sur les aspects majeurs du développement durable et, dans ses missions quotidiennes, le ministère répond aux principaux « défis » de la stratégie nationale de développement durable 2009-2013 en cours d'adoption : lutte contre le changement climatique, prévention et gestion des risques<sup>5</sup>, protection des ressources naturelles et de la biodiversité, gouvernance.

Pour autant, le ministère n'a pas considéré que le volet « Etat exemplaire » pouvait être traité avec moins d'attention ou venir dans un second temps. Au contraire, ces questions ont été aussi mises d'emblée au centre des préoccupations : leurs enjeux ont été pris en charge dès le début avec la volonté de faire évoluer l'ensemble des services. Sur les cinq objectifs de la stratégie ministérielle de 2007, le premier, intitulé « Montrer l'exemple », présentait 20 actions déclinées en une série de mesures détaillées, destinées à renforcer et généraliser la politique Etat exemplaire, déjà entamée, dans une optique de résultats.

Ce contexte a favorisé la préparation et l'application du Plan administration exemplaire en 2009, car l'état d'esprit et le fonctionnement des services étaient bien en phase avec cette évolution. Ce plan permettait, notamment, d'appliquer des indicateurs homogènes à

---

<sup>5</sup> En 2004, en déclinaison de la SNDD 2003-2008, le ministère de l'intérieur a créé l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), office de police judiciaire en charge des infractions portant atteinte à la préservation de l'environnement et de la santé.

tous les services pour les différents volets de l'écoresponsabilité et d'avoir ainsi une meilleure vision de l'intégration des actions.

Au même moment, se produisaient pour le ministère de l'intérieur des évolutions majeures :

- l'ensemble de l'administration territoriale mettait en œuvre sa réorganisation, la RéATE, et les compétences des préfets allaient être modifiées ;
- la gendarmerie nationale intégrait le ministère de l'intérieur avec ses personnels et son patrimoine immobilier.

Le Plan administration exemplaire s'est établi dans ce contexte et a été décliné dans l'ensemble des services, y compris ceux qui se trouvaient en cours de réorganisation.

Pour tenir compte de la structure fonctionnelle et financière du ministère, des cultures et des précédents, et selon les instructions données, chaque grand secteur a décliné le PAE ministériel du 26 mars 2009 en y inscrivant ses actions selon le schéma retenu initialement.

Ce rapport reprend cette structuration en présentant, à partir du PAE général :

- les politiques générales de l'administration centrale, à la fois pilote et opérateur (Secrétariat général),
- les PAE de la police nationale (direction générale de la police nationale - DGPN) et de la gendarmerie nationale (direction générale de la gendarmerie nationale - DGGN)
- les PAE des préfetures conduits sous l'autorité des préfets.

L'inspection générale de l'administration et la délégation générale à l'outre-mer ont également décliné leurs actions dans le cadre du PAE. Ces documents sont joints à l'ensemble des pièces figurant sur le CD-Rom.

Comme les autres sujets relatifs au développement durable, le PAE a été élaboré et suivi au sein du comité de pilotage « développement durable » du ministère de l'intérieur, qui se réunit en présence du haut fonctionnaire au développement durable et des responsables du secrétariat général. Le comité de développement durable comprend les représentants hiérarchiques des directeurs généraux et directeurs et les chargés de mission pour le développement durable des différentes directions.

Les représentants du secrétariat général, de la direction générale de la police nationale, de la direction générale de la gendarmerie nationale et de la délégation générale à l'outre-mer ont siégé, dès la fin 2008 et en 2009, en comité de pilotage pour la préparation et le suivi du PAE.

Ce premier bilan annuel du Plan administration exemplaire est le fruit d'un travail de coopération collective et retrace, sans prétendre être exhaustif face à la multiplicité des exigences et des actions, l'implication du ministère de l'intérieur et de ses personnels pour la réalisation des objectifs que l'Etat s'est fixé.

## **PARTIE I**

### **LA MISE EN ŒUVRE DU PAE PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE**

**A- La politique des achats : marchés nationaux à critères écoresponsables et évolution des comportements**

**B- La politique immobilière : audits, économies d'énergie, HQE, expériences innovantes**

**C- La politique des déchets : une programmation volontariste pour le périmètre de l'administration centrale**

**D- L'introduction des produits biologiques dans la restauration**

**E- La formation au développement durable**

**F- La mise en œuvre de la responsabilité sociale**

## **A. La politique des achats : marchés nationaux à critères écoresponsables et évolution des pratiques**

- 1. Le papier**
- 2. Les fournitures de bureau**
- 3. Les mobiliers en bois, bois et produits dérivés**
- 4. Le matériel bureautique et les solutions d'impression**
- 5. Les achats de véhicules légers et utilitaires légers**

## **A. La politique des achats : marchés nationaux à critères écoresponsables et évolution des pratiques**

A partir de 2006, dans le cadre d'un premier « Plan exemplaire de l'administration centrale », puis en 2007, en application de sa stratégie ministérielle, le ministère de l'intérieur s'est orienté sur des marchés comportant des critères éco et socio responsables passés dans un cadre national, notamment avec l'UGAP. Dans une optique de rationalisation, les acheteurs des services centraux et territoriaux ont été incités à adhérer à ces marchés. Cette consigne a été relancée à l'occasion du PAE 2009.

La mise en œuvre du PAE dans les différents services montre une généralisation de cette évolution, comme l'attestent les informations extraites des bilans des services (voir ci-dessous).

Ces marchés écoresponsables concernent :

- le papier,
- les copieurs, imprimantes et solutions d'impression,
- les fournitures de bureau, le mobilier, le bois,
- les véhicules et les réparations,
- le nettoyage des locaux,
- le traitement des déchets.

### **1. Le papier**

Une convention de partenariat portant sur le marché de papier écoresponsable a été passée le 12 juin 2007 pour quatre ans avec l'UGAP. La convention est en cours et sera renouvelée à son expiration. Le marché actuel a été mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> mars 2008.

La convention a été portée à la connaissance des autorités du ministère par circulaire du 17 mars 2008, circulaire se référant expressément à la stratégie nationale de développement durable<sup>6</sup>.

Le marché concerne les papiers de formats A4 et A3 pour l'impression bureautique et la reprographie, livrés en ramettes et composés de fibres issues de forêts gérées durablement (FSC) ou de fibres recyclées. Il bénéficie de différents écolabels selon la nature de la commande, nationaux et européens (écolabel Cygne blanc, écolabel Ange bleu, écolabel Fleur européenne...).

Le marché est ouvert à l'ensemble de l'administration centrale, tous services, et à l'ensemble des services territoriaux, préfetures, police, gendarmerie, sécurité civile, et aux

---

<sup>6</sup> Cette convention partenariale a été signée par plusieurs ministères.

établissements publics ministériels. Les commandes se font prioritairement par voie dématérialisée (outil de commande en ligne du site internet de l'UGAP et modalités de commande figurant sur le site intranet du ministère).

## **2. Les fournitures de bureau**

Les fournitures des articles papier utilisés par les services (blocs, cahiers, enveloppes d'expédition et enveloppes de transmission réutilisables, agendas, etc...) répondent aux mêmes prescriptions : la convention nationale relative aux fournitures de bureau (titulaire Lyreco) porte également sur des produits écoresponsables. Elle a été passée le 28 février 2007 pour trois ans. Le marché est prorogé jusqu'au 30 septembre 2010, date à laquelle le nouveau marché prendra la relève.

Les autres fournitures sont également achetées sur ce marché comprenant des critères durables (stylos, classeurs, tapis de souris, etc...).

La circulaire du 17 mars 2008 orientait aussi prioritairement les achats de ce type vers les produits ayant les caractéristiques d'écoresponsabilité (arbre stylisé sur fond vert dans le catalogue fournisseur).

## **3. Les mobiliers en bois, bois et produits dérivés**

Le ministère a passé en octobre 2007 pour quatre ans un marché par accord cadre avec l'UGAP pour les mobiliers de bureau et rangements courants, les sièges, les vestiaires, les coffres et armoires fortes. La circulaire du 8 novembre 2007, informant sur l'ouverture de ces marchés, fait référence aux engagements pour le développement durable et indique que les produits sélectionnés dans les différents marchés répondent par leur conception, leur réalisation ou leur cycle de vie, aux préoccupations de préservation de l'environnement.

Les critères sont le label NF environnement ou un écolabel européen équivalent, la composition comprenant 95 à 97 % de matériaux recyclables, la certification bois PEFC<sup>7</sup>, FSC ou équivalent.

## **4. Le matériel bureautique et les solutions d'impression**

### **Les consommables informatiques**

Le ministère dispose également d'un marché de consommables informatiques à critères écoresponsables et labels durables, renouvelé avec l'UGAP, le 1<sup>er</sup> mars 2009 et valable trois ans. Le marché prévoit la reprise des consommables usagés. Il est ouvert à l'ensemble du ministère, tous services centraux et territoriaux, et aux établissements publics ministériels.

---

<sup>7</sup> « Pan european forest certification » et « Forest stewardship council ».



### ➤ **Les solutions d'impression : copieurs et imprimantes, accessoires de base**

Une convention de partenariat a été passée avec l'UGAP en avril 2008 pour la location et la maintenance des copieurs de proximité ainsi que les prestations associées de maintenance. Ces matériels disposent des écolabels et le ministère tend vers une réduction des consommations d'énergie et des coûts.

Il en est de même pour la commande des ordinateurs et ordinateurs portables (label Energy Star, emballages recyclés, critères de fin de vie durable des matériels).

### ➤ **La réduction de la consommation de papier par les solutions numériques et la dématérialisation**

La nécessité de réduire la consommation de papier et de pratiquer l'impression selon des normes écoresponsables a été prescrite par les notes du secrétariat général.

Ainsi, l'attention a été appelée sur la nécessité d'imprimer utile et de réduire les volumes par :

- le recours aux ateliers d'impression Beauvau et Nélaton pour des volumes dépassant trente pages ;
- la suppression progressive des imprimantes individuelles au profit de l'impression sur les copieurs de proximité en réseau<sup>8</sup> ;
- la numérisation des documents pour un envoi par messagerie plutôt que par fax ;
- l'utilisation du recto-verso.

Une note de service est diffusée « Optimiser ensemble – Imprimer utile » pour informer sur les fonctionnalités des appareils, la nécessité de raccorder les postes informatiques sur les copieurs en réseau, les possibilités de numérisation et les économies d'impression et de papier.

### ➤ **Vers des systèmes d'information écoresponsables : le groupe de travail Green IT du MIOMCT**

Un groupe de travail dédié aux technologies informatiques vertes (« Green IT ») est ouvert au MIOMCT (DSIC - direction des systèmes d'information et de communication) depuis fin 2008.

Son objectif est de diminuer la consommation de GES due à l'utilisation des systèmes informatiques, d'orienter les achats vers des matériels de plus en plus économes en énergie et répondant aux critères éco et socio responsables, de diminuer le nombre de serveurs pour

---

<sup>8</sup> Les nouveaux appareils mis à disposition des services comportent tous les fonctions d'usage courant d'un appareil multifonction permettant une gestion optimisée des impressions : connexion réseau pour une utilisation partagée, recto-verso automatique, numérisation.

gagner aussi en économies d'énergie, d'instaurer une stratégie écoresponsable sur la durée de vie des matériels.

Ce groupe se réfère aux grandes organisations publiques et privées qui poursuivent également cette démarche. Il insère son travail dans le suivi et l'évolution du PAE ministériel.

Le pilote de ce projet a bénéficié de l'appui d'un stagiaire de l'Ena dans le cadre des stages Ena 2009 en administration centrale sur le thème du développement durable.

**Le document de synthèse produit par le groupe fin 2009 figure en annexe sous forme de powerpoint (septembre 2009).**

### **Le traitement des DEEE**

Ce point peut être également traité à la rubrique « Déchets ». Il convient de signaler dans le cadre de cette filière que le ministère de l'intérieur a passé en octobre 2009 une convention SAE/UGAP pour le traitement des DEEE.

Ce marché prend en compte des composantes écologiques et sociales (art 15 du code des marchés publics) en faveur d'entreprises adaptées ou ESAT.

## **5. Les achats de véhicules légers et utilitaires légers**

Les services de l'administration centrale, hors la gendarmerie nationale jusqu'à présent, acquièrent leurs véhicules dans le cadre d'une convention UGAP du 24 octobre 2007, avec avenant du 26 octobre 2009, fixant des conditions de prix.

Les véhicules proposés au titre de ce marché respectent les normes prescrites par les textes du PM pour les petites et moyennes cylindrées.

Ces aspects sont abordés dans la suite du rapport pour les différents secteurs du ministère.

Le ministère vient également de passer une convention avec l'UGAP pour l'externalisation de la maintenance des véhicules.

## **B. La politique immobilière : audits, économies d'énergie, HQE, expériences innovantes**

**1- Les opérations de construction : HQE, BBC, expériences énergie solaire**

**2- Les audits énergétiques 2009**

**3- Le suivi des fluides**

**4- Le bilan carbone de l'administration centrale**

## B. La politique immobilière : audits, économies d'énergie, HQE, expériences innovantes

En quelques années, en différentes étapes, dans le cadre de la SNDD, le ministère a mis en place des politiques immobilières orientées vers le développement durable. La stratégie ministérielle de 2007 a systématisé ces démarches : généralisation du HQE pour les constructions neuves, objectifs de réduction des consommations, ouverture aux expérimentations. Le PAE a remis en perspective certains de ces objectifs et permet de systématiser le pilotage par les bilans.

### 1. Les opérations de construction : HQE, BBC, expériences énergie solaire

Toutes les constructions neuves du ministère doivent être aux normes HQE depuis la stratégie ministérielle de février 2007. Les dispositions de la loi Grenelle sont prises en compte pour faire évoluer les bâtiments construits ou rénovés vers les normes qui permettent de remplir les objectifs définis dans ces textes.

Les principales opérations pilotées ou mises à l'étude par l'administration centrale sont récapitulées dans le tableau ci-dessous pour 2008, 2009 et le premier semestre 2010 :

#### LISTE DES OPERATIONS CONDUITES EN HQE

<b>Opérations Police Nationale</b>	<b>Etat d'avancement</b>
CP La Garenne Colombes (92)	Livraison fin 2008
CP Rueil-Malmaison (92)	Livraison 2 <sup>ème</sup> trimestre 2008
HP BRIEY (54)	Livré fin 2009
HP Issy-les-moulineaux (92)	Livraison du bâtiment 30/03/2010
HP LE HAVRE (76)	Livraison 2 <sup>ème</sup> trimestre 2010
HP Valenciennes (avec certification)	Consultation AMO HQE lancée en 2009
CP Bois-Colombes (92)	Travaux en cours
CP Auxerre (89)	Travaux en cours
CP HYERES (83)	Travaux en cours
ENP Saint-Malo (35)	Travaux en cours
HP Valenciennes (avec certification)	Consultation AMO HQE lancée en 2009
HP Saint-Dié (88)	Achèvement des travaux
CP Marles-les-Mines (sans certification)	Opportunité
HP VERDUN	projet interrompu
<b>Opérations administration Territoriale</b>	<b>Etat d'avancement</b>
<b>Opérations neuves</b>	
Sous-préfecture Saint-Malo (35)	Livrée en 2009
Rennes, préfecture (35)	Etudes en cours
Lyon, préfecture (69)	Travaux en cours

Montbéliard, sous-préfecture (25)	Etudes en cours
Fort-de-France, préfecture (972)	Démarrage du chantier
<b>Opération de restructuration-extension</b>	
Nice, préfecture (05)	Livré en 2009
Foix, préfecture (09)	Livré en 2009
Saint-Malo, sous-préfecture (35)	Livré en 2009
Grenoble, préfecture (38)	Livré en 2009
<b>Argentan, sous-préfecture (61)</b>	<b>BBC – Livré en février 2010</b>
Versailles, préfecture (78)	Travaux en voie d'achèvement
Nantes, préfecture (44)	Travaux en cours
Bordeaux préfecture (33)	Travaux en cours
Castelsarrasin, sous-préfecture (82)	Travaux en cours
Caen, préfecture (14)	Travaux en cours
La Roche-sur-Yon, préfecture (85)	Travaux en cours
Papeete, haut-commissariat (987)	Etudes en cours
Reims, sous-préfecture (51)	Etudes en cours
Avignon, préfecture (84)	Démarrage des études

Le ministère de l'intérieur a inauguré son premier bâtiment BBC en février 2010, construit en 2009 : la nouvelle sous-préfecture d'Argentan. Comme celle-ci, les nouvelles constructions vont intégrer les normes « basse consommation ».

En 2008 et 2009, le ministère s'est lancé dans une réflexion sur l'utilisation de **l'énergie solaire** dans les bâtiments publics :

- réflexion et études de la DEPAFI ;
- rapport confié à un élève de l'Ena dans le cadre du stage en administration centrale fin 2008 ;
- échanges de notes avec le MEEDDM, France Domaine, le ministère des finances ;
- lancement de projets expérimentaux.

Ces sujets sont également rapportés au sein du Groupe de travail « Plan bâtiments Grenelle » dans le cadre du sous-groupe consacré au « photovoltaïque ».

Dans ce contexte, le ministère conduit actuellement deux projets expérimentaux :

**1- l'installation de panneaux photovoltaïques produisant de l'énergie sur les parkings du futur hôtel de police d'Avignon (« SunPark »), via une autorisation d'occupation temporaire donnée à un bénéficiaire** ; ce projet consiste à installer sur les 210 places du parking autant d'ombrières photovoltaïques produisant de l'électricité et protégeant les véhicules des intempéries ; ce projet a reçu les autorisations nécessaires de l'Etat (différents services des ministères compétents) en 2009 ; la conception et l'industrialisation sont françaises, les équipements sont d'origine européenne et l'installation sera faite par des entreprises de la région PACA ;

**2- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'Ecole nationale de police de Nîmes** visant à mettre à disposition d'un opérateur 5600 m<sup>2</sup> de surface

de toitures, et à titre optionnel 8500 m<sup>2</sup> de surfaces de toitures en terrasses ; ce projet vient d'être mis à l'étude.

Les impacts environnementaux sont pris en compte pour les futurs chantiers de façon à garantir aussi leur caractère durable.

Ces opérations sont suivies par l'administration centrale dans le cadre des expérimentations solaires et par le secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) relevant du préfet de zone PACA.

D'autres opérations importantes concernant l'immobilier de la police nationale sont jointes en annexe sur CD-Rom. Les réalisations des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) y figurent également.

**La direction générale de la gendarmerie nationale a conduit, depuis 2006, dans les différentes régions, 24 opérations immobilières HQE (partielle ou complète) : 8 opérations ont été livrées en 2009 et 5 ont été lancées en 2009.** Ces opérations présentent des techniques d'écoconception, de chantier vert, l'utilisation de la géothermie, des techniques solaires (panneaux solaires, photovoltaïques, chauffage-eau...), du chauffage au bois.

Comme pour la police, les documents annexés, sur CD-Rom, comprennent les présentations et les rapports relatifs à cette politique ministérielle et à ces opérations.

## **2. Les audits énergétiques 2009**

Les objectifs du Grenelle de l'environnement et le plan de relance de janvier 2009 ont accéléré et généralisé les audits énergétiques et les travaux consécutifs aux diagnostics. Les bilans des services territoriaux montrent pour 2009 et l'exercice actuel l'extension des audits à un nombre important de sites.

Pour l'administration centrale, les audits énergétiques 2009 constituent l'un des huit indicateurs de performance dont le rapport est fait par ailleurs.

On peut néanmoins résumer dans le présent rapport la part de l'administration centrale et celle des services territoriaux.

Pour l'administration centrale, les marchés correspondant à ces audits ont été lancés à l'été 2009 et les offres réceptionnées en octobre 2009. Deux lots ont été définis par le cahier des charges : un audit relatif à l'énergie et au gros entretien d'une part, et, d'autre part, un audit relatif à l'accessibilité. Ils sont réalisés sur la base du cahier des charges défini par le MEEDDM dans le cadre de l'expérimentation du Rhône.

Les principales implantations de l'administration centrale sélectionnées pour ces audits lancés en 2009, représentant 100 407 m<sup>2</sup> SHON (Beauvau, Oudinot, Pantin et Lognes), **soit 93 % de la surface des locaux d'administration centrale.**

### **3. Le suivi des fluides**

Des objectifs de réduction des fluides avaient été posés par la stratégie ministérielle de 2007 et les différents services se sont lancés dans une politique de réduction des consommations plus affirmée dans les années 2007-2008.

Ces démarches ont donné lieu au renouvellement des équipements thermiques (changements des chaudières, recours à des énergies renouvelables) et électriques conformément aux préconisations durables (plans de renouvellement des éclairages par des ampoules électriques basse consommation, la suppression des halogènes, l'installation de détecteurs de présence dans les circulations, de minuteries, etc...). De même ont été poursuivies des économies d'eau, avec le renouvellement des installations et des équipements. Ces actions sont particulièrement présentes dans les bilans des services territoriaux qui sont exploités au chapitre III.

Systématisées avec l'entrée en œuvre du PAE, l'impact de ces actions est quantifiable par site, mais plus difficile à mesurer en termes de performance du parc de bâtiments.

La construction de l'outil de suivi des fluides (OSF) est l'un des points essentiels du PAE dans ce domaine. Cet outil est en cours de mise au point et de développement avec l'application Geaude/Compteurs importée par la gendarmerie et étendue à l'ensemble du parc du ministère. Parallèlement, cette application fera l'objet d'une évolution informatique pour aboutir à un outil expert de suivi des fluides. Il sera possible de réaliser des comparatifs d'une année sur l'autre, de relever des consommations par service, par département ou par région pour tous les secteurs du ministère.

### **4- Le bilan carbone du site BEAUVAU**

A l'issue d'une consultation lancée en janvier 2008, le bilan carbone du principal site domanial de l'administration centrale, l'ensemble Beauvau, a été réalisé par la société MT PARTENAIRES-ECOACT.

Un comité de pilotage ministériel a été désigné en avril 2008 et l'étude a commencé fin mai 2008 pour une restitution finale en décembre 2008.

Les services qui ont fait l'objet du bilan carbone sur le site Beauvau représentaient une surface de 33 017 m<sup>2</sup> SHON et un effectif de 1 490 agents :

Le résultat était d'environ 1 tonne équivalent carbone (ou 4,5 téqCO<sup>2</sup>) pour chacun des agents (à titre de comparaison, chaque français émet chaque année environ 6,8 tonnes équivalent CO<sup>2</sup>, vie privée et activité professionnelle confondues).

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) se répartissaient de la façon suivante selon les principaux postes émetteurs (85 %) :

- déplacements de personnes : 45 % du total,
- achats : 25 % du total,
- immobilisations (matériels et équipements) : 15 % du total.

**Le rapport complet du bilan carbone a été remis au ministère le 12 décembre 2008. Ce document est disponible sur le CD-Rom joint.**

Les recommandations du bilan carbone ont été intégrées au PAE qui a été rédigé dans les semaines suivantes.



## **C. La politique des déchets pour le périmètre de l'administration centrale**

**1- Mise en place de la filière de tri**

**2- Généralisation du tri sélectif en 2009**

**3- Dispositifs pour l'enlèvement des déchets**

## **C. La politique des déchets pour le périmètre de l'administration centrale**

### **1- Mise en place de la filière de tri**

Le Plan « administration centrale exemplaire » de 2006 avait porté une attention particulière à la question des déchets et lancé un travail en deux phases qui s'est ensuite poursuivi :

- **Phase 1** : instauration du tri sélectif avec la mise en place d'une filière de collecte des papiers de bureau et la séparation des catégories de déchets ; installation de poubelles adaptées dans les locaux et formation des agents de nettoyage ;
- **Phase 2** : étude sur la collecte des déchets non triés du ministère, à savoir les déchets industriels banaux (DIB), les déchets papiers et les déchets industriels spéciaux pour les déchets toxiques (DIS).

Sur les différents sites ont été définis des espaces dédiés pour le tri des déchets : DIB, DIS, piles, toners, cartouches d'encre, lampes, tubes de néon, papiers et cartons.

Après un premier marché infructueux, un second marché a permis de retenir en 2008 une société spécialisée pour la collecte et d'élimination des déchets de l'ensemble des sites du ministère en région parisienne.

### **2- Généralisation du tri sélectif en 2009**

Mis en place, à l'origine, sur l'ensemble de l'immeuble Jean Moulin (place Beauvau), le tri a été étendu aux immeubles 9 et 13 de la rue des Saussaies en mars 2009, puis au service de presse du ministre, au service du courrier central et aux garages Beauvau et Penthièvre en avril 2009.

Le reste de l'hôtel Beauvau, les immeubles du 11 rue des Saussaies, du 15 rue Cambacérès à Beauvau, ainsi que le site de Lognes ont été dotés, fin 2009-début 2010, de poubelles de tri sélectif pour l'ensemble des bureaux. En juillet 2009, le site de la rue Oudinot (Délégation générale à l'outre-mer - Secrétariat d'Etat à l'outre-mer) a été intégré dans le tri sélectif.

L'équipement en poubelles de tri sélectif de l'ensemble des sites de l'administration centrale devrait être achevé en 2010 avec l'achat de 6 000 poubelles supplémentaires pour un budget d'environ 145 000€/HT.

### 3- Dispositifs pour l'enlèvement des déchets

Les dispositifs suivants sont organisés depuis 2008-2009 :

- collecte gratuite des consommables informatiques par Emmaüs ; les cartons de collecte sont positionnés dans les étages et dans les cours des différents immeubles ;
- collecte gratuite des lampes et tubes de néon et bacs spécifiques mis en place sur les différents sites du ministère en région parisienne ;
- installation d'un bac de type Géobox destiné à la collecte des déchets toxiques des ateliers et de l'imprimerie de Beauvau ;
- achat de 42 conteneurs pour déchets DIB et DIS destinés aux 14 postes de travail du garage de Pantin ; cette acquisition, a permis de réduire de 45% le coût de la collecte puisque les déchets ne sont plus mélangés ;
- mise en place de nouvelles procédures de stockage des contenants de toxiques vides ; les bidons souillés sont stockés dans des conteneurs appropriés à ce type de déchets.

Une rationalisation des déchets a été engagée sur le site Beauvau plus récemment, avec l'aménagement d'un espace clos dédié au stockage dans l'une des cours. Cet équipement, géré par l'administration centrale, est destiné à permettre le traitement de l'ensemble des déchets et encombrants du périmètre Beauvau.

Enfin, un marché multi-sites de gestion et de traitement des encombrants est actuellement en cours de préparation. Ce marché sera mis en place à l'automne 2010.

## **D – L'introduction des produits biologiques dans la restauration**

**1. Les précédents**

**2. Le Plan Bio**

## D – L'introduction des produits biologiques dans la restauration

### 1. Les précédents

L'introduction des produits biologiques dans la restauration dépend, entre autres facteurs, du rattachement de la structure à l'administration. Les situations ne sont pas homogènes et relèvent des pilotages locaux.

L'administration centrale s'est intéressée tôt à l'introduction des produits biologiques, et s'est efforcée de sensibiliser les gestionnaires de la fondation Jean Moulin qui assure cette prestation pour les restaurants des sites centraux. L'évolution s'est heurtée aux problèmes de l'offre en région parisienne, au nombre des rationnaires et au coût des repas. Des produits et des menus sont proposés lors des événements comme la semaine du développement durable, mais le maintien de l'offre s'est avéré difficile.

La question de l'approvisionnement et de l'alimentation a été analysée dans l'une des rubriques, très détaillée, du Bilan carbone du ministère fin 2008. En 2009, la mise en place d'un groupe de travail interministériel, coordonné par le commissariat général au développement durable, auquel le ministère participe, a relancé l'exercice.

### 2. Le Plan Bio

Compte tenu de ces éléments et du travail fait en 2009, un « Plan bio » sera lancé à partir de juin 2010 pour la restauration de l'administration centrale. Ce plan prévoit un programme de menus adaptés et réguliers, ainsi que des modalités de gestion avec les fournisseurs.

Cette évolution sera facilitée par la constitution d'un groupe d'opérateurs des différents ministères chargés de la restauration, auquel la fondation du ministère est associée. Cet appui interministériel va faciliter la prise en charge de la question.

L'offre qui va être proposée, dès juin, aux personnels du ministère est la suivante :

- au quotidien : un pain bio, deux sortes de yaourt ou fromage blanc bio, deux sortes de fruits bio ;
- à la semaine chaque jeudi : un légume bio ;
- deux fois par mois le jeudi : un menu bio complet (entrée, plat, légume, dessert).

Ce plan comprend aussi des mesures pour la signalétique des produits, la fourniture d'un index des produits bio disponibles, l'identification des plats bio dans la facturation et la gestion comptable qui permettra de quantifier précisément l'offre et la consommation de produits bio.

**De plus, la crèche du site Beauvau va expérimenter à partir de septembre 2010 une alimentation 100 % bio pour les enfants.**

## **E- La politique de formation au développement durable**

**1- L'antériorité des formations au développement durable**

**2- La situation en 2009**

## **E- La politique de formation au développement durable**

### **1- L'antériorité des formations au développement durable**

Le développement durable s'est diffusé au sein du ministère par des séminaires et par les formations à différents niveaux :

- pour les autorités et les responsables de haut niveau : corps préfectoral, encadrement supérieur, encadrement ;
- pour les fonctionnaires en charge des questions de développement durable et d'écoresponsabilité : acheteurs, approvisionneurs, personnels techniques ;
- pour les personnels en charge d'une mission : formation au bilan carbone, formation à la gestion de déchets, etc...

Ces formations représentent un éventail large, allant des formations de sensibilisation générale (notamment lors des semaines du développement durable) aux formations appliquées :

- sensibilisation à la culture du développement durable : expositions, conférences, projections de films, pièces de théâtre (semaines du développement durable) ;
- interventions intégrées dans les formations des arrivants et des prises de poste ;
- modules relatifs au développement durable en formation continue ;
- intégration dans les formations concernant le management ;
- formations spécifiques en interne ou en partenariat avec l'IFORE ;
- intégration des aspects relatifs à l'Etat exemplaire dans les journées annuelles « achats » et « immobilier » du ministère réservées à l'ensemble des personnels centraux et territoriaux concernés.

Début 2009, le ministère (direction des ressources humaines – sous-direction de la formation) a passé un marché de formation avec un prestataire extérieur (AFNOR) pour intégrer le développement durable dans ses cycles de formation.

### **2- La situation en 2009**

Dans les formations professionnelles du ministère, les thèmes « Développement durable/écoresponsabilité/environnement » représentent l'une des trois composantes des formations sur le « Suivi des politiques gouvernementales » et prend place, par le nombre de formations, devant les deux autres thèmes de cette rubrique, Europe et cohésion sociale, avec 785 missions de formation (administration territoriale)<sup>9</sup>. Cette tendance est significative.

---

<sup>9</sup> Source : Bilan social du ministère.



En 2009, outre les formations délivrées dans le cadre de l'administration territoriale qui sont abordées dans le chapitre III, les formations délivrées au sein de l'administration centrale comprenaient le thème « développement durable » pour l'accueil et les prises de poste des fonctionnaires.

Dans les formations continues, on peut relever les formations suivantes (cycles renouvelables) :

- la conduite d'une démarche écoresponsable, montée par « AFNOR Compétences » (marché) et destinée aux cadres d'administration centrale (chef de bureau, attaché) ou de préfecture (directeur ou chef de bureau) ayant en charge la conduite d'une démarche écoresponsable au sein de leur structure ;
- la formation sur les aspects réglementaires « immobilier » (développement durable) destinée aux ingénieurs des services techniques.

Des fonctionnaires du ministère se sont également formés à la méthode Bilan Carbone avec l'IFORE. Leur nombre doit augmenter.

L'Etat exemplaire a été fortement présent dans les différentes interventions des journées « achats » et « immobilier » en 2009, comme en 2010.

Pour l'avenir proche, une réflexion doit être conduite pour relancer la formation des hauts fonctionnaires du ministère (management).

## **F- La mise en œuvre de la responsabilité sociale**

**1- La politique en faveur du handicap**

**2- La politique de parité et de diversité**

## F- La mise en œuvre de la responsabilité sociale

Dans le cadre de la restitution des indicateurs de performance, trois bilans sont transmis à la délégation interministérielle au développement durable :

- le bilan social 2008 du ministère de l'intérieur, établi par la direction des ressources humaines (DRH – secrétariat général) ;
- le bilan social de la police nationale, établi par la direction générale de la police nationale ;
- le bilan social de la gendarmerie nationale, établi par la direction générale de la gendarmerie nationale pour le bilan du ministère de la Défense.

### 1- La politique en faveur du handicap

Les chiffres recensés pour la déclaration 2009 au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées et des différents bénéficiaires (FIPHFP) font apparaître une hausse du taux sur le périmètre de l'ensemble du ministère<sup>10</sup>.

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés et des autres bénéficiaires<sup>11</sup> de l'obligation d'emploi s'établit pour la déclaration 2009 au FIPHFP à **6,68 %** (2 392 personnes pour un effectif total rémunéré de 35 802 agents en 2008). 48 % des travailleurs handicapés sont reconnus par la COTOREP et 37 % sont des emplois réservés. Ces personnels sont majoritairement des fonctionnaires et 80 % ont plus de quarante ans.

Le ministère réalise des plans triennaux pour intégrer et améliorer l'emploi des personnes handicapées. Ces plans triennaux entrent dans le cadre de la convention signée avec le FIPHFP qui permet un appui financier et méthodologique. Le second plan triennal s'est achevé en 2008 (période 2006-2008) et le troisième plan est en cours. Les plans sont orientés sur les recrutements, la sensibilisation des collectifs de travail, les aménagements et aides personnalisées, l'optimisation des outils de gestion.

Le ministère participe à la semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées en organisant des journées de sensibilisation sur le thème « un autre regard sur le handicap ».

La sous-direction de l'action sociale propose à l'administration territoriale un soutien pour la conception et l'animation de ce type de journées (expositions, plaquettes, guides, intervenants, financements, etc...).

Les dépenses effectuées pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, ainsi que les dépenses faites pour les prestations des entreprises adaptées ou des ESAT, sont converties en unités emploi et viennent en déduction de la contribution. L'effort du ministère

<sup>10</sup> Source : Bilan social du ministère.

<sup>11</sup> Notamment : rente accident du travail ou maladie, pension d'invalidité, pension militaire d'invalidité, sapeurs pompiers volontaires, carte d'invalidité, orphelins de guerre, reclassés, emplois réservés...

concerne les aides à la vie quotidienne, l'aménagement des postes de travail, les opérations d'accessibilité, les formations.

Il convient également de relever l'importance du budget spécifique de l'action sociale du ministère qui s'élevait, selon le bilan social 2008, à 56,4 M€.

## **2- La politique de parité et de diversité**

Le ministère mène une politique de parité et de diversité dans l'ensemble de ses secteurs.

L'égalité professionnelle s'amplifie dans l'encadrement : ainsi, la proportion des femmes dans la catégorie « A encadrement » est devenue majoritaire (54 % de femmes pour 46 % d'hommes) et la proportion des femmes dans les fonctions « d'encadrement A et A+ » est de 48 %. En administration centrale, les femmes sont majoritaires dans les postes d'adjoint au chef de bureau (60 % de femmes) et leur taux est de 44 % pour les chefs de bureau. Entre 2006 et 2008, on constate une hausse de 17 points pour la proportion de femmes dans les postes d'encadrement. Cette tendance s'est poursuivie.

Par le large éventail de ses métiers et la diversité de ses fonctions, le ministère est un vecteur de promotion sociale. Il mène ainsi une action générale pour les recrutements du programme PACTE, issu de l'ordonnance du 2 août 2005, pour « favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes sans qualification ou peu diplômés de 16 à 25 ans révolus par l'acquisition d'une qualification en lien avec l'emploi exercé ».

Ces mesures étaient visées par la SMDD de 2007 et leurs effets se sont poursuivis, comme en témoignent également les politiques territoriales analysées plus loin (chapitre III).

## **PARTIE II**

### **LES DECLINAISONS ET REALISATIONS DU PAE PAR GRANDS SECTEURS**

**A- LE PAE DE LA POLICE NATIONALE**

**B- LE PAE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

## **A. LE PAE DE LA POLICE NATIONALE**

**1- Une politique exemplaire pour les déplacements**

**2- L'action sur les achats courants**

**3- La gestion énergétique des bâtiments**

**4. Le nettoyage des locaux et le traitement des déchets**

**5. La responsabilité sociale dans la police nationale**

## A. LE PAE DE LA POLICE NATIONALE

La direction générale de la police nationale (DGPN)<sup>12</sup> a établi le « Plan administration exemplaire de la police nationale » en application du PAE du ministère et en référence à la circulaire du 3 décembre 2008.

Ce plan prend la suite des évolutions antérieures et s'inscrit dans la perspective d'un renforcement de l'Etat exemplaire.

Le « Plan administration exemplaire de la police nationale » reprend pour l'essentiel la structuration des objectifs du PAE ministériel et en adapte les modalités d'organisation et de mise en œuvre aux spécificités de la police nationale.

La police nationale compte plus de 140 000 agents répartis dans toute la France dans des bâtiments souvent anciens et dans divers états. La tâche d'éco responsabilisation des agents et de rénovation des bâtiments est par conséquent difficile et coûteuse, mais elle est mise en œuvre de façon très déterminée.

### Des projets privilégiés

Plusieurs projets sont en cours d'expérimentation et d'application aux services de police :

- suivi des projets de véhicules électriques dans la perspective d'acquérir des véhicules de liaison ;
- équipement de certaines directions de systèmes informatiques « verts » de dernière génération;
- expérimentation de boîtiers enregistreurs de performances individuelles de conduite (Gbox) dans les directions départementales de la sécurité publique des Alpes Maritimes et du Val de Marne, ainsi qu'à la préfecture de police de Paris, pour former les conducteurs à l'éco-conduite ;
- contrat avec EDF pour faire les diagnostics de performance énergétique et prendre en charge les rénovations des bâtiments.

### 1- Une politique exemplaire pour les déplacements

La direction générale de la police nationale (DGPN) n'utilise que des véhicules dits « opérationnels ». Elle a néanmoins mis en œuvre depuis plusieurs années des actions concernant la gestion des véhicules qui s'inscrivent dans une logique de développement durable. Ces actions visent à réduire les émissions de gaz carbonique et autres polluants. La

---

<sup>12</sup> La direction générale de la police nationale (DGPN) a autorité sur l'ensemble des directions et services de police centraux et territoriaux de France.

DGPN s'engage à les poursuivre dans le cadre du PAE et pour atteindre les objectifs internes qu'elle s'est fixé depuis plusieurs années.

### 1.1- Retrait des véhicules

Fin 2008, a été mis en place un parc de référence sur lequel a été imposée une déflation. Le parc de véhicules qui était de 30 650 fin 2008 est passé à 29 500 fin 2009, soit 1 150 véhicules de moins (réduction de près de 5%). L'objectif est de réduire le parc total à 28 400 véhicules (réduction de 10%). Pour les directions d'administration centrale, l'objectif est de passer de 1 600 à 1 368 véhicules (soit réduction de 14 %).

Les actions suivantes sont mises en œuvre de façon systématique :

- suppression des véhicules ayant atteint leur critère de réforme, mais auparavant maintenus en service ;
- suppression direction par direction, service par service, des véhicules roulant peu ;
- suppression de véhicules de service type motos et cyclomoteurs.

### 1.2- Réduction des émissions de CO<sup>2</sup>

**En 2009, seulement 43 % des voitures de police rejettent plus de 130gCO<sup>2</sup>/km,** ce qui est tout à fait exemplaire pour une entité comme la police dont la vocation est axée sur l'opérationnalité. Plus de la moitié des véhicules de police (57%) ont donc des émissions égales ou inférieures à la norme en 2009.

La politique de renouvellement du parc par des véhicules économes en carbone se poursuivra systématiquement. L'évolution des motorisations et des rejets est suivie de près par les « acheteurs » pour les véhicules électriques et hybrides.

Pour l'administration centrale, le renouvellement du parc se fait depuis 2009 par des véhicules rejetant moins de 120g/CO<sup>2</sup>/km.

### 1.3- Effort sur les déplacements

Pour réduire les déplacements, qui sont la fonction la plus émettrice de GES du ministère, le plan suivant est mis en œuvre par les services :

- regroupements des missions pour limiter les déplacements individuels ;
- utilisation du train et non de l'avion pour les déplacements en France métropolitaine ;
- utilisation de la visioconférence pour les sites de province, soit par les équipements internes (plusieurs salles en administration centrale), soit par les équipements de la DSIC qui permettent de réaliser des visioconférences avec 32 sites différents.



Pour l'un des sites de province donné en exemple (Limoges), 55 missions ont été réalisées en voiture, en regroupant plusieurs personnes, 46 en train et une en avion.

#### **1.4- Formation à l'écoconduite**

La DGPN met en œuvre une série d'actions pour appliquer la politique d'éco conduite prévue par la circulaire du 3 décembre 2008 et le PAE du ministère.

Les moyens suivants seront employés :

- intégration au plan de formation des SGAP et des services de l'éco-conduite pour tous les chauffeurs ;
- mise en place des formations de formateurs à l'éco-conduite dans les SGAP et écoles de police ;
- recensement des personnels concernés et lancement des formations en 2010 ;
- sensibilisation des conducteurs à l'éco-conduite en apposant systématiquement une vignette dans les véhicules ;
- mise en place d'appareils de formation à l'éco-conduite, destinés à mesurer en temps réel le comportement d'un conducteur : avec un véhicule équipé, il est possible de former un agent en une heure ;
- intégrer des « Gbox » dans des véhicules de formation pour former à l'écoconduite tous les conducteurs.

## **2- L'action sur les achats courants**

### **2.1- Le papier**

L'administration centrale est fournie depuis 2007 en papier éco responsable avec label PEFC. Ce papier est acheté de façon autonome, hors marché du ministère, jusqu'à présent, avec un grammage de 75 g pour produire moins de déchets. La consommation est de 11 ramettes par agent en tenant compte des différents sites.

Pour l'ensemble des services de la police nationale, les actions suivantes sont poursuivies ou mises en œuvre :

- utilisation exclusive de papier écoresponsable et rattachement à la convention UGAP du ministère ;
- utilisation de papier recyclé pour l'usage courant ;
- mise en place d'un « Print audit » pour analyser et comptabiliser les impressions ;
- généralisation de l'archivage logiciel dématérialisé pour les procédures ;
- diffusion de CD Rom pour les réunions au lieu de dossiers papier.

Le marché de fournitures de bureau est rattaché au marché écoresponsable de la DEPAFI concernant l'ensemble du ministère. Le recyclage du papier est également réalisé

dans le cadre du marché national de nettoyage à critères écoresponsables passé par la DEPAFI (récupération du papier dans les poubelles de tri sélectif dans les bureaux).

## **2.2- Bureautique et impression**

Pour l'administration centrale, un plan de modernisation du parc informatique a été adopté en 2008 dont l'objectif était la mise en service d'équipements informatiques générateurs d'économies d'énergie et s'inscrivant dans une démarche « Eco-TIC » :

- Sur 850 ordinateurs « pc », en 2009 remplacement de 140 unités par des appareils dits « clients légers » en première phase, puis extension à l'ensemble des services ensuite ; les nouvelles machines seront acquises en passant par l'UGAP ; 250 ordinateurs devraient être déployés en 2010 et 460 ensuite ;
- l'adoption de cette nouvelle technologie devrait diviser par 7 le nombre de kWh consommés (212 500 kWh/28900 kWh), cette diminution permettant une économie de 110 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Pour l'impression, une nouvelle organisation est mise en œuvre avec l'objectif de faire passer le parc d'imprimantes de 282 en 2008 à 193 en 2013. La première phase, en 2009, a permis de supprimer une trentaine d'imprimantes et les suppressions doivent s'amplifier. Par ailleurs, pour les imprimantes à jet d'encre, un plan de suppression est en œuvre depuis 2006 et peut être considéré comme abouti : en 2009, il ne subsistait qu'une imprimante en service.

Pour l'ensemble des services de la police nationale, les prescriptions du PAE sont les suivantes :

- suppression des imprimantes à jet d'encre et non remplacement des imprimantes individuelles ;
- mutualisation des imprimantes et mise en place de pools de copieurs ;
- création d'un pool d'ordinateurs portables et équipement courant des personnels par des ordinateurs fixes ;
- poursuite de l'achat de matériel informatique recyclable ;
- dans tous les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) mise en place de l'achat de cartouches NF et recyclage par des ONG à but humanitaire (La Gerbe) ;
- poursuite du recyclage des cartouches par Emmaüs.

## **2.3- Fournitures de bureau, mobilier, bois et produits dérivés**

L'administration centrale regroupera les commandes afin de réduire les montants et de cibler systématiquement les produits labellisés. Elle réalisera également :

- le rattachement au marché interministériel du SAE pour les fournitures (septembre 2010) ;
- la continuation du marché national concernant les mobiliers de bureau (DEPAFI – marchés Steelcase et Samas) et garantissant des bois provenant de forêts gérées ;

- la poursuite des mesures des SGAP où 100 % du bois acheté est certifié comme issu de forêts gérées.

## **2.4- Achats de vêtements**

Le marché d'externalisation de la filière habillement de la police nationale, signé en 2009, assure déjà la réalisation des exigences 2 et 3 du PAE pour tous les produits fabriqués : le marché de vêtements répond aux normes sociales et aux exigences de traçabilité.

Ainsi, le principal fournisseur a engagé un prestataire pour réaliser des audits sociaux des fournisseurs et un agent du bureau de l'habillement contrôle en permanence la traçabilité des tissus.

Pour l'environnement, les tissus ne comportent que 47 % de coton, ce qui ne suffit pas pour afficher le label « biologique » (51 % sont nécessaires). La DAPN va s'efforcer de modifier la commande de tissu pour permettre le label écologique.

## **3- La gestion énergétique des bâtiments**

### **3.1-Orientations de fond**

Ces orientations sur le moyen terme sont:

- signature d'une convention avec EDF où la société s'engage à réduire les consommations d'électricité des bâtiments de la police nationale sous peine de sanctions financières ;
- acquisition de certificats d'économie d'énergie (CEE) dans les bâtiments publics ;
- intégration de plans énergies locaux (comme le Plan énergie Bretagne) afin de réduire les consommations électriques ;
- mise en place sur les bâtiments (toiture, vitres...) de matériaux isolants afin de réduire les consommations dues au chauffage ;
- mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments ;
- mise en place de l'Outil de suivi des fluides (OSF) dans le cadre ministériel.

### **3.2-Mesures courantes**

Pour l'administration centrale, un effort important est fait sur l'amélioration de l'éclairage. Cette démarche environnementale a été entamée en 2007 et a permis une économie d'énergie de 25 % :

- équipement des bureaux par des luminaires « tri tubes fluo » ;

- en 2009, remplacement des lampes par des lampes led (2watts/heure) et distribution de lampadaires radian remplaçant les halogènes en cours de suppression.

Pour l'ensemble des services de police, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- poursuivre la mise en place dans les services de minuteriers, de détecteurs de présence et de lampes à basse consommation ;
- atteindre une utilisation exclusive de lampes basse tension et interdire l'utilisation de lampes halogène ;
- dédier une journée aux économies d'énergie sur les sites de Beauvau et Nélaton, information et changement des comportements ;
- pour l'eau : recourir aux équipements et aux contrôles générateurs d'économies : économiseurs d'eau, vérification annuelle des robinetteries.

#### **4. Le nettoyage des locaux et le traitement des déchets**

**En 2009, 50 % des produits commandés par les SGAP avaient des écolabels. Cette proportion doit augmenter en 2010.**

Les critères du PAE vont être intégrés dans les appels d'offres concernant le nettoyage des locaux : écolabel pris en compte dans les marchés signés à partir de 2010.

Pour le traitement des déchets, des actions ont été lancées depuis plusieurs années, notamment dans les SGAP, qui ont obtenu une certification pour leur traitement des déchets issus des réparations de véhicules.

Les mesures suivantes sont poursuivies ou mises en œuvre :

- poursuite du recyclage du papier, des gravats, de la ferraille, du matériel informatique, du carton, des déchets verts, des palettes et du bois ;
- poursuite de la mise en place des réceptacles à piles et batteries ;
- mise en place du tri sélectif sur l'ensemble des sites : trois poubelles (bleue, verte, jaune) sur chaque poste de travail significatif - poubelles bleues pour les cartons et papiers, poubelles vertes pour les déchets organiques, et poubelles jaunes pour les déchets d'expertise ;
- poursuite des actions menées dans le cadre de la certification zonale des ateliers des SGAP en matière de gestion des déchets liés à l'activité de réparation et d'équipement ;
- mise en place des marchés avec la société THAIS, prestataire de service spécialisé dans la récupération de déchets ;
- dans les commissariats de Paris, collecte des déchets papiers trois fois par mois ;
- réalisation en 2010 d'une déchetterie permettant de traiter les déchets industriels (ferraille, verre, bois, plastiques, végétaux...) ;

- lancement d'actions de communication sur le tri sélectif des déchets pour l'ensemble des services.

## **5. La responsabilité sociale dans la police nationale**

### **5.1- La formation au développement durable**

Le PAE de la police nationale prévoit :

- l'intégration au plan de formation des SGAP de la culture du développement durable ;
- la participation des agents aux formations dispensées par la préfecture de région Ile de France et les services régionaux de formation.

### **5.2- Les achats socialement responsables**

Les actions déjà en cours seront poursuivies :

- réalisation des imprimés par la régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) pour la réinsertion des jeunes détenus ;
- poursuite des achats de sacs poubelle issus des Ateliers de l'avenir ;
- poursuite du nettoyage des vêtements effectué par l'ESAT Jean Pierrat.

### **5.3- La responsabilité sociale de la police nationale**

La DGPN a une forte politique d'action et de responsabilité sociales, rappelée dans son bilan social : recrutement de cadets de la République, pour permettre aux jeunes l'accession au concours de gardien de la paix, ouverture des fonctions à la parité...

Pour les personnes en situation de handicap, les actions suivantes sont privilégiées :

- augmentation des recrutements de travailleurs handicapés et suivi du plan triennal consacré au handicap ;
- poursuite des aménagements de postes ;
- nomination d'un référent handicap pour chaque zone (SGAP) ;
- organisation des jurys de recrutement de travailleurs handicapés ;
- poursuite du plan des Cadets de la République.

Le bilan social 2008 de la Police nationale comprend un chapitre relatif à l'ensemble de ces questions et notamment à la politique du handicap<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Le bilan social 2008 de la police nationale est transmis par ailleurs avec les bilans sociaux relatifs aux indicateurs de performance.

## **B- LE PAE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

- 1. Une politique exemplaire pour les déplacements**
- 2. L'action sur les achats courants**
- 3. La gestion énergétique des bâtiments**
- 4. Le nettoyage des locaux et le traitement des déchets**
- 5. La responsabilité sociale dans la gendarmerie nationale**

## **B- LE PAE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

### **1. Une politique exemplaire pour les déplacements**

#### **1.1-La réduction des émissions de CO<sup>2</sup> des véhicules particuliers**

La gendarmerie a intégré les prescriptions de la circulaire du 3 décembre 2008, en particulier pour les rejets d'émission de CO<sup>2</sup> à 130 g/CO<sup>2</sup>. En 2010, les achats pour les voitures de service cibleront les catégories limitées à 125 g/CO<sup>2</sup>/km ou moins.

Pour l'ensemble du parc, la gendarmerie prévoit les mesures suivantes :

- ramener le parc de véhicules particuliers à environ 1000 véhicules ;
- viser à externaliser 90% du parc et à limiter au maximum à 8 ans d'âge le restant ;
- chercher à renouveler une partie du parc par des véhicules hybrides à partir de 2012 ;
- intégrer dans le cahier des charges des futurs marchés d'achat et de location, des clauses relatives aux coûts d'exploitation liés à la consommation d'énergie, aux émissions de CO<sup>2</sup> et aux émissions de polluants.

#### **1.2-La rationalisation des déplacements**

Afin de rationaliser les déplacements, la gendarmerie prévoit des actions de fond sur le long terme :

- élaborer un schéma directeur de l'immobilier de la gendarmerie en Ile-de-France afin de loger les personnels dans leur bassin d'emploi ;
- adopter des schémas directeurs d'agglomération afin de regrouper les personnels au sein d'une seule caserne et de limiter les prises à bail extérieures ;
- rationaliser le parc automobile des escadrons de gendarmerie mobile (réduction du parc des véhicules tactiques et d'allègement, sectorisation d'un parc tactique au centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de Saint-Astier) ;
- développer la sectorisation de matériels en outre-mer (moyens tactiques) et dans les cantonnements parisiens (moyens ordinaires : cuisines...) pour limiter le fret aérien et les transports routiers ;
- poursuivre la dématérialisation des procédures expérimentées dans trois régions de gendarmerie au terme d'un accord avec le ministère de la justice pour limiter les escortes lors des déferrements.

D'autres actions concernent les usages quotidiens :

- adopter, d'ici fin 2010, au siège des états-majors de région de gendarmerie des plans de déplacements domicile-travail utilisant les transports en commun, le co-voiturage, ou limitant les véhicules de contingent ;
- mettre en place, d'ici fin 2010, au niveau des groupements de gendarmerie départementale un agenda de co-voiturage pour les liaisons non directement liées à l'activité opérationnelle (réunions instruction, visites médicales, remises de scellés...);
- développer les dispositifs de visioconférence entre la DGGN et les régions de gendarmerie et, ponctuellement en certaines circonstances (opération harpie » entre la DGGN et la Guyane) ;
- imposer le déplacement par voie ferroviaire lorsque le trajet intérieur est inférieur à trois heures ; en 2009, la DGGN a calculé que les déplacements aériens représentaient environ 325 g/C0<sup>2</sup>/gendarme.

### 1.3-La formation à l'écoconduite

La gendarmerie met en place un système très intégré et systématique de formation à l'écoconduite. Les supports de ces formations pourraient bénéficier également aux formations de la police nationale.

Au sein de la gendarmerie, les bénéficiaires de la formation sont identifiés de la façon suivante :

- **pour 2010** : 100 % des conducteurs automobiles professionnels de la gendarmerie (conducteurs d'autorités de l'administration centrale, des commandants de région, de groupement et commandements assimilés, conducteurs PL des escadrons, des écoles et des groupements, conducteurs de transport en commun) pour les véhicules considérés, **soit environ 1200 personnels** ;
- **pour 2012**, 100 % des personnels de la gendarmerie autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5 000 km/an formés (personnels des communautés de brigade, brigades autonomes, des PSIG et unités motorisés), **soit environ 40 000 militaires**.

La méthodologie du plan de formation consiste à établir un schéma directeur de formation de type pyramidal pour former les formateurs. Ce dispositif doit permettre la formation à l'éco-conduite d'un formateur « lourd » au niveau des écoles et régions de gendarmerie à charge pour ce dernier de former des formateurs « relais » au niveau des groupements de gendarmerie. Ces derniers formeront, avec l'appui des formateurs « lourds », l'ensemble des personnels de gendarmerie concernés.

L'intérêt de ce schéma directeur est d'acquérir rapidement une autonomie complète dans la mise en oeuvre des actions de formation et d'assurer une utilisation optimale des appareils par leur rotation tant au niveau des écoles qu'au sein des régions de gendarmerie.

Pour mener à bien la formation, la gendarmerie va acquérir des appareils embarqués de formation à l'écoconduite et les mettre à disposition des services sur la base d'un plan qui



est déjà déterminé et qui prévoit un calendrier très précis selon la description faite dans le PAE.

## **2. L'action sur les achats courants**

### **2.1-Le papier**

Pour l'ensemble des services de la gendarmerie, les actions suivantes sont mises en œuvre en 2009 :

- adhésion au marché ministériel écoresponsable (Lyréco) pour l'ensemble des services et formations métropolitaines ;
- au terme de ce marché (2011), rattachement des achats écoresponsables aux marchés interministériels passés par l'UGAP (SAE) ;
- recyclage des feuilles de papier ; réglage en recto-verso ;
- transmission informatisée des documents scannés plutôt que reprographiés ;
- dématérialisation des échanges ;
- formation au travail dématérialisé et à l'archivage électronique ;
- effectuer une fois par an une communication sur la consommation de papier de l'ensemble des formations de la gendarmerie dans une publication interne à la gendarmerie et sur les sites intranet et internet.

Depuis 2008, un indicateur permet de suivre la consommation du nombre de ramettes de papier dans l'ensemble des services. Les directives du PAE gendarmerie permettront d'atteindre les réductions demandées dans le cadre du PAE d'ici 2012.

### **2.2-Bureautique et impression**

Le CCTP des nouveaux marchés GAIA 4 (groupement des achats informatiques des armées) et ACEMO (acquisition centralisée des écrans et micro-ordinateurs) comporte une clause développement durable, où sont spécifiées toutes les normes que doivent respecter les matériels proposés (Energy Star, label 80plus, limitation de la teneur en substances toxiques, emballages constitués à partir de matériaux recyclés, garantie que le produit est facile à désassembler et à recycler en fin de vie, proposition de systèmes d'exploitation qui permettent une installation plus économe en ressources).

Ainsi, à partir de 2010, 100 % des matériels informatiques achetés par la gendarmerie seront conformes aux derniers standards Energy Star. Les matériels répondront également au label 80plus.

S'agissant du matériel d'impression à jet d'encre, seules les imprimantes portables et les traceurs destinés aux unités de recherches opérationnelles seront maintenus, car il n'y a pas d'équivalent dans la technologie laser. Pour le reste, sont déjà en cours :

- l'abandon des imprimantes individuelles ;
- le développement des copieurs multifonctions ;
- toutes les cartouches laser sont certifiées NF environnement ;

- toutes les cartouches d'impression usagées sont reprises par des structures d'insertion.

Pour l'impression, le PAE de la gendarmerie prévoit la recherche systématique de la mutualisation des équipements et la mise en place de points d'impression uniques, l'intégration dans les marchés de dispositifs de contrôles d'accès, le déploiement des copieurs multifonctions adaptés à la taille des unités. Pour les cartouches, les prescriptions de la circulaire du 3 décembre 2008 sont intégrées dans les marchés 2010 GAIA4 (reprise par le prestataire et recyclage).

La gendarmerie participe également au groupe de travail ministériel sur les Eco-Tic, cité plus haut, pour définir un standard d'équipement bureautique « vert », moins consommateur d'énergie, moins coûteux, permettant de réduire le nombre de serveurs et se caractérisant par la mise au point d'une filière intégrée, depuis l'achat des produits jusqu'à leur traitement par élimination et recyclage.

### **2.3-Fournitures de bureau**

Pour les fournitures de bureau, la gendarmerie adhère au marché de l'UGAP qui est celui du ministère.

Les mesures suivantes se combinent pour mettre en œuvre le PAE :

- limiter les stocks en passant des commandes trimestrielles et en contrôlant leur utilisation ;
- rechercher la réduction des emballages et les emballages en matière recyclée ou recyclable ;
- acquérir des produits divers ne comportant pas de substances toxiques (tels que éther, glycol, toluène, xylène, trichloréthylène...); la composition en matériaux recyclés doit représenter au moins 70 % du poids ;
- faire réaliser des enquêtes auprès des utilisateurs sur l'adaptation de la consommation aux besoins dans une optique éco-responsable lors des commissions participatives d'unité au niveau des régions de gendarmerie et organismes assimilés ;
- communiquer deux fois par an jusqu'au niveau du groupement sur la dépense annuelle par service via la messagerie.

### **2.4-Mobilier en bois, bois et produits dérivés**

La gendarmerie adhère aux marchés passés avec l'UGAP pour les mobiliers en bois, le bois et les produits dérivés. Ces marchés comportent les critères écoresponsables visés par la circulaire du 3 décembre 2008.

Parmi les moyens mis en œuvre par le PAE de la gendarmerie, on peut noter :

- attribuer des points supplémentaires lors de l'évaluation de l'offre aux sociétés fournissant une preuve de leur implication dans le développement durable (engagement sur la gestion du cycle de vie, utilisation de matières recyclables)

- ou recyclées, certification ISO 9001 et 14001, conformité aux labels : Oekotex, E1, FSC, PEFC, NF Environnement, NF Bureau Sécurité Confortique,...) ;
- attribuer des points supplémentaires lors de l'évaluation de l'offre aux sociétés s'engageant à respecter les conventions du travail (nombre de personnes handicapées employées...) ;
- faire reprendre les mobiliers usagés par le fournisseur ou, à défaut, en connaître les conditions d'élimination, de recyclage ou de retraitement (destruction, déconstruction : séparation des différentes matières...) ;
- multiplier les contrôles sur les sources de bois utilisés.

## **2.5-Achats de vêtements**

Depuis 2009, la clause sociale est insérée dans la totalité des marchés en imposant le respect de huit conventions de l'OIT. L'exigence environnementale est intégrée dans les critères de choix des offres pour la totalité des marchés. Le contrôle de la traçabilité des fournisseurs est systématiquement réalisé.

Parmi les moyens prévus par le PAE de la gendarmerie, on peut relever :

- attribuer des points supplémentaires aux sociétés s'engageant à respecter les conventions du travail (nombre de personnes handicapées employées...) ; cette mesure devra être appliquée aussi bien sur les marchés centraux que locaux ;
- attribuer des points supplémentaires aux sociétés fournissant des informations sur la traçabilité (équipements industriels, nom, raison sociale et adresse des sous-traitants et des cotraitants) ;
- mettre sur pied un dispositif de collecte des vêtements usagés dans le cadre de la distribution par correspondance des vêtements ;
- systématiser le recours aux clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans les contrats ou à des structures employant des personnes handicapées ou à la régie des établissements pénitentiaires (RIEP).

## **2.6-Alimentation**

Des directives pour la mise en oeuvre du PAE dans ce domaine ont été diffusées aux directeurs des organismes de restauration. Elles détaillent les objectifs à atteindre et les actions de communication à réaliser.

Une fiche semestrielle de bilan est jointe à ces directives pour chiffrer les résultats obtenus. Elle devra être transmise en juillet et en janvier à la DGGN.

Parmi les autres moyens mis en oeuvre, on peut citer :

- la diffusion des informations et des instructions auprès des autorités de tutelle des cercles de gendarmerie pour favoriser le recours à des produits issus de l'agriculture biologique ;
- l'introduction d'une clause relative aux produits biologiques dans les cahiers des charges pour les prestations externalisées, y compris pour les réceptions et cocktails ;

- les groupements de commande au niveau régional par le recours à des centrales d'achats et à des fournisseurs sélectionnés par appels d'offres ;
- le choix des produits certifiés agriculture biologique présentant les surcoûts les plus faibles ;
- au minimum pour 50% des approvisionnements recourir aux produits bio équitables (cafés, thés, chocolat, épices, riz et céréales) ;
- intégration des produits biologiques dans l'offre quotidienne, soit dans la composition des plats (ingrédients, sauces...), soit comme élément (une viande ou un légume ou des fruits ou des laitages) sans viser la composition d'un menu entièrement biologique ;
- insérer un module développement durable dans la formation des personnels de la spécialité « restauration collective » ;
- communiquer quotidiennement sur la présence des produits biologiques et bio-équitables dans les menus et afficher en permanence dans tous les cercles la charte de performance bio avec communication, au minimum deux fois par an, sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

## **2.7-Entretien des espaces verts et non bâtis**

Des directives ont été définies lors de la préparation du PAE pour atteindre les indicateurs requis. Elles ont été diffusées avec le PAE. Les données disponibles ne permettent toutefois pas encore de suivre les indicateurs retenus.

Les moyens définis par le PAE pour cette question sont les suivants :

- mutualiser les prestations d'entretien des espaces verts au niveau interministériel ou en partenariat avec les collectivités locales ;
- mettre en place, d'ici 2012, au sein de la gendarmerie nationale, un plan de gestion couvrant l'ensemble des espaces non bâtis des casernes de gendarmerie et comprenant pour les espaces verts des objectifs cibles ;
- prendre en compte la lutte contre les surfaces artificialisées dans les programmes immobiliers ;
- effectuer une communication annuelle sur l'entretien des espaces verts et non bâtis des casernes de gendarmerie dans une publication interne à la gendarmerie nationale et sur les sites intranet et internet.

## **3 – La Gestion énergétique des bâtiments**

### **3.1-Orientations de fond**

La gendarmerie participe à la création et à la mise en place de l'outil expert de suivi des fluides (OSF), lancé au sein du ministère de l'intérieur et piloté par la DEPAFI. Cet outil est destiné à permettre l'analyse, le suivi et le pilotage des consommations de fluides dans l'ensemble des sites ministériels et par conséquent dans les implantations et formations de la gendarmerie.

Entre 2008 et 2009, la gendarmerie a réalisé une comparaison des bilans eau et énergie sur dix bâtiments d'administration centrale. Elle effectue le bilan des GES de la future DGGN en construction.

Pour les autres orientations, la gendarmerie entend dans le cadre de son PAE :

- établir une typologie des bâtiments les plus consommateurs et réaliser leur bilan énergétique ;
- réaliser des diagnostics énergétiques pour définir les mesures à prendre en matière d'économies d'énergie ;
- diffuser comme référence aux services le cahier des charges (DEPAFI) utilisé pour le marché bilan carbone mis en œuvre sur le site Beauvau en 2008 ;
- instaurer des équipements générateurs d'économie d'énergie : chauffage, climatisation, etc... ;
- recourir aux énergies renouvelables et de substitution ;
- optimiser les contrats de gaz et d'électricité et des contrats de chauffage avec les prestataires en fonction des profils de consommation ;
- pour les formations, recourir à l'IFORE (institut de formation à l'environnement) pour former des personnels à la méthode Bilan carbone.

### **3.2-Mesures courantes**

Pour l'éclairage, les actions ciblées afin de réduire la consommation énergétique sont les suivantes :

- éclairage extérieur : temporisation sur la détection de l'éclairage des allées piétonnières ;
- délestage de l'éclairage des voiries et mise en place de lampes de type Led ;
- recherche d'une indépendance énergétique (batteries solaires...) ;
- éclairage intérieur : mise en place de luminaires à détection de présence et régulateurs d'ambiance dans les bureaux ;
- détecteurs de présence dans les locaux annexes (magasins, archives...).

### **4- Le nettoyage des locaux et le traitement des déchets**

Des directives vont être données pour imposer l'utilisation de 80% de produits ecolabellisés ou ayant des caractéristiques au moins équivalentes à l'écocollaboration européen par les prestataires des marchés de nettoyage ou pour les achats des unités de gendarmerie.

**D'ores et déjà, s'agissant des clauses sociales, 95% des horaires de travail s'effectuent dans la plage horaire 6h-21h (bilan 2009).**

**Pour le recyclage du papier, le PAE impose le tri sélectif du papier blanc dans toutes les unités de gendarmerie, avec un indicateur interne pour le nombre de casernes ayant mis en place le tri sélectif du papier.**

Pour les autres déchets, des régions et unités de gendarmerie ont mis en place le tri sélectif. Des directives sont données aux unités de gendarmerie quant à l'obligation de passer par l'UGAP pour la collecte et le traitement des DEEE (convention passée par le SAE).

Pour 2009, les données disponibles ne permettent pas de suivre pour le moment les indicateurs retenus.

Le PAE insiste sur les mesures suivantes à mettre en œuvre :

- intégrer dans les marchés de nettoyage en cours de rédaction, des clauses d'exécution permettant la valorisation et le recyclage des papiers dit « déchets bleus » ;
- mettre en œuvre au sein de chaque formation, un tri sélectif (emploi de poubelles différenciées permettant de séparer, dès le départ, les déchets bleus des autres déchets) ;
- dans l'attente de la contractualisation des nouveaux marchés de nettoyage, favoriser la signature, avec les services techniques locaux, d'une convention à titre gratuit instaurant la collecte des déchets bleus, quand ce service ne peut être mis en œuvre, il s'agira d'organiser leur transport jusqu'à la déchetterie ou les conteneurs les plus proches ;
- recourir, pour le traitement des déchets d'activité à risque infectieux (équipements jetables de police technique et scientifique) aux dispositifs prévus dans les conventions passées ou à passer avec les centres hospitaliers et lors des interventions des services de secours.

## **5. La responsabilité sociale dans la gendarmerie nationale**

### **5.1-La formation au développement durable**

Pour la formation continue en 2009, il a été prévu l'insertion d'un module de formation de deux heures dans le programme des spécialités « Administration et gestion du personnel (AGP) et Gestion logistique et financières (GLF) » du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale à Rochefort (CSTAGN).

En formation initiale, le PAE prévoit, à partir de 2010, un projet d'insertion dans le programme de formation initiale des sous-officiers d'un module de sensibilisation d'une heure et de deux heures pour les élèves officiers, ces volumes horaires étant doublés pour les élèves-sous-officiers et les officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN).

Parmi les autres mesures du PAE de la gendarmerie, on peut citer :

- appliquer, au niveau des entités d'achat de la gendarmerie, les cinq principes d'action pour un achat durable efficace (définir son juste besoin - optimiser l'utilisation des ressources existantes - raisonner en coût global avant et après l'achat - privilégier les achats qui réduisent les consommations d'énergie - rechercher l'équité sociale) ;

- former à l'achat durable les prescripteurs et les techniciens des bureaux techniques concernés ;
- instaurer des modules de formation au développement durable dans les écoles de gendarmerie au cours de la formation initiale au profit des officiers de gendarmerie, des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale, des sous-officiers de la gendarmerie et du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;
- systématiser les formations au développement durable des personnels dans le cadre de leur formation professionnelle ou spécialisée ;
- sensibiliser les cadres dirigeants et experts (officiers supérieurs de la gendarmerie) au développement durable lors des formations de préparation à un emploi de cadre.

## 5.2-Les achats socialement responsables

Pour suivre les achats socialement responsables, la gendarmerie met en place auprès de tous les services acheteurs cinq indicateurs trimestriels qui seront suivis au niveau central.

Parmi les autres mesures, on peut citer :

- poursuivre en local la diffusion de la formation d'initiation à l'achat durable reçue par les acheteurs référents au cours du 4ème trimestre 2008 ;
- développer le travail en binôme des prescripteurs et des acheteurs ;
- viser explicitement les dispositions de l'article 6 du nouveau cahier des clauses administratives générales au sein de chaque marché, afin de garantir le positionnement éthique des achats réalisés par la gendarmerie ;
- mettre systématiquement en œuvre, lorsque l'objet du marché de fournitures, de services ou de travaux le permet, les dispositions du CMP favorisant l'insertion par les futurs soumissionnaires de personnes éloignées de l'emploi ou de personnes handicapées ;
- prévoir en matière d'attribution du marché, lorsqu'il y a égalité de prix ou équivalence d'offres, un droit de préférence à l'égard des opérateurs économiques listés à l'article 53-IV, et notamment à l'égard des établissements adaptés ;
- réserver systématiquement un ou plusieurs lots au profit d'entreprises adaptées, d'établissements et structures d'aide par le travail (ESAT) ou de structures équivalentes employant principalement des personnes handicapées (cf.[www.handecop.org](http://www.handecop.org)), dès lors que ces structures sont positionnées sur les secteurs d'activité concernés par le besoin à satisfaire (CMP art.15) ;
- recourir aux facilitateurs pour optimiser, par bassin d'emploi, les possibilités d'insertion des personnes par l'activité économique au sein des marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

### 5.3-L'égalité des chances et la parité

La gendarmerie nationale compte plus de 5% de travailleurs handicapés parmi ses effectifs civils. La politique d'insertion sera poursuivie pour atteindre l'objectif de 6% de travailleurs handicapés dans le calendrier du PAE.

Des aménagements d'épreuves sont ainsi prévus en faveur des personnes présentant un handicap, afin de rétablir l'égalité entre les candidats (arrêt Stickel du 21 janvier 1991).

L'augmentation programmée du recrutement de personnels civils en gendarmerie devra permettre d'amplifier ce type de recrutement.

**Pour l'égalité des chances**, les mesures prévues sont nombreuses et liées aux politiques pérennes de la gendarmerie :

- recrutement des sous-officiers de gendarmerie sans condition de diplôme, sur la base de tests d'aptitude ;
- recrutement des gendarmes adjoints volontaires sans condition de diplôme, sur la base de tests d'aptitude à l'emploi d'agent de police judiciaire adjoint (sur 15 000 gendarmes adjoints volontaires en activité, 15% seulement sont titulaires d'un baccalauréat général, 46% ont des parents ouvriers ou employés).

**Pour les actions en matière de parité hommes-femmes :**

- les femmes représentent plus de 15% des effectifs de la gendarmerie nationale ;
- les effectifs féminins progressent régulièrement depuis 1998, année où les quotas au recrutement ont été levés ;
- dix ans après leur entrée en gendarmerie, les femmes sont plus fréquemment titulaires de diplômes internes (étude réalisée auprès des sous-officiers recrutés en 1999) ;
- en 2009, instauration de référents "mixité" dans les écoles et actions de sensibilisation sur la mixité dans les cursus de formation.

Des mesures complémentaires sont relevées :

- renforcer la parité dans les jurys de concours ;
- renforcer la parité dans les fonctions d'encadrement, en garantissant l'équité des déroulements de carrière.



## **PARTIE III**

### **LES DECLINAISONS ET REALISATIONS DU PAE DANS L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**

#### **LES PREFECTURES**

**A- PRESENTATION DES INFORMATIONS**

**B – EVOLUTIONS ET RESULTATS**

## **A. PRESENTATION DES INFORMATIONS**

- 1. Mise en place et déclinaisons du PAE**
- 2. Recueil des bilans et méthodologie d'exploitation**

## A. PRESENTATION DES INFORMATIONS

### 1. Mise en place et déclinaisons du PAE

Une circulaire du secrétaire général du ministère de l'intérieur pour la mise en place du PAE a été adressée le 12 mai 2009 aux préfets de zone, préfets de région, préfets de département et préfets secrétaires généraux pour l'administration de la police, après réception du PAE par le commissariat général au développement durable.

Une seconde circulaire du secrétaire général, en date du 14 octobre 2009, a complété cette première instruction pour préciser aux préfets les conditions de déclinaison du PAE et les principes d'application de la performance, après l'arbitrage du Premier ministre rendu en septembre 2009.

Cette seconde circulaire demandait aux autorités la remontée des bilans du PAE au 1<sup>er</sup> février 2010, afin de préparer la restitution de l'exercice 2009. Elle avait été élaborée en application des travaux conduits au sein du comité de pilotage Etat exemplaire du CGDD pendant le premier semestre 2009.

**L'analyse des bilans porte sur les 81 préfectures qui ont répondu dans des délais permettant la transmission du présent rapport.** Ces 81 préfectures sont composées de préfectures de métropole et des quatre préfectures d'outre-mer. Il faut y ajouter la Préfecture de police de Paris et, pour l'outre-mer, le Haut-commissariat de Polynésie française. Ce sont donc au total 83 sites qui ont transmis leur PAE et leur bilan.

**Au total, 81 % des préfectures de métropole et d'outre-mer ont répondu dans les délais pour rendre compte de la mise en œuvre du PAE. Avec la transmission du Préfet de police et celle du Haut-commissaire de la République en Polynésie française, 83 sites ont établi leur bilan.**

Les circulaires demandaient aux autorités territoriales de décliner le PAE du ministère à leur niveau en y inscrivant les actions de développement durable. L'analyse des bilans montre que ces déclinaisons sont effectives aux différents niveaux, régional et départemental.

Chaque préfecture analysée avait retracé ses actions et présenté ses résultats. On observe également l'action de plusieurs préfectures de région pour présenter les bilans de l'ensemble « région/départements » dans le contexte d'un pilotage transversal des actions et des résultats par le préfet de région.

## **2- Recueil des bilans et méthodologie d'exploitation**

### **2.1. L'exploitation des bilans 2009**

Chaque bilan se présente sous la forme d'un tableau excel dont le modèle était joint à l'instruction du 14 octobre 2009 comme document de référence à utiliser systématiquement : il était également téléchargeable sur le site intranet du ministère. L'ensemble des préfetures a répondu en renseignant ce tableau qui fait apparaître les objectifs et les cibles du PAE, issus de la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat, les situations et les résultats des sites pour les différentes rubriques du PAE et les observations éventuelles.

Les bilans étaient accompagnés de notes de synthèse des préfets et de tous autres documents selon l'initiative des préfetures (stratégies suivies, chartes écoresponsables, etc...).

Pour avoir une vision précise et comparable des résultats, destinée à renseigner également les autorités du ministère en termes de pilotage global, les bilans ont été analysés dans des tableaux de synthèse regroupant les préfetures par région/départements. Pour faciliter la compréhension et illustrer les commentaires, les informations essentielles sont résumées dans des tableaux de synthèse intégrés aux six grands thèmes analysés dans le rapport (voir ci-dessous).

On peut en déduire, au final, des observations en matière de pilotage en lien avec la politique générale du ministère.

### **2.2. Le lien avec les situations et bilans antérieurs**

Les services du ministère, et notamment les préfetures, ont mis en œuvre les actions en faveur du développement durable dès la première SNDD 2003-2008. En 2004, les plans d'action stratégiques de l'Etat dans les régions et les départements (PASE) ont intégré dans les stratégies territoriales le développement durable, et pour certains plans, les actions en faveur de l'écoresponsabilité. Ces démarches étaient souvent réalisées en lien avec tous les services déconcentrés et reposaient sur des chartes partenariales d'actions écoresponsables, établies avec l'appui de l'Ademe dans les cas les plus aboutis.

Des guides et des chartes d'engagement écoresponsable ont également vu le jour lors de cette période dans le but de faire évoluer les comportements et de mutualiser les bonnes pratiques.

La stratégie ministérielle de développement durable en 2007 (SMDD), avec son important volet consacré à l'écoresponsabilité, a relancé ces actions et a rationalisé leur mise en place. La poursuite des démarches et le lancement d'autres plans ou stratégies locales en 2007-2008, souvent présentés en CTP et/ou en CAR par les préfets, ont renforcé l'intégration des politiques de l'Etat exemplaire au niveau territorial.

C'est dans ce contexte que sont intervenus les groupes de travail du Grenelle de l'environnement portant sur l'Etat exemplaire et menant à la circulaire du 3 décembre 2008.

Pour 2006 et 2008, le ministère avait établi la synthèse de ces démarches :

- en mars 2006, des bilans de synthèse sont demandés à tous les préfets par le secrétaire général et font l'objet d'un rapport interne du HFDD ;
- en septembre 2008, le bilan de la mise en œuvre de la SMDD est demandé aux préfets pour deux volets : politiques publiques en faveur du développement durable (1) et mise en œuvre de l'Etat exemplaire (2) ; les synthèses des préfets ont fait l'objet d'un rapport interne du HFDD et ont été analysées pour l'établissement du PAE<sup>14</sup>.

Afin de situer l'état des lieux avant la mise en œuvre du PAE 2009, le tableau ci-dessous liste les préfetures qui déclaraient disposer d'une stratégie ou d'un plan d'action pour l'Etat exemplaire fin 2008.

<b>PREFECTURES DOTEES DE STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DURABLE REGIONALE ET/OU DEPARTEMENTALE AVEC SUIVI</b>		
	<b>Dispositif régional et/ou départemental Etat exemplaire</b>	<b>Observations</b>
<b>ALSACE</b>		
<b>67-Bas-Rhin</b>	Plan départemental interservices	depuis 2004
<b>68-Haut-Rhin</b>	Plan départemental interservices	
<b>AQUITAINE</b>		
<b>33-Gironde</b>	Charte de la région Aquitaine	
<b>24-Dordogne</b>	Plan d'actions écoresponsables	depuis 2006
<b>40-Landes</b>		
<b>47-Lot-et-Garonne</b>	Plan d'action écoresponsable interne	
<b>64-Pyrénées-Atlantiques</b>	Charte d'écoresponsabilité des services	depuis 2007
<b>AUVERGNE</b>		
<b>Puy-de-Dôme</b>	Plate-forme de ressources pour le développement durable en massif central	depuis 2006 – 40 acteurs en 5 collèges collectivités et administrations
<b>BOURGOGNE</b>		
<b>21-Cote d'Or</b>	Charte régionale d'écoresponsabilité interservices	depuis 2006
<b>48-Nièvre</b>	Charte d'écoresponsabilité interservices	depuis 2006
<b>71-Saône et Loire</b>	Stratégie départementale interservices	Idem
<b>89-Yonne</b>	Stratégie Etat exemplaire	Idem
<b>BRETAGNE</b>		
<b>35- Ille-et-Vilaine</b>	Schéma directeur d'écoresponsabilité 2009-2012	depuis 2008
<b>22- Côtes d'Armor</b>	Charte départementale d'écoresponsabilité	depuis 2008
<b>29- Finistère</b>	Charte d'écoresponsabilité interne	depuis 2005
<b>CENTRE</b>		
<b>18-Cher</b>	Charte d'écoresponsabilité et guide de l'agent écoresponsable	depuis 2008
<b>28-Eure-et-Loir</b>	Plan d'action écoresponsable interne	
<b>36-Indre</b>	Plan écoresponsables des services de l'Etat	depuis 2006
<b>37-Indre-et-Loire</b>	Plan écoresponsable de la préfecture et plan écoresponsable de la cité administrative	depuis 2007 23 actions et indicateurs
<b>41-Loir-et-Cher</b>	Plan écoresponsable interne	depuis 2006
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>		

<sup>14</sup> Ces bilans ont été placés sur le site du ministère consacré au développement durable (intranet SG.mi).

<b>51-Marne</b>	Charte écoresponsable interservices	depuis 2008
<b>FRANCHE-COMTE</b>		
<b>25-Doubs</b>	Plan départemental et schéma régional de développement durable	depuis 2007
<b>39-Jura</b>	Plan de développement durable Et projet de service avec objectifs nationaux et locaux	2006 et 2007 Intégré au projet annuel de performance de la préfecture
<b>70-Haute-Saône</b>	Charte et plan d'actions écoresponsables	depuis 2007
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>		
<b>34-Hérault</b>	Charte régionale d'écoresponsabilité	depuis 2008
<b>11-Aude</b>	Charte départementale d'écoresponsabilité	
<b>48-Lozère</b>	Charte déptale d'écoresponsabilité	depuis 2007
<b>LIMOUSIN</b>		
<b>19-Corrèze</b>	Charte d'écoresponsabilité	depuis 2008
<b>23-Creuse</b>	Plan départemental d'écoresponsabilité	depuis 2004
<b>MIDI-PYRENEES</b>		
<b>31-Haute-Garonne</b>	Plan régional écoresponsabilité	
<b>09-Ariège</b>	Plan déptal interservices	depuis 2005
<b>32-Gers</b>	Plan déptal interservices et Charte écoresponsable interne	depuis 2008
<b>65-Hautes-Pyrénées</b>	Plan d'actions écoresponsables	depuis 2007
<b>81-Tarn</b>		
<b>82-Tarn-et-Garonne</b>	Plan déptal d'écoresponsabilité	
<b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>		
<b>59-Nord</b>	Charte d'écoresponsabilité	depuis 2005
<b>62-Pas-de-Calais</b>	Plan d'actions écoresponsables	
<b>BASSE-NORMANDIE</b>		
<b>14-Calvados</b>	Plan régional interservices Charte régionale interservices Charte départementale d'écorespté Plan d'action écoresp interservices	depuis 2006
<b>50-Manche</b>	Charte déptale d'écoresp interservices	depuis 2006
<b>61-Orne</b>	Charte déptale d'écoresp interservices	depuis 2006
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>		
<b>27-Eure</b>	Plan d'actions écoresponsables	
<b>LORRAINE</b>		
<b>88- Vosges</b>	Plan d'actions écoresponsables Plan interministériel Etat exemplaire	depuis 2004 depuis 2007
<b>NORD PAS DE CALAIS</b>		
<b>59- NORD</b>	Plan d'action développt durable régional et plan de déplacement	
<b>PAYS-DE-LA-LOIRE</b>		
<b>44-Loire-Atlantique</b>	Plan régional de développt durable Plan régional interministériel tous services	depuis 2008 en 2009
	Charte d'écoresponsabilité	depuis 2006
<b>49-Maine-et-Loire</b>	Plan environnement administration (expérimentation avec l'Ademe et le CG)	depuis 2005
<b>85-Vendée</b>	Plan écoresponsable régional interministériel Plan écoresponsable interne	depuis 2009
<b>PICARDIE</b>		
<b>80-Somme</b>	Charte écoresponsable des services de l'Etat + guide agent écoresponsable	depuis 2008
	Charte écoresponsable interne	depuis 2008
<b>60-Oise</b>	Plan d'actions écoresponsables	depuis 2007
<b>POITOU-CHARENTES</b>		
<b>86-Vienne</b>	Plan d'action écoresponsable	
<b>16-Charente</b>	Charte déptale d'écoresponsabilité	
<b>79-Deux-Sèvres</b>	Plan d'action écoresponsable interne	
<b>PROVENCE-ALPES COTE-D'AZUR</b>		
<b>13-Bouches-du-Rhône</b>	Plan déptal écorespsable interservices	depuis 2006
<b>04-Alpes-de-Haute-Provence</b>	Plan déptal écorespsable interservices	depuis 2006
<b>06-Alpes-Maritimes</b>	Plan d'action écoresp interservices	depuis 2009

<b>84-Vaucluse</b>	Plan d'action écoresponsable	depuis 2008
<b>RHONE-ALPES</b>		
<b>69-Rhône</b>	Stratégie régionale d'écoresponsabilité	
	Plan départemental d'écoresponsabilité	
<b>01-Ain</b>	Schéma déptal de développt durable	depuis 2008
	Charte déptale d'écoresponsabilité	depuis 2008
<b>07-Ardèche</b>	Plan déptal d'écoresponsabilité	
<b>26-Drôme</b>	Stratégie territoriale des services de l'Etat	depuis 2009
<b>38-Isère</b>	Plan d'action écoresponsable	
<b>42-Loire</b>	Charte de l'écorespté interservices	depuis 2007
<b>73-Savoie</b>	Plan déptal d'écoresponsabilité	
<b>74- Haute-Savoie</b>	Stratégie déptale écorespsable	depuis 2007
<b>ILE-DE-France</b>		
<b>75-Paris</b>	Plan de développt durable	depuis 2007
<b>77-Seine-et-Marne</b>	Plan déptal de développt durable	depuis 2007
<b>78-Yvelines</b>	Charte d'écoresponsabilité	
<b>91-Essonne</b>	Plan d'action écoresponsable cité administrative	depuis 2007
<b>92-Hauts-de-Seine</b>	Plan d'action écoresponsable	
<b>94-Val-d'Oise</b>	Plan d'action écoresponsable de la cité administrative et Charte du fonctionnaire écoresponsable	
<b>OUTRE-MER</b>		
<b>Martinique</b>	Club développement durable des services de l'Etat Cercle de qualité Etat exemplaire de la préfecture	depuis 2005

*Source : bilan des préfets second semestre 2008*

Les actions prévues dans ces plans étaient mesurées au moyen de suivis internes basés sur la SNDD, puis la SMDD. Néanmoins, en l'absence d'une batterie d'indicateurs homogènes pour l'ensemble de l'Etat, l'évolution des actions et les résultats concrets donnaient la mesure du chemin parcouru, sans qu'il soit possible de faire des comparaisons autrement que sur des ordres de grandeur.

La mise en place des marchés écoresponsables du ministère à partir de l'année 2007 a permis de rationaliser les achats. La généralisation des constructions en HQE par la programmation centrale, l'utilisation des crédits du programme national d'équipement des préfectures (PNE) et de l'enveloppe mutualisée d'investissements régionaux (EMIR) ont permis la réalisation d'une première étape d'audits énergétiques et de travaux pour les économies d'énergie des préfectures (renouvellement des chaudières, isolation, évolution des équipements, diagnostics de performance énergétiques).

Le plan de relance de l'économie en 2009 vient relancer nettement ces exercices en favorisant une dynamique « diagnostic+travaux » qui se traduit dans les bilans.

On constate ainsi des avancées fortes :

- la généralisation en cours des achats durables dans tous les segments, grâce aux marchés nationaux et aux conventions du ministère avec l'UGAP ;
- l'extension des audits énergétiques (2009-2010) et des plans de travaux ; à cela s'ajoute des bilans carbone pour certains sites, mais dans une optique associée à la démarche globale ou à des opérations nouvelles ;

- la prise en compte des réductions de consommations de fluides par les actions concrètes (modernisation des équipements) ou à plus long terme (action sur les réseaux, outils de suivi d'initiative) ;
- des politiques volontaristes pour les déplacements, depuis plusieurs années, avec les plans de déplacements administratifs ;
- la volonté également d'acquérir des véhicules de service peu émissifs et de « décarboner » les parcs existants, actions déjà en cours mais renforcées par le PAE ;
- la mise en œuvre au niveau territorial des politiques liées à l'insertion et au recrutement des personnes en situation de handicap (correspondance avec le taux général du ministère supérieur à 6%)<sup>15</sup>.

D'autres politiques émergent plus lentement ou apparaissent davantage tributaires des expériences des sites comme l'introduction des produits biologiques dans la restauration. Ces situations sont dues également aux conditions extérieures (difficulté d'approvisionnement, mise en place des filières agricoles selon les départements, limites des coûts) et non à l'absence d'intérêt.

Dans le même contexte, on voit en revanche la rapidité de l'évolution des pratiques pour l'entretien des espaces verts avec un véritable retournement en faveur de l'emploi des produits et des techniques naturels ou respectant l'environnement. Ces tendances, de même que le succès des formations à l'écoconduite, marquent l'évolution des structures et l'adhésion des personnels à ces changements.

---

<sup>15</sup> Données du bilan social du ministère.



## **B. EVOLUTIONS ET RESULTATS**

- 1. La politique des audits énergétiques et des travaux (2009 et prévisions 2010)**
- 2. Les consommations d'énergie et de fluides**
- 3. L'évolution des achats durables**
- 4. L'introduction des produits biologiques (restauration)**
- 5. Les déplacements et les véhicules particuliers**
- 6. Les actions liées à la responsabilité sociale de l'Etat**

## B. EVOLUTIONS ET RESULTATS

### 1. La politique des audits énergétiques et des travaux

La stratégie nationale de développement durable de février 2007 comprenait en **Objectif I** un **Plan Ecoresponsable** avec huit axes de travail et 20 actions formant une trentaine de mesures. Ce plan se trouvait en œuvre au moment où le PAE est intervenu. Dès 2007, les services du ministère se devaient de :

- réaliser des bilans énergétiques sur tous les bâtiments (effectuer le bilan carbone de l'administration centrale et le diagnostic énergétique des services territoriaux) ;
- réduire les consommations énergétiques et les fournitures de fluides.

Les rapports des préfets demandés à l'automne 2008 pour le bilan de la SMDD 2007 montrent que ces prescriptions étaient effectivement prises en compte par le renouvellement des équipements et que des diagnostics ou des audits énergétiques étaient lancés dès 2008.

L'intervention du PAE a consolidé et étendu ces actions, à quelques mois d'intervalle, en leur apportant toute la légitimité du Grenelle de l'environnement. La mise en œuvre du PAE favorise ainsi un processus d'amélioration continue, lui-même appuyé par le dispositif du plan de relance pour les audits énergétiques, décidé en janvier 2009<sup>16</sup>.

Dans ce contexte, et c'est ce qu'illustre le tableau ci-dessous issu des bilans des préfets pour le PAE, **en 2009, 31 préfectures ont réalisé un ou tous leurs audits énergétiques**, sans compter les DPE qui ont pu être effectués auparavant. **Les audits énergétiques programmés ou en cours pour 2010 concernent 50 préfectures : au total, fin 2010, et non comptées les préfectures dont la réponse n'est pas transmise, ce sont 81 % des préfectures qui devraient avoir réalisé leurs audits énergétiques.**

Par ailleurs, **15 préfectures ont réalisé en 2009 ou prévoient de réaliser en 2010 un Bilan Carbone** en plus des audits : Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort, Ariège, Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Lot, Meurthe-et-Moselle, Vendée, Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise, Guyane.

Des travaux ont été également réalisés avant 2009 pour améliorer la performance énergétique, réduire et réguler les consommations, notamment à la suite de diagnostics de performance énergétique. Ils s'inscrivent à partir de 2009 dans les plans d'action issus des audits. Ces plans prévoient l'affectation de crédits d'investissement et de fonctionnement à des actions d'économie d'énergie. Parmi les opérations les plus citées, on trouve :

- les travaux d'isolation et de reprise des toits, des façades et des fenêtres ;

<sup>16</sup> Les préfets ont proposé, dans le cadre des appels à projets du Plan de relance, des audits pour les services déconcentrés de l'Etat, ainsi que pour les préfectures.

- le remplacement des chaudières par des matériels récents qui permettent de diminuer la consommation d'énergie, de réaliser une régulation climatique et font appel, dans certains cas, à des modes de production écologiques ;
- le recours aux innovations et aux énergies renouvelables pour les plus avancés (panneaux solaires, géothermie).

Ces opérations ont bénéficié des crédits du plan de relance en 2009, ainsi que de crédits ministériels : Programme national d'équipement (PNE), Enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR). Le détail des opérations est retracé dans les tableaux figurant en annexe qui reprennent les bilans de chaque préfecture par thème du PAE.

**Le tableau** qui suit permet de résumer l'état des lieux par préfecture : en vert figurent les préfectures qui ont réalisé les audits énergétiques en 2009 et en jaune celles dont les audits sont en cours ou prévus en 2010, selon les rapports des préfets. Sont également indiqués les Bilans Carbone et les DPE mentionnés par les préfectures.

<b>AUDITS ENERGETIQUES ET TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE (EE)</b>			
<b>PREFECTURES</b>	<b>AUDITS ENERGETIQUES 2009</b>	<b>AUDITS ENERGETIQUES 2010</b>	<b>TRAVAUX EE FAITS EN COURS OU PREVUS</b>
<b>ALSACE</b>			
Bas-Rhin (67)	Faits	Poursuivis	Faits et poursuivis
Haut-Rhin (6)		En cours	Prévus site audits
<b>AQUITAINE</b>			
Dordogne (24)		En cours	Prévus suite audits
Gironde (33)		En cours	Prévus + référent
Landes (40)		En cours	Prévus + énergies ren.
Lot-et-Garonne (47)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Atlantiques(64)		En cours	Prévus suite audits
<b>AUVERGNE</b>			
Allier (03)	Faits		Faits
Cantal (15)		En cours	Prévus selon audits
Haute-Loire (43)	Faits		Faits et poursuivis
Puy-de-Dôme (63)	Faits + Bilan Carb		Faits
<b>BOURGOGNE</b>			
Côte-d'Or (21)	Faits		Faits et poursuivis
Nièvre (58)	Faits		Faits
Saône-et-Loire (71)	Faits + bilan carb		Faits + solaire
Yonne (89)		En cours	Prévus suite audits
<b>BRETAGNE</b>			
Côtes-d'Armor (22)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Finistère (29)		En cours	Travaux importants
Ille-et-Vilaine (35)		En cours	Prévus suite audits
Morbihan (56)	Faits		Faits et poursuivis
<b>CENTRE</b>			
Cher (18)		Prévus	Prévus suite audits
Eure-et-Loir (28)	Non renseigné		Participe à l'expér OSF
Indre (36)		Prévus	Travaux en cours
Indre-et-Loire (37)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loir-et-Cher (41)		En cours	Prévus suite audits
Loiret (45)		En cours	Prévus+syst gest bâtimts
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>			
Ardennes (08)	Faits		Faits
Aube (10)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Marne (51)		En cours ts bât	Travaux prévus plan

Haute-Marne (52)		En cours ts bât	Travaux prévus plan
<b>CORSE</b>			
Corse-du-Sud (2A)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Haute-Corse (2B)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>FRANCHE-COMTE</b>			
Doubs (25)		En cours	Prévus suite audits
Jura (39)		Prévus sur 12 bât	Prévus suite audits
Haute-Saône (70)	DPE faits 2008	Audits en cours	Poursuivis suite audits
Territoire de Belfort (90)	DPE faits 2008	En cours+Bilan C	Poursuivis suite audits
<b>ILE-DE-France</b>			
Paris (75)	Bilan carbone 2008		Plan de travaux suivi
Seine-et-Marne (77)	Faits		Plan de travaux
Yvelines (78)	Faits		Travaux réalisés et suivis
Essonne (91)		En cours	Poursuivis suite audits
Hauts-de-Seine (92)	1 audit réalisé	En cours+Bilan C	Poursuivis suite audits
Seine-Saint-Denis (93)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Val-de-Marne (94)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Val-d'Oise (95)	DPE fait+plan carb	En cours ts bâtimts	Travx faits+plan 2011-12
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>			
Aude (11)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Gard (30)		En cours	Travaux suite audits
Hérault (34)	Faits en 2008/2009		Plans travaux en cours
Lozère (48)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Orientales (66)		En cours	Prévus suite audits
<b>LIMOUSIN</b>			
Corrèze (19)	Audits lancés	Suite en cours	Poursuite des travaux
Creuse (23)	Audits faits en 2005		Poursuite des travaux
Haute-Vienne (87)	Audits lancés ts bat	Audits en cours	Travaux ts bâtiments
<b>LORRAINE</b>			
Meurthe-et-Moselle (54)	Bilan carbone	En cours	Prévus suite audits
Meuse (55)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Moselle (57)	DPE en 2009	En cours ts bâtimts	Poursuivis suite audits
Vosges (88)		En cours	Travx faits et poursuivis
<b>MIDI-PYRENEES</b>			
Ariège (09)	Audit therm 2008	En cours+ Bilan C	Faits et poursuivis
Aveyron (12)		En cours	Prévus suite audits
Haute-Garonne (31)	Bilan carbone	En cours	Travaux 2009 et 2010
Gers (32)		Bilan carbone	Travaux 2009 et 2010
Lot (46)	Bilan carbone	Audits en cours	Plan d'action 2009-2010
Hauts-Pyrénées (65)	DPE 2008	En cours ts bâtimts	Faits et poursuivis
Tarn (81)	Bilan carbone	Diagn therm ts bât	Faits et poursuivis
Tarn-et-Garonne (82)	Bilan Carbone	Audits en cours	Plan issu bilan carbone
<b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>			
Nord (59)	Bilans therm 07-08	En cours ts bâtimts	Progr pluriannuel dense
Pas-de-Calais (62)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>BASSE-NORMANDIE</b>			
Calvados (14)	Bilan énergét 2007	En cours	Faits et poursuivis
Manche (50)	1 Audit Socotec 08	En cours	Prévus
Orne (61)	Faits		Faits et suivis
<b>HAUTE-NORMANDIE</b>			
Eure (27)	DPE 2009	En cours	Faits et poursuivis
Seine-Maritime (76)	Bilans conso 08-09	En cours ts sites	Prévus
<b>PAYS-DE-LA-LOIRE</b>			
Loire-Atlantique (44)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Maine-et-Loire (49)	DPE et audits faits	Nouvel audit 2010	Faits et poursuivis
Mayenne (53)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Sarthe	Audits faits en 2007	Relance AE 2010	Prévus
Vendée (85)	Audits faits	Audits+bilan carb	Faits et poursuivis
<b>PICARDIE</b>			
Aisne (02)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Oise (60)	Faits 2008 ts sites	Réactualisés	Faits
Somme (80)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		

<b>POITOU-CHARENTES</b>			
Charente (16)	Faits		Travaux en cours
Charente-Maritime (17)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Deux-Sèvres (79)	Faits		Plan de travaux
Vienne (86)		En cours	Plan d'action prévu
<b>PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR</b>			
Alpes-Hte-Provence (04)		En cours ts sites	Faits et poursuivis
Hautes-Alpes (05)	DPE 2008	En cours ts bâtimts	Faits et poursuivis
Alpes-Maritimes (06)		En cours ts bâtimts	Plan d'action prévu
Bouches-du-Rhône (13)		En cours ts bâtimts	Prévus+expér OSF
Var (83)		En cours	Prévus
Vaucluse (84)		Audit demandé	
<b>RHONE-ALPES</b>			
Ain (01)	Lancés fin 2009		Plan d'action
Ardèche (07)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Drôme (26)		Audit prévu	
Isère (38)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loire (42)	DPE 2009	En cours	Faits et poursuivis
Rhône (69)	Faits	En cours ts sites	Innovations importantes
Savoie (73)	Audits ss préfecture	En cours ts sites	travaux
Haute-Savoie (74)	DPE 2009	En cours ts bâts	Faits et poursuivis
<b>OUTRE-MER</b>			
Guadeloupe (971)		Prévus	Plan d'action
Martinique (972)	Audits climatisation	A prévoir	
Guyane (973)		Audit éner+bilan C	
Réunion (974)	Formation bilan Ca	Audits en cours	Travaux prévus
<b>COM</b>			
Polynésie		Audits prévus	Nouv bât HQE
Nouvelle-Calédonie			

## 2. Les consommations d'énergie et de fluides

Le renouvellement des équipements thermiques et électriques et des équipements relatifs à l'eau a accompagné les opérations d'amélioration issues des audits énergétiques. Ce type de mesure avait aussi été mis en œuvre en première phase, à l'origine des plans d'actions ou chartes écoresponsables, en lien avec les engagements pris pour l'évolution des comportements.

Le PAE implique leur généralisation et elles s'inscrivent à présent dans des politiques volontaristes pour des bâtiments économes en énergie et fluides. De ce fait, grâce aux crédits de fonctionnement et d'équipement, les préfetures ont assuré ou assurent actuellement :

- **le renouvellement des équipements électriques** : détecteurs de présence, centralisation de l'éclairage (programmation de l'extinction automatique), remplacement des lampes, halogènes et néons par des matériels dits basse consommation aux normes environnementales ; la mise en place de thermostats et de régulateurs de chaleur ;
- **la pose de compteurs** notamment pour distinguer les consommations des services de l'Etat de celles des services du département dans le cas des bâtiments partagés encore fréquent au ministère ; la mise en place de systèmes détecteurs de fuites d'eau ;
- **l'installation d'économiseurs** d'eau, de chasses à commande économique, de mitigeurs (robinets) à déclenchement programmé (détection), etc...

Un nombre de sites significatif ont mis en place en interne des systèmes de mesure automatisés des consommations à partir de 2007.

L'outil de suivi des fluides du ministère, qui constitue l'un des huit indicateurs de performance pour 2009, est en première phase de déploiement sur près de trente sites (118 122 M<sup>2</sup> SHON) pour les préfectures elles-mêmes.

Certains sites ont recours à des techniques qui se répandent depuis quelques années lorsque la configuration le permet : bassin de récupération des eaux pluviales utilisées pour le nettoyage des sols, l'arrosage des jardins, le lavage des véhicules : Loire, Hautes-Pyrénées, Territoire de Belfort, Orne, Guadeloupe....

Les personnels sont très favorables à la généralisation de toutes ces mesures et des rappels ou consignes sont affichées dans les locaux, sanitaires, sites, et sont mis en ligne. Ces informations sont renforcées lors des semaines du développement durable.

Dans de nombreuses préfectures, les engagements écoresponsables, les campagnes d'information et les chartes portant sur les bonnes pratiques et les gestes écocitoyens ont été relancés dans le cadre du PAE. Leur mise en ligne est fréquente. Des copies de chartes actualisées ou récentes ont été adressées au ministère en même temps que le bilan pour illustrer la continuité des actions.

La plupart des bilans des préfectures ont renseigné les indicateurs de mesure du PAE, issus de la circulaire du 3 décembre 2008, relatifs aux consommations énergétiques et aux consommations de fluides.

Certains des résultats exposés sont très positifs et font apparaître des réductions significatives liées aux travaux et aux actions mises en place avant même 2009 et renforcées ensuite. D'autres sont moins concluants pour différentes raisons :

- aléas de l'analyse des mesures en l'absence d'un véritable outil de suivi des fluides homogène pour tous les sites dont la généralisation est en cours ;
- quelques mauvaises surprises, plus rares, dues à des défauts de conception ou de réalisation pour des cas isolés concernant des bâtiments assez récents (pour certains résultats thermiques notamment).

Un échantillon de résultats très intéressant ou remarquables mérite d'être mentionné : il marque la continuité d'une politique et/ou la pertinence des choix techniques et des travaux opérés, ainsi que l'adhésion des comportements. L'ensemble des résultats est disponible dans les tableaux extraits des bilans des préfets en annexe sur le CD-Rom.

#### ➤ **Echantillon de résultats significatifs :**

##### Réduction de la consommation d'énergie 2008-2009

- **Ariège** : moins 50 % après nouvelles chaudières (1 à bois, 1 à gaz à condensation)
- **Haut-Rhin** : moins 50 %
- **Gironde** : moins 25 % (nouveau système avec géothermie)
- **Val d'Oise** : moins 20 %

- **Morbihan** : moins 8 %
- **Ille et Vilaine** : moins 7 %
- Orne : moins 7 %
- Vendée : moins 4 %
- Rhône : moins 4 à 5 %

D'autres sites font état de résultats sur une durée plus importante : Moselle = baisse de 20% des consommations énergétiques sur 2006-2009 : nouvelles chaudières, gestion technique centralisée pour le suivi. Le Nord a diminué sa consommation énergétique à hauteur de 13 000 € de 2008 à 2009. La Guadeloupe a diminué sa consommation électrique de 19,5 % de 2008 à 2009 : installation d'un compteur unique, renouvellement des équipements, sensibilisation.

#### Réduction de la consommation d'eau 2008-2009

- **Côte d'Or** : moins 35 %
- **Nord** : moins 30 %, soit moins 1800 m<sup>3</sup>
- **Hautes-Pyrénées** : moins 28 %
- **Yonne** : moins 24 % (soit moins 5,75 m<sup>3</sup>/agent)
- **Ariège** : moins 23 %
- **Indre** : moins 20 %
- **Var** : moins 20 %
- **Haute-Garonne** : moins 12% de gaz
- Nièvre : moins 5 %
- Rhône : moins 4 %

La consommation d'eau de la préfecture de Guadeloupe a été divisée par trois de 2008 à 2009, passant de 85 m<sup>3</sup> à 29 m<sup>3</sup>. On note aussi le cas de la Moselle qui a diminué sa consommation d'eau de moitié de 2002 à 2009.

On peut également citer le département de la Vienne (Poitou-Charentes) qui affiche une consommation de 8 m<sup>3</sup> par agent, ce qui est inférieur de moitié environ aux données moyennes des autres sites (13 à 17 m<sup>3</sup> pour les consommations moyennes hors anomalies).

Les outils de suivi mis en place en 2010 permettront d'analyser l'ensemble des consommations et de les comparer de façon systématisée.

La majorité des bilans font également état d'évolutions positives dues au renouvellement des équipements, qui s'est généralisé depuis 2007, et aux travaux courants : tous les sites indiquent le renouvellement des équipements par des ampoules basse consommation, la suppression des halogènes, la pose de détecteurs de présence dans les circulations, le changement des robinetteries, l'installation d'économiseurs d'eau dans les toilettes, etc...

On peut citer à titre d'exemple : le Calvados pour ses 90 % d'ampoules basse consommation, ses 60 % de détecteurs de présence dans les parties communes et ses 45 % de robinets à détecteurs de mouvements ; les Hautes-Pyrénées avec la suppression de 30 % des points lumineux, après un bilan de l'éclairage artificiel ; le Rhône pour l'éclairage intelligent

du nouveau bâtiment Molière en cours de construction, et son projet interne « Terminal server » pour réguler et suivre les consommations électriques et thermiques...

### 3. L'évolution des achats durables

Pour les différentes catégories d'achats, le tableau de synthèse ci-après permet de voir quels sont les sites ayant recours aux marchés à critères éco et socio responsables du ministère.

#### 3.1. L'émergence d'une filière papier durable

##### ➤ les achats de papier et de fournitures à base de papier

Cette rubrique porte sur les achats de papier (ramettes A4 et A3) et les différentes fournitures à base de papier : enveloppes, blocs, cahiers, sous-chemises, chemises, intercalaires, agendas, etc...

**Sur les 81 préfectures analysées pour 2009, 66 ont recours aux marchés nationaux écoresponsables du ministère (soit 81,4 % des bilans reçus). Elles utilisent ainsi 100 % de papier écoresponsable sous label et issu de forêts gérées. Les cahiers des charges de ces marchés exigent également des encres végétales.**

Parmi les 16 préfectures qui n'ont pas adhéré à ce marché (soit 20 % des bilans reçus), on relève une pratique des achats locaux avec une recherche d'écolabels ou la fourniture partielle en papier écoresponsable et/ou recyclé. Les informations données dans ces cas étant moins précises, elles sont distinguées des précédentes. Cela ne signifie donc pas que ces achats échappent aux démarches d'écoresponsabilité. La majeure partie des préfectures indique l'intention de basculer sur les marchés nationaux en 2010 ou à l'expiration des marchés en cours.

##### ➤ L'extension des actions pour réduire la consommation de papier

De nombreuses préfectures ont accompagné ces choix par des politiques de réduction de l'utilisation du papier au moyen de pratiques et de modalités rappelées dans les chartes ou les plans écoresponsables.

Ces actions souvent antérieures au PAE ont été reprises systématiquement dans celui-ci et confortées.

Toutes les mesures citées ci-dessous sont extraites des bilans des préfectures adressés dans le cadre du PAE. Ce sont des actions effectives suivies en 2009 :



- **1- Suppression du support papier par la dématérialisation des échanges internes et externes** : circulaires, recueil des actes des collectivités locales, communication préfectorale, correspondances via les messageries avec les collectivités locales et transmission informatisée des documents pour le contrôle de légalité (système ACTES) ; recours aux SIT des préfectures pour l'information des collectivités locales ;
- **2- Réduction de la consommation de papier** : généralisation de l'impression recto-verso, consignes de réduction des stocks, contrôle des stocks par centralisation et informatisation ; enveloppes réutilisables pour les navettes du courrier ;
- **3- Réduction des moyens et rationalisation de la gestion** des stocks et des allocations, établissement de référentiels, standardisation de la présentation des dossiers ;
- **4- Action sur les comportements** : sensibilisation globale, communication des résultats aux services, circulaires des secrétaires généraux, guide de l'éco-agent, etc...
- **5- Recyclage du papier** : le papier est repris par des entreprises de recyclage dans le cadre du marché du ministère ; le tri sélectif utilisé localement dans la plupart des cas permet le recyclage.

En général, la consommation tourne autour de 20 ramettes par agent. Au-dessous de ce chiffre, en 2009, la consommation moyenne de ramettes par agent tourne autour de 1,5 par mois ou 18 à 17 ramettes par an, mais des objectifs de réduction sont affichés pour 2010<sup>17</sup> :

- **Cher** : 18,5 ramettes/agent/an
- **Morbihan** : 18 ramettes/agent/an
- **Puy-de-Dôme** : 17,6 ramettes/agent/an
- **Côte d'or** : 17,5 ramettes/agent/an
- **Alpes de Haute Provence** : 17 ramettes/agent/an
- **Gers** : 16 ramettes/agent/an
- **Loire** : 15 ramettes/agent/an
- **Rhône** : 15 ramettes/agent/an
- **Bas-Rhin** : 15 ramettes /agent/an

Cette consommation ralentit dans des proportions exemplaires pour les préfectures recensées et chute encore pour les résultats les plus probants (1 ramette par mois ou moins) :

- **Guyane** : 11,5 ramettes/agent/an
- **Martinique** : 13 ramettes/agent/an
- **Allier** : 13,7 ramettes/agent/an
- **Saône-et-Loire** : 13,8 ramettes/agent/an
- **Aveyron** : 13,5 ramettes/agent/an (baisse de 5 % en 2009)
- **Manche** : 11,2 ramettes/agent/an
- **Vienne** : 6,5 ramettes/agent/an

D'autres préfectures affichent des diminutions de consommation tout à fait notables par rapport à 2007-2008 :

---

<sup>17</sup> Pour plus de détails, voir les tableaux annexés avec l'ensemble des actions sur CD-Rom.

- **Pyrénées-Orientales** : baisse de 40% en 2009/2008
- **Réunion** : baisse de 36,4% en 2009/2008
- **Vendée** : baisse de 30 % en 2009/2008
- **Oise** : baisse de 20 % en 2009/2008
- **Ariège** : baisse de 36 % depuis 2007, soit 12 % / an en moyenne
- **Bas-Rhin** : baisse de la consommation de 16 %/an
- **Charente** : baisse de 15 % en 2008 et de 10 % en 2009
- **Nièvre** : baisse de 13% en 2009/2008
- **Indre** : baisse de 6 % en 2009/2008
- **Aveyron** : baisse de 5 % en 2009/2008

### 3.2. Les fournitures de bureau, mobilier de bureau et bois

#### ➤ Les achats

**Sur les 81 préfectures analysées, 71 préfectures (soit 87,6 %) ont recours aux marchés du ministère pour les fournitures de bureau et le mobilier de bureau, marchés décrits ci-dessus et comportant les critères écoresponsables prévus par la circulaire du 31 12 2008.**

Les 11 préfectures qui n'ont pas adhéré au marché national indiquent qu'elles ont recours à des achats ou à des marchés locaux comportant des produits écolabellisés. Certaines précisent qu'elles adhéreront aux marchés nationaux en 2010. Ces proportions sont similaires à celles des achats de papier.

L'utilisation du bois en régie est complètement marginale (citée une fois). Les achats effectués respectent les normes prescrites. **Pour le reste, les bois utilisés sont ceux entrant éventuellement dans la fabrication des mobiliers de bureau achetés par le biais des marchés nationaux qui ont les certifications requises (voir ci-dessus).**

#### ➤ Les actions de réduction des consommations

Les moyens les plus fréquemment utilisés sont la réduction des stocks, la gestion centralisée, la diminution des allocations en quantité et la baisse des crédits de fonctionnement/ an / agent pour les achats.

Les résultats suivants sont significatifs<sup>18</sup> :

- **Côte d'Or** : baisse de la consommation par agent de 55 % entre 2007 et 2009, soit plus de 25 % par an/agent (passage de 220 € en 2007 à 123 en 2009) ;
- **Hautes-Pyrénées** : diminution du stockage de 50 % (gestion centralisée) ;

<sup>18</sup> Pour plus de détails, voir les tableaux annexés avec l'ensemble des actions sur CD-Rom.

- **Yonne** : baisse de 20 % des consommations pour 2008-2009 ;
- **Oise** : baisse de la consommation de 66 % depuis 2007, soit plus de 30 % en moyenne sur une année ;
- **Loire** : baisse de la consommation de 30 % ;
- **Haute-Savoie** : baisse de la consommation de 30 % ;
- **Réunion** : baisse de la consommation de 14 %
- **Charente** : baisse de la consommation de 5 % par an depuis 2007 ;
- **Orne** : diminution de l'allocation par agent/an, limitée à 35 € en 2009.

### 3.3. Les matériels informatiques et les solutions d'impression

#### ➤ Les achats

**Sur les 81 préfectures analysées, 72 préfectures (88,8 % de la collecte) ont recours aux marchés du ministère pour l'achat des ordinateurs, des imprimantes, des copieurs et solutions d'impression et répondent aux exigences du PAE pour leurs actions<sup>19</sup>. Les 9 autres préfectures font également état d'achats et d'actions conformes aux critères écoresponsables, mais sans avoir recours aux marchés nationaux. La plupart prévoient d'adhérer aux marchés nationaux en 2010.**

#### ➤ Les politiques pour les matériels informatiques et solutions d'impression

Toutes les préfectures qui ont recours aux achats labellisés et écoresponsables, via les marchés du ministère, pratiquent des politiques permettant la mise en œuvre des prescriptions de la circulaire du 31 décembre 2008 reprises dans le PAE :

- suppression des imprimantes individuelles,
- suppression des imprimantes à jet d'encre,
- mise en place de copieurs multifonctions mutualisés et en réseau,
- contrôle des modes d'impression (codes d'accès),
- limitation de la production de documents,
- recyclage des cartouches usagées et reprise par le fournisseur ou des structures d'insertion,
- sensibilisation des agents et communication sur les résultats.

Certaines préfectures peuvent être citées au titre de ces actions pour leur politique très intégrée :

- pour les actions systématiques ; Hautes Pyrénées, Manche, Orne, Eure, Seine-Maritime, Hautes-Alpes, Loire, Rhône, Alsace, Haute-Garonne, Martinique ;
- pour citer des résultats, entre autres :

<sup>19</sup> Les marchés comportent les critères éco responsables et les labels prévus par la circulaire du 31 12 2008 (voir ci-dessus).

- **Nièvre** : suppression de 70 % des imprimantes individuelles en 2009,
- **Eure** : suppression de 30 % des imprimantes individuelles en 2009 et suppression de toutes les imprimantes à jet d'encre,
- **Vendée** : suppression de 25 % d'imprimantes individuelles en 2009,
- **Maine et Loire** : suppression complète des imprimantes individuelles et à jet d'encre, réduction du parc des copieurs et des serveurs – 88 % des copieurs en service sont multifonctions,
- **Haute-Savoie** : suppression des imprimantes à jet d'encre et des imprimantes individuelles – copieurs et imprimantes en réseau – recyclage de toutes les cartouches ;

### **3.4. Les achats de produits pour le nettoyage des locaux et l'entretien des jardins**

Ces achats ont un point commun : la nécessité de porter sur des produits écologiques, neutres pour la santé et l'environnement, même si les techniques et les produits sont d'ordre différent. C'est pourquoi ils sont regroupés, pour cet aspect, sous cette rubrique.

Les préfetures ont également la possibilité d'avoir recours aux marchés du ministère (convention UGAP).

#### **➤ Nettoyage des locaux**

Une proportion importante des préfetures a recours aux marchés de nettoyage à critères écoresponsables et socio responsables du ministère.

**Sur les 81 préfetures analysées, 66 préfetures (81,4 %) ont recours aux marchés nationaux à critères écoresponsables mis en place par le ministère. 15 préfetures ont recours à des solutions locales ou indiquent leur décision de passer aux marchés nationaux ou de renforcer la prise en compte des critères du PAE pour 2010.**

Les préfetures qui ont recours aux prestataires locaux intègrent ou prévoient d'intégrer les produits sous écolabel pour l'entretien des locaux.

#### **➤ Entretien des espaces verts non bâtis et jardins**

**Sur les 81 préfetures analysées, 54 préfetures (66,6 %) font état de véritables actions intégrées de traitement des espaces verts et de recours aux marchés écoresponsables avec produits à écolabels. 9 préfetures déclinent des évolutions pour 2010 dans leur PAE. Les autres ne donnent pas assez d'informations ou n'ont pas lieu de répondre à cette rubrique dans la mesure où les espaces verts ne sont pas présents sur leur emprise.**

La majorité des préfectures analysées a fait des efforts réels en matière d'entretien des jardins et espaces verts. On constate dans de nombreuses réponses sur ce thème un luxe d'informations et l'extension des actions qui indiquent un retournement des techniques et des comportements :

- abandon des produits phytosanitaires (et au minimum réduction importante) ;
- utilisation de produits verts et écolabellisés ;
- recours aux désherbeurs thermiques ;
- reprise de techniques traditionnelles : binage, paillage, compostage...
- recueil de l'eau de pluie dans des citernes pour arrosage des jardins.

Les réponses montrent également une extension de la formation des jardiniers aux pratiques et techniques écologiques et à l'utilisation de produits naturels.

Dans certains cas, les réponses citent l'existence d'un potager qui permet des cultures biologiques destinées à l'approvisionnement de la préfecture.

On peut citer parmi d'autres exemples :

- **la Côte d'Or** : engrais biologiques, citerne d'eau de pluie de 30 000 litres, techniques traditionnelles ;
- **la Nièvre** : traitement naturel des jardins, binage manuel, formation des jardiniers ;
- **Le Loir et Cher** : utilisation d'engrais naturels (corne broyée), gestion des tontes alternée, matériels thermiques ;
- **Le Loiret** : 100 % de produits labellisés, matériels thermiques, pas de désherbants chimiques ;
- **Les Hautes-Pyrénées** : 100 % des engrais issus de la valorisation des boues de la station d'épuration de la commune (Tarbes), produits écologiques ;
- **la Seine-Maritime** : produits verts et naturels uniquement, traitement des jardins par paillage, compostage des déchets verts....

Pour mémoire, l'exemple le plus caractéristique est celui de **la Corrèze** (bilan 2008, donc non repris dans les tableaux) qui gère un parc boisé de 4,7 ha sous convention avec l'ONF. L'entretien se fait selon des pratiques naturelles adaptées aux espaces forestiers : replantations, traitement des essences rares, coupe rationalisée, débardage avec cheval de trait, broyage des branches et mise en compost.

<b>LES ACHATS ET MARCHES MINISTERIELS ET INTERMINISTERIELS A CRITERES ECORESPONSABLES</b>					
<b>PREFECTURES</b>	<b>PAPIER A4 &amp; A3 et FOURNITURES EN PAPIER</b>	<b>FOURNITURES de BUREAU MOBILIER ET BOIS</b>	<b>BUREAUTIQUE &amp; SOLUTIONS D'IMPRESSION</b>	<b>PRODUITS NETTOYAGE DES LOCAUX</b>	<b>PRODUITS ENTRETIEN DES ESPACES VERTS</b>
<b>ALSACE</b>					
Bas-Rhin (67)	Marché écoresp pr 20% achats	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp 100 %	Marchés avec produits sous écolabel	Marché écoresponsable
Haut-Rhin (6)	Marché national 100% écoresp	Marché local	Marchés nationaux à critères écoresp 100 %	Marché UGAP avec produits écorespons	Produits écoresp composteurs
<b>AQUITAINE</b>					
Dordogne (24)	Marché national 100% écoresp	Achats locaux	Marchés nationaux à critères écoresp	non renseigné	Déchets verts compostés – produits ss écolabels
Gironde (33)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché UGAP à critères écorespons	Futurs marchés intégrant produits à écolabel	non renseigné
Landes (40)	Marché local	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché national à critères écorespons	Renégociation du marché en cours	Produits naturels Désherbage thermique composteurs
Lot-et-Garonne (47)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Pyrénées-Atlant (64)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché national UGAP A critères écorespons	50 % achats avec produits à écolabel	Produits phytosanitaires
<b>AUVERGNE</b>					
Allier (03)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché UGAP + produits 100% bio	Déchets verts recyclés Achats ss écolabels en 2010
Cantal (15)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché 100% produits biologiques	Tondeuses électriques compostage, déchetterie
Haute-Loire (43)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché écorespons du ministère	Marché Ugap à normes Environnementales	Renégociation de la Prestation en cours
Puy-de-Dôme (63)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché UGAP + produits 100% bio	Entretien écoresp

<b>BOURGOGNE</b>					
Côte-d'Or (21)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché en 2010	Engrais biologiques, compostage, arrosage à l'eau de pluie
Nièvre (58)	Achats locaux	Pas de précisions	Marchés nationaux à critères écoresp	Produits respectueux de l'environnement	Désherbage thermique, méthodes de jardinage traditionnelles, formation jardiniers
Saône-et-Loire (71)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Matériel écorespons à 60%-100% cartouches	Futur marché national A critères environnemt	non renseigné
Yonne (89)	Marché national 100% écoresp	Marché local écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché UGAP + produits 100% bio	non renseigné
<b>BRETAGNE</b>					
Côtes-d'Armor (22)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Finistère (29)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Produits écoresp Marché UGAP en 2010	Méthodes raisonnées Formation des jardiniers
Ille-et-Vilaine (35)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national + 80 % Produits labellisés	non renseigné
Morbihan	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Produits écologiques site préfecture Marché local	Produits écoresponsables et formation des jardiniers
<b>CENTRE</b>					
Cher (18)	90% recyclable	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Produits à label écologique	Produits eco et utilisation faible
Eure-et-Loir (28)	Pas de marché écoresp en 2009	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché national UGAP 100 % à critères écoresp	Actions durables et produits verts en 2010	Prise en compte prévue en 2010
Indre (36)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Achat de produits avec Label environnement	Achats de produits sans écolabels
Indre-et-Loire (37)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Loir-et-Cher (41)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché à renouveler avec critères écoresp	Produits et techniques Ecologiques
Loiret (45)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Achats partiels : 20 % produits écolabellisés	Ts produits écolabellisés	Produits écolabellisés Matériel thermique
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>					
Ardennes (08)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Achats partiels	Achats de produits écolabellisés prévus en 2010	Achats de composteurs Et formation jardiniers en 2010
Aube (10)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				

Marne (51)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national MIOMCT à critères Ecoresponsables	Produits écolabellisés	80% produits phytosanitaires –sensibilisation aux bonnes pratiques
Haute-Marne (52)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national MIOMCT à critères Ecoresponsables	Produits écolabellisés	Engrais naturels Composteurs
<b>CORSE</b>					
Corse-du-Sud (2A)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Haute-Corse (2B)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
<b>FRANCHE-COMTE</b>					
Doubs (25)	Marché national 100% écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Nouveau marché en 2010 – écolabels	Réduction des produits phyto, technique tradit
Jura (39)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché à clause Ecolabel	Programme d'entretien En cours
Haute-Saône (70)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Normes écoresp	Marché avec clause spécif prods écolabels	Techniques naturelles Produits bio
Territoire de Belfort (90)	Marché national 100% écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	80 % produits écolabellisés	Produits écolabellisés systématiques
<b>ILE DE France</b>					
Paris (75)	Papier recyclé	Achats à critères écoresp ts produits	Matériels au label Energy Star	A rattacher aux actions Issues du bilan carbone	Sans objet
Seine-et-Marne (77)	Marché national 100% écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché MIOMCT à critères écoresp	80% produits à écolabel Définis ds contrat de Prestation	Produits 100% écoresponsables Composteurs
Yvelines (78)	Plan d'actions	Plan d'actions	non précisé	Prestataire extérieur : clause à introduire	Etude à mener
Essonne (91)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché à produits écologiques	Produits écoresp et biodégradables
Hauts-de-Seine (92)	Marché national 100% écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Produits écolabellisés	non renseigné
Seine-Saint-Denis (93)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Val-de-Marne (94)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Val-d'Oise (95)	Marché national 100% écoresp du ministère	80% des produits sont écolabellisés Atteindre 100% en 2010	80 % de produits écolabellisés – 100 % de cartouches avec écolabels	25 % produits écolabellisés en 2009 – 100 % en 2010 sur nouveau marché	100 % Produits valorisés à partir de matières organiques



<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>					
Aude (11)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Gard (30)	Local écoresp	Marchés nat en 2010	Marchés nat en 2010	Marché MIOMCT écoresponsable	Compost déchets verts Formation pr jardinier
Hérault (34)	Achats locaux	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché local avec matériels à label	Normes à intégrer au Nouveau marché 2010	Sans objet
Lozère (48)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Pyrénées-Orientales (66)	Marché national 100% écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché nationaux à critères 100% écoresp	Produits à écolabels Marché UGAP en 2010	non renseigné
<b>LIMOUSIN</b>					
Corrèze (19)	Marché national 100% écoresp du ministère	Marché national 100% écoresp du ministère	Marché national 100% écoresp du ministère	Prévu dans le contrat	Sensibilisation des Jardiniers
Creuse (23)	Marché national 100% écoresp du ministère	Marché national 100% écoresp du ministère	Marché national 100% écoresp du ministère	Prévu dans le contrat	Pas d'engrais, Composteurs NF
Haute-Vienne (87)	Marché national 100% écoresp du ministère	Marché national 100% écoresp du ministère	Marché national 100% écoresp du ministère	Produits écolabellisés exclusivement	Pas d'engrais, Composteurs NF
<b>LORRAINE</b>					
Meurthe-et-Moselle (54)	Marché national 100% écoresp du ministère	Local écoresponsable	Achats partiels	Nouveau marché fin 2010 intégrant les critères	En cours de réalisation
Meuse (55)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Moselle (57)	Marché national 100% écoresp du ministère	Achats sur marchés nationaux	Marché national MIOMCT 100% écoresponsable	Utilisation de 50 % de Produits écolabellisés	non renseigné
Vosges (88)	Papier recyclé et papier écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Evolutions à prendre en cours pour 2010	Utilisation partielle de Produits sous écolabel	Prestataire sous convention – recycle les produits végétaux
<b>MIDI-PYRENEES</b>					
Ariège (09)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	90% produits à écolabels	Recours exclusif à des Produits naturels + désherbeur thermique
Aveyron (12)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Achats partiels de produits écolabellisés	Marché en négociation en 2010 pour prendre en compte ces indicateurs
Haute-Garonne (31)	Marché local écoresponsable	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché à renouveler avec clause écoresp	Intégration normes du PAE

Gers (32)	Marché national 100% écoresp	Achats écolabellisés	Marchés nationaux à critères écoresp	non renseigné	Matériel thermique – baisse des produits phytosan et engrais
Lot (46)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	20% produits écolabel Marché passé en 2010 avec clause écoresp	Entretien interne – baisse utilisation produits
Hautes-Pyrénées (65)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national 100% Critères écoresponsables	100 % engrais issus boues valorisées – produits écologiques
Tarn (81)	Achats 40% papier écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Critères écoresp pris en compte	100% produits écolabellisés	Utilisation de produits et techniques naturels
Tarn-et-Garonne (82)	Marché national 100% écoresp	Achats locaux	Marchés nationaux à critères écoresp	Produits écolabellisés en 2010	Utilisation d'engrais naturels
<b>NORD PAS DE CALAIS</b>					
Nord (59)	Marché local écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché à produits écolabellisés sur ts sites	Désherbage manuel – produits verts
Pas-de-Calais (62)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
<b>BASSE NORMANDIE</b>					
Calvados (14)	Marché national à critères écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marchés nationaux à critères écoresp du ministère	Marché UGAP 85% produits écolabellisés – objectif : 100% en 2010	Suppression prévue des produits phyto, puis engrais organiques, composteur, désherbeur thermique
Manche (50)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché à écolabels pour tous produits	Désherbeur thermique
Orne (61)	Marché national 100% écores	Achats à écolabels	Marchés nationaux à critères écoresp	non renseigné	Compostage des déchets verts
<b>HAUTE NORMANDIE</b>					
Eure (27)	Pas de papier écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Achats 100% produits à écolabels	Engrais organiques, désherbage thermique, techniques traditionnelles
Seine-Maritime (76)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Achats 100% produits à écolabels	100% produits verts, traitement thermique, techniques traditionnelles
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>					
Loire-Atlantique (44)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Maine-et-Loire (49)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	100 % produits écolabellisés	non renseigné
Mayenne (53)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				

Sarthe (72)	Marché national 100% écoresp	Marché national 100% écoresp	Marché national 100% écoresp	Utilisation produits Labellisés à 90 %	Produits verts
Vendée (85)	Marché national 100% écores	Pratiques écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Achats de produits à écolabels (non précisé)	non renseigné
<b>PICARDIE</b>					
Aisne (02)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Oise (60)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché UGAP à produits écolabellisés	non renseigné
Somme (80)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
<b>POITOU-CHARENTES</b>					
Charente (16)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Normes prises en compte	non renseigné
Charente-Maritime (17)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Deux-Sèvres (79)	40 % achats éco	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	80% produits écoresp	Normes non prises en compte en 2009
Vienne (86)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Achats partiels	20% de produits à écolabels – renouvellement prévu	non renseigné
<b>PROVENCE ALPES COTE D'AZUR</b>					
Alpes-Hte-Provence (04)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national MIOMCT 100% éco	Sensibilisation des Agents	Pratiques écorespons CAT
Hautes-Alpes (05)	Marché national 100% écores	Critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché à produits écolabellisés	Composteurs acquis à la mairie –CAT
Alpes-Maritimes (06)	Achat sur marché local	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national MIOMCT 100% éco	Marché UGAP	Entretien par entreprise Insertion
Bouches-du-Rhône (13)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national MIOMCT 100% éco	Marché UGAP	Produits écolabellisés
Var (83)	Marché national 100% écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national MIOMCT 100% éco	Marché UGAP 1 site Ts sites en 2011	CAT – critères intégrés Dans prochain marché
Vaucluse (84)	Papier à critères écoresp local	Achats via plan d'action en évolution	Evolution en cours	non renseigné	non renseigné
<b>RHONE ALPES</b>					
Ain (01)	Papier écoresp	Achats locaux et écolabels	Marché national MIOMCT 100% éco	non renseigné	Produits naturels Filières déchets animx
Ardèche (07)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Drôme (26)	Marché national 100% écoresp	Achats sur marchés nationaux	Marché national MIOMCT 100% éco	Marché local avec clause pr écolabels	Gestion externalisée Pas d'indicateurs
Isère (38)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)				
Loire (42)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché UGAP pr 1 annexe et marché en 2010 intégrant les critères	Utilisation de désherbeurs thermiques

Rhône (69)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Nouveau marché prévu intégrant les critères	Sans objet
Savoie (73)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Non renseigné	Non renseigné
Haute-Savoie (74)	Recyclable 100%	Achats écoresp	Marchés nationaux à critères écoresp	Nouveau marché en 2012	Entretien par ville d'Annecy engagée en matière environnementale
<b>OUTRE MER</b>					
Guadeloupe (971)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national MIOMCT 100% éco	Marché local avec Produits écolabellisés	non renseigné
Martinique (972)	Marché national 100% écores	Marchés nationaux à critères écoresp	Marché national MIOMCT 100% éco	Marché national en 2009 avec produits écoresponsables	non renseigné
Guyane (973)	Achats écoresp	Achats prévus avec écolabels selon plan d'action	Achats avec critères écoresponsables	Marché 2009 avec produits écoresponsables	Marché à produits écoresponsables et biodégradables - compost
Réunion (974)	Achats écoresp A 100%	Achats produits ss écolabels européens et nationaux	Achats avec critères écoresponsables	Produits certifiés et sous écolabel europ.	Entretien naturel Engrais certifié écolog
<b>COM</b>					
Polynésie					
Nouvelle-Calédonie					

### Sur les 81 Bilans transmis

Préfectures adhérant au marché national éco & socio responsable	66	71	72	66	54
Préfectures à achats Locaux écoresp et/ou évolution en cours	15	10	9	15	9 <sup>20</sup>

<sup>20</sup> Compte tenu des sites qui n'ont pas d'espaces verts, d'où rubrique sans objet pour ceux-ci.

## 4- L'introduction des produits biologiques

Selon le bilan des 81 préfectures, **36 (44,4 %) seulement ont accès à un restaurant administratif ou inter administratif (RIA).**

Une quarantaine de préfectures ne peuvent proposer de prestation de restauration à leurs personnels : il n'y a pas de restaurant administratif et les repas sont pris à l'extérieur. Certaines de ces préfectures indiquent néanmoins que des produits biologiques ou issus de filières de proximité sont proposés dans les réceptions<sup>21</sup>.

Parmi les 36 préfectures ayant un RIA, 22 prennent en compte en 2009 la démarche de produits biologiques et 14 indiquent qu'elles prennent des dispositions pour 2010. En résumé :

Sur les 36 préfectures offrant une prestation de restauration, 22 prennent en compte les critères prescrits, soit par l'inclusion de la clause relative aux produits biologiques du PAE, soit par une offre intégrant des spécificités qui vont dans ce sens. 14 préfectures vont inclure cette clause lors du renouvellement de leur marché ou de leur convention en 2010.

Les préfectures restantes ne suivent pas d'objectifs ou ont donné une réponse vague (lettre au prestataire, demande de produits bio...).

La plupart des préfectures ne suivant pas les objectifs soulignent les difficultés suivantes :

- capacité d'approvisionnement insuffisante sur le marché local ou dans le département ;
- gestion du restaurant par un prestataire externe sur la base d'un marché en cours ne prévoyant pas de produits bio ;
- coût trop élevé de la prestation pour un approvisionnement systématique (élaboration d'un menu ou diversité).

Le tableau qui suit résume les différentes situations reçues :

---

<sup>21</sup>Plus rarement, est mentionnée l'existence d'un potager ou d'un verger local cultivé bio (Nièvre) et permettant ce type d'approvisionnement pour des repas ou des réceptions (occasionnel).

<b>PRODUITS BIOLOGIQUES ET RESTAURATION</b>			
<b>PREFECTURES</b>	<b>RESTAURATION EN 2009 PART DES PRODUITS BIOLOGIQUES</b>	<b>AUTRES PRODUITS BIO OU FILIERES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Alsace</b>			
Bas-Rhin (67)	Prévu au cahier des charges	Produits laitiers bio	
Haut-Rhin (6)	Prévu ds le marché RIA		Possibilité d'atteindre les objectifs
<b>Aquitaine</b>			
Dordogne (24)	Pas de rest admin Sans objet		
Landes (40)	Prescriptions suivies par l'assoc RIA		
Lot-et-Garonne (47)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Atlantiques(64)	1 menu et pain bio quotidiennt – suivi par DDEA 2009	Partenariat envisagé avec une coopérative bio Groupe trav ac RIA	
<b>Auvergne</b>			
Allier (03)	Pas de rest admin Sans objet		
Cantal (15)	Pas de RIA Sans objet		
Haute-Loire (43)	Demande faite à prestataire Sodhexo		
Puy-de-Dome (63)	Pas de rest admin Sans objet		
<b>Bourgogne</b>			
Cote-d'Or (21)	Pas de rest admin Sans objet		
Nièvre (58)	Bio une fois/semaine au restaurant inter administratif	Potager et verger bio et raisonnés : utilisation pr préfecture déjeuners et récept	
Saone-et-Loire (71)	non renseigné		
Yonne (89)	Pas de rest admin Sans objet		
<b>Bretagne</b>			
Cotes-d'Armor (22)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Finistère (29)	Pas de rest admin Sans objet		
Ille-et-Vilaine (35)	Pas de rest admin Sans objet		
Morbihan (56)	Pas de rest admin Sans objet		
<b>Centre</b>			
Cher (18)	10% produits bio au restaurant inter administratif de Bourges	En 2010 15% produits bio et création plate forme approvt bio en région	
Eure-et-Loir (28)	En 2009 réflexion avec la Sodhexo	En 2010 produits bio au RIA : pains, céréales,	

Indre (36)	Demande faite à la société de restauration		
Indre-et-Loire (37)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loir-et-Cher (41)	non renseigné	Mise en place d'un indicateur en 2010	
Loiret (45)	Demande aux gestionnaires RIA		Difficultés d'approv
<b>Champagne-Ardenne</b>			
Ardennes (08)	Repas bio au RIA en semaine du développt durable	Sensibilisation en 2010	
Aube (10)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Marne (51)	Produits bio depuis 2010		
Haute-Marne (52)	Même chose		
<b>Corse</b>			
Corse-du-Sud (2A)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Haute-Corse (2B)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Franche-Comté</b>			
Doubs (25)	Produits bio pour réceptions		
Jura (39)	Sans objet		
Haute-Saône (70)	Sans objet		
Territoire de Belfort (90)	Pas de rest admin Sans objet		
<b>Ile-de-France</b>			
Paris (75)	Produits équitables		
Seine-et-Marne (77)	5% produits bio et un repas hebdo		
Yvelines (78)	Pas de RIA Sans objet		
Essonne (91)	3 produits bio/jour et un repas bio/mois		Offre insuffisante pour un RIA de 1000 couverts/jour
Hauts-de-Seine (92)	Objectif inscrit ds cahier charges du nouveau marché 2010		
Seine-Saint-Denis (93)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Val-de-Marne (94)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Val-d'Oise (95)	Nouveau marché prévoyant 20% produits bio 2010		
<b>Languedoc-Roussillon</b>			
Aude (11)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Gard (30)	Pas de rest admin Sans objet		
Hérault (34)	Note envoyé au prestataire		
Lozère (48)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Orientales (66)	Sans objet		
<b>Limousin</b>			
Corrèze (19)	Pas de rest admin Sans objet		
Creuse (23)	Pas de rest admin Sans objet		
Haute-Vienne (87)	Sans objet		
<b>Lorraine</b>			
Meurthe-et-Moselle (54)	Sans objet		
Meuse (55)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Moselle (57)	Ponctuellement		Réflexion prévue non

			prise en compte ds l'actuel marché
Vosges (88)	Prestataire extérieur Sodexho		
<b>Midi-Pyrénées</b>			
Ariège (09)	Pas de rest admin Sans objet		
Aveyron (12)	Pas de rest admin Sans objet		
Haute-Garonne (31)	Produits bio proposés au RIA ts les jours		Indicateur à construire
Gers (32)	Pas de rest admin Sans objet		
Lot (46)	Sensibiliser le prestataire RIA		
Hautes-Pyrénées (65)	Pas de rest admin Plateaux repas commandés avec produits bio		
Tarn (81)	Sans objet		
Tarn-et-Garonne (82)	Sans objet		
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>			
Nord (59)	Prise en compte 20% ds nouvelle délégation RA		
Pas-de-Calais (62)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Basse-Normandie</b>			
Calvados (14)	Un repas bio/semaine en 2010 au RIA	30% produits bio ds budget repas résidence en 2009	Difficultés approvisionnt
Manche (50)	Sans objet		
Orne (61)	Démarche progressive		Difficultés approvisionnt
<b>Haute-Normandie</b>			
Eure (27)	Pas de rest admin Sans objet		
Seine-Maritime (76)	8,8 % bio en 2008 – baisse en 2009		Etude lancée en 2010 sur difficultés approvisionnt
<b>Pays-de-la-Loire</b>			
Loire-Atlantique (44)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Maine-et-Loire (49)	Pas de rest admin Sans objet		
Mayenne (53)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Sarthe (72)	Produits bio servis Ts les jours au RIA		
Vendée (85)	Pas de rest admin Sans objet		
<b>Picardie</b>			
Aisne (02)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Oise (60)	Pas de rest admin Sans objet		
Somme (80)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Poitou-Charentes</b>			
Charente (16)	RIA non géré par la préfecture		Etude pr voir la prise en compte des critères
Charente-Maritime (17)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Deux-Sèvres (79)	Actions ponctuelles		Difficultés d'approv
Vienne (86)	Plats bio ds l'offre actuelle Préf/CG		



<b>Provence-Alpes-Côte-D'azur</b>			
Alpes-Hte-Provence (04)	1 produit bio mensuel		
Hautes-Alpes (05)	Bio pris en compte ds réceptions		
Alpes-Maritimes (06)	En cours		Difficulté d'approv/coût
Bouches-du-Rhône (13)	Sans objet		
Var (83)	Sans objet		
Vaucluse (84)	Non renseigné		
<b>Rhône-Alpes</b>			
Ain (01)	Sans objet		
Ardèche (07)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Drome (26)	Sans objet		
Isère (38)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loire (42)	Bio pris en compte ds nouveau marché 2010		
Rhône (69)	-RIA : offre de produits issue de circuits courts locaux bio et raisonnée -Pr personnels adhésion à AMAP avec panier bio hebdomadaire	-Convention passée en 2008 avec ttes branches pro pour offre inter administratif de produits bio et de proximité (tous services) -objectif 20% en 2012	
Savoie (73)	Pas de RIA		
Haute-Savoie (74)	à intégrer ds le nouveau marché		
<b>Outre-Mer</b>			
Guadeloupe (971)	Sans objet		
Martinique (972)	Sans objet		
Guyane (973)	Sans objet		
Guyane (974)	Sans objet		
<b>COM</b>			
Polynésie			
Nouvelle-calédonie			

## 5. Les déplacements et les véhicules particuliers

Le tableau ci-après retrace les efforts entamés pour la politique des déplacements et des achats de véhicules, relancés dans certains secteurs par la mise en œuvre du PAE.

La plupart des préfetures mettent en avant des évolutions positives dans le domaine des déplacements, avec un intérêt dès 2005-2006 pour ces questions.

Selon les bilans reçus, **65 préfetures sur 81** (80,2 %) peuvent être considérées comme répondant aux préoccupations du PAE par la mise en place d'actions pour diminuer les rejets de GES et recourir à d'autres modes de transport.

## ➤ Les plans de déplacements administration (PDA)

Parmi ces préfectures, une trentaine a mis en place de véritables « Plans de déplacement administratif », souvent en association avec les communes ou des agglomérations. Généralement, les plans concernent l'ensemble des services de l'Etat, préfectures et services déconcentrés. Ces actions sont appelées à se développer avec la réorganisation territoriale. Elles portent sur le remboursement ou la prise en charge des transports en commun pour les agents (jusqu'à 50 %), l'extension de la visioconférence (augmentation de l'usage et installation d'équipements supplémentaires), le recours au covoiturage interservices (avec réservations sur SIT ou intranet des services), la réduction du nombre de places de parkings, la mise à disposition de vélos de service et l'installation d'équipements d'accueil pour les vélos, la mise à disposition de billets pour les trains (TER).

Par ailleurs, les PDA proscrivent l'avion pour les déplacements en métropole, c'est-à-dire l'essentiel des destinations des préfectures.

D'autres évolutions sont positives ou motivantes :

- la nécessité d'acheter des véhicules propres est prise en compte à travers le renouvellement des véhicules particuliers, qui respectaient la norme de 140gCO<sup>2</sup>/km en 2007 et de 130 gCO<sup>2</sup>/km en 2009 ; les plus volontaristes tendent vers des achats à des taux inférieurs (125gCO<sup>2</sup>/km, 120gCO<sup>2</sup>/km, 115gCO<sup>2</sup>/km) ; on constate également une diminution du nombre des véhicules des parcs et donc de leur taux moyen d'émission : le pourcentage de respect de la norme pour le stock augmente (30 %, 20% du parc comprenant des véhicules dans la norme avec un objectif de diminution et d'aliénation des véhicules polluants) ;
- la formation des conducteurs à l'écoconduite est également prise en compte : une partie des préfectures l'ont conduite en 2009 ; pour les autres elle le sera en 2010 ; cette formation est prévue et prise en charge dans le plan régional de formation pour tous les services de l'Etat.

On peut citer les préfectures suivantes pour leurs actions exemplaires dans le domaine des déplacements :

- **Plan de déplacements administration (PDA)** : Bas-Rhin, Nord, Puy-de-Dôme, Loire-Atlantique (bilan 2008), Loiret, Calvados, Yonne, Dordogne, Côte d'Armor (bilan 2008), Morbihan, Loiret, Seine-Maritime, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Maine-et-Loire, Ardennes, Marne, Moselle, Doubs, Jura, Ariège, Hérault, Vendée, Vienne, Ardèche (bilan 2008), Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Rhône, Val d'Oise, Guyane ; à la Réunion, baisse de 50 % du coût des voyages aériens à la suite des visioconférences (53 en 2009) ;
- **Formation à l'écoconduite** : formations proposées et suivies par tous les personnels de l'Etat (au-delà des conducteurs et grand rouleurs) en Dordogne, dans le Doubs, dans le Val d'oise, dans les Hautes-Pyrénées, dans la Manche...Certaines des formations sont faites en liaison avec la sécurité routière.

Le tableau qui suit recense les différentes situations :

<b>LES DEPLACEMENTS ET VEHICULES</b>			
<b>PREFECTURES</b>	<b>PLANS DE DEPLACEMENT OU ACTIONS</b>	<b>VEHICULES 2009</b>	<b>FORMATION</b>
<b>Alsace</b>			
Bas-Rhin (67)	174 agents : indemnité de transport, train, 6 vélos service, visio	1/3 du stock à <130g/C0 <sup>2</sup>	Prévu au plan local de Formation 2010 pr 100% conducteurs
Haut-Rhin (6)	Train, vélo de service/ville	22% stock ds la norme < 130g/C0 <sup>2</sup>	Formation prévue en 2010 ts conducteurs
<b>Aquitaine</b>			
Dordogne (24)	PDA – covoiturage Visioconférence 50% agents/SNCF	Véhicules achetés à la norme de 130g/C0 <sup>2</sup>	222 fonctionnaires formés et 468 ayant subi un audit de conduite (services déconcentrés)
Gironde	Mutualisation des déplacements, visioconfér, tram	Renouvellet selon la norme aliénation du parc	Formations en cours En 2009 – suite en 2010
Landes (40)	Utilisation des TC, covoiturage, vélos, visioconférences	Achat prenant la norme en compte – Stock à 133 g/C0 <sup>2</sup>	Formations en cours
Lot-et-Garonne (47)	<b>BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)</b>		
Pyrénées-Atlantiques(64)	2 salles de visioconférence, covoiturage	43% stock <130g/C0 <sup>2</sup>	Formations en cours 2009-2010
<b>Auvergne</b>			
Allier (03)	Visioconférences	Véhicules achetés à la norme de 130g/C0 <sup>2</sup>	Plan de formation 2010
Cantal (15)	Visioconférences e-formation	stock : 3/5 véhicules à 130g/C0 <sup>2</sup> + achats dans la norme	Depuis 2006 un conducteur formé tous les ans
Haute-Loire (43)	Visioconférences (1 salle), e-formation	Achats sur marché national UGAP <130g/C0 <sup>2</sup>	Plan de formation 2010
Puy-de-Dome (63)	PDA – 2 salles de visioconférences	Achats 2009 : 130g/C0 <sup>2</sup>	Prévue en 2010
<b>Bourgogne</b>			
Cote-d'Or (21)	Covoiturage, visioconférences, Recours aux TC	-Achats 2009 : 2 véhic 130g/C0 <sup>2</sup> et un véhicule corps préf à 129 g/C0 <sup>2</sup> -30% stock à la norme 130g/C0 <sup>2</sup>	Formation des chauffeurs en cours 2009-2010
Nièvre (58)	Recours aux TC Covoiturage	-Achats 2009 : 2 véhic 115 G/C0 <sup>2</sup> -4/11 véhic stock à 130 G/C0 <sup>2</sup>	5/6 chauffeurs formés en 2009 – le dernier en 2010
Saone-et-Loire (71)	Visioconférences, covoiturage	-Achats 2009 à 125g/C0 <sup>2</sup>	Formation chauffeurs sur 2009-2010
Yonne (89)	PDA Visioconférences covoiturage	Pas d'achat en 2009	Prévu en 2010

<b>Bretagne</b>			
Cotes-d'Armor (22)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Finistère (29)	Utilisation TC, visioconférences	pas de véhicules particuliers achetés en 2009	8 chauffeurs formés en 2009
Ille-et-Vilaine (35)	PDA Covoiturage+ transports publics	pas de véhicules particuliers achetés en 2009	Plan de formation sur 3 ans 2009-2012
Morbihan (56)	PDA 2009-2010 ts sites – visioconfér Transports publics	Pas d'achat en 2009	100 % conducteurs formés
<b>Centre</b>			
Cher (18)	Non renseigné	14% Véhic stock sont à 130g/C0 <sup>2</sup>	Formation prévue en 2010 plan local et plan régional de formation
Eure-et-Loir (28)	Co voiturage Visioconférences Pb liaison ferroviaire entre sites	-Réduction du parc Prévue en 2010	Plan de formation 2009-2010
Indre (36)	Co voiturage visioconférences	- Achats à 130G/C0 <sup>2</sup> (yc corps préfectoral) -50% du stock est dans la norme 130g/C0 <sup>2</sup>	non indiqué
Indre-et-Loire (37)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loir-et-Cher (41)	Covoiturage TC	-Achats à 130 G/C0 <sup>2</sup>	Formations prévues en 2010
Loiret (45)	PDA en 2008 Prise en charge 50% transports publics Visioconférence Garages à vélos	- Norme sera prise en compte en 2010	40 % conducteurs formés en 2009 et 100% en 2010
<b>Champagne-Ardenne</b>			
Ardennes (08)	PDA Cartes de bus pr les agents visioconférences	- Achat à 130 G/C0 <sup>2</sup> en 2009	Prévu en 2010 en lien avec la Région
Aube (10)	Bilan non transmis (RAPPEL)		
Marne (51)	PDA en cours piloté par DDT Visioconférence	-Stock 7/11 véhic <130g/C0 <sup>2</sup> -Achats selon la norme -achat d'un véhic Flex fioul	Prévu en 2010
Haute-Marne (52)	Covoiturage, visioconférence, train	-stock 3/14 véhic <130gC0 <sup>2</sup>	Prévu en 2010 avec la région
<b>Corse</b>			
Corse-du-Sud (2A)	Bilan non transmis (RAPPEL)		
Haute-Corse (2B)	Bilan non transmis (RAPPEL)		
<b>Franche-Comté</b>			
Doubs (25)	PDA réalisé et en vigueur Covoiturage, incitation aux TC, visioconférence	- Achats à 130 G/C0 <sup>2</sup> - objectif actuel : 120 G/C0 <sup>2</sup>	Formation en 2009 réalisée – achevée en 2010 + formation à l'écoconduite proposée à ts les personnels administratifs préfecture
Jura (39)	PDA en préparation Visioconférences, Covoiturage	- Achats à 130 G/C0 <sup>2</sup> ou moins	Plan de formation en préparation
Haute-Saône (70)	Non renseigné	Achats véhic partt ds la norme	Non renseigné

Territoire de Belfort (90)	Projet plate-forme de covoiturage Visioconférence Transports en commun	Achats véhicules à 130 G/C0 <sup>2</sup> ou moins 100% stock <130gC0 <sup>2</sup>	Chauffeurs formés en 2009
<b>Ile-de-France</b>			
Paris (75)	2 sites : systèmes de visioconférences Location 6 vélos à la RATP	Renouvellement parc selon la norme 30% parc véhicules Propres	Formation prévues
Seine-et-Marne (77)	Covoiturage, Incitation aux TC	Stock : 62% à 130gC0 <sup>2</sup>	8 agents formés en 2009 Ts chauffeurs en 2010
Yvelines (78)	Etude en cours	Non renseigné	Prévu en 2010
Essonne (91)	Incitation à l'écoconduite pr ts	Achats à la norme 130 G/C0 <sup>2</sup> sur marché UGAP	7/9 chauffeurs formés en 2009 – les 2 derniers en 2010
Hauts-de-Seine (92)	Transports en commun	Achats de 2 véhicules à 130 G/C0 <sup>2</sup> en 2009 et 3 véhicules vendus	Plan de formation 2009-2010
Seine-Saint-Denis (93)	Bilan non transmis (RAPPEL)		
Val-de-Marne (94)	Bilan non transmis (RAPPEL)		
Val-d'Oise (95)	PDE « EcoMouv » Bourse covoiturage Transports collectifs – vélos Groupe travail inter administrations	Achat un véhic à 130 G/C0 <sup>2</sup> - Mutualisation du parc prévue avec la DDT	En 2009 formation de 4 chauffeurs sur 6 et 38 agents pr services + nouvelles formations en 2010
<b>Languedoc-Roussillon</b>			
Aude (11)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Gard (30)	Covoiturage Transports en commun	Stock supérieur à la 2007 – 7/14 véhicules à 140 g C0 <sup>2</sup>	Prévue en 2010
Hérault (34)	PDE avec Covoiturage, Rembst TC, vélos, scooter électrique, contrat autopartage, tickets de tram	Taux moyen parc à 130gC0 <sup>2</sup>	Tous chauffeurs formés en 2009
Lozère (48)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Orientales (66)	Développe visioconférence	Achats véhic à 130gC0 <sup>2</sup> en 2009	Formation de 4 chauffeurs en 2009
<b>Limousin</b>			
Corrèze (19)	Co-voiturage visioconférence	Achats véhic à <120 gC0 <sup>2</sup>	Formation mai-juin 2010
Creuse (23)	Co voiturage interministériel, visioconférences	Taux moyen parc 147 g/C0 <sup>2</sup>	Formation de 3 chauffeurs en 2009
Haute-Vienne (87)	Co voiturage Rembst TC	Achats véhicules 130gC0 <sup>2</sup> /km	Formations en 2010
<b>Lorraine</b>			
Meurthe-et-Moselle (54)	Transports en commun	-Achats 2009 à 130 G/C0 <sup>2</sup>	Formations prévues en 2010
Meuse (55)	Bilan non transmis (RAPPEL)		
Moselle (57)	PDA en cours Metz-Thionville, tickets de bus, incitation financière au covoiturage, 5 vélos de service	Pas d'achat de véhicule particulier en 2009	Formation 2009-2010

Vosges (88)	Développt de la Visioconférence Covoiturage	Pas d'achat de véhicule particulier en 2009	Formation en cours + sensibilisation
<b>Midi-Pyrénées</b>			
Ariège (09)	PDE en élaboration Covoiturage	Stock : 60 % à la norme 1 achat hors norme en 2009	15 personnes au total formées en 2009
Aveyron (12)	Covoiturage pr déplact pro Visioconférences Aides pr transports en commun	Stock : 16 % à la norme	Plan de formation 2009-2010
Haute-Garonne (31)	PDA, incitation aux TC, covoiturage, Vélos de service	Respect de la norme en 2010	Formation en 2010
Gers (32)	Covoiturage, pas de PDA (ruralité)	Achats 2009 à 130 gC0 <sup>2</sup>	Formation prévues
Lot (46)	Incitation au covoiturage, plate forme de partage	Achats hors norme	Formation prévues
Hautes-Pyrénées (65)	PDA 2008 Rembst 50% pr transports collectifs Train pr Toulouse 6 vélos de service Visioconférence Convent avec restauration	Achats 2009 à 130 G/C0 <sup>2</sup> ou moins	Plan de formation 2010 ts conducteurs
Tarn (81)	Covoiturage, incitation aux TC, visioconférence	Difficultés à respecter la norme en 2009	4 chauffeurs formés à l'écoconduite en 2009
Tarn-et-Garonne (82)	Covoiturage, incitation aux TC	Difficultés à respecter la norme en 2009	Formation reportée à 2010
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>			
Nord (59)	PDA Rembst coûts 50% pr train, trans collectifs, déplacts doux Accueil 2 roues Visioconférences Covoiturage – marche	Achats hors norme Corps préf en 2009	Prévu en 2010 pr ts chauffeurs et intégré PDA
Pas-de-Calais (62)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Basse-Normandie</b>			
Calvados (14)	PDA : -3% Ges d'ici 2012 – pas d'avion Visioconférence Covoiturage – accueil vélos Aide aux transports collectifs	- Achats 2009 : moyenne de 126 G/C0 <sup>2</sup> /km -3 voitures seront vendues en 2010	-4 agents formés dont un conducteur -objectif 100% en 2010
Manche (50)	Visioconférences Objectif : gestion interministérielle parc véhicules	-Stock : 35% parc à 130G/C0 <sup>2</sup> - 40 % prévus en 2010 - Achats en 2009 à 136G/C0 <sup>2</sup> en moyenne yc corps préf	Formation conducteurs en 2009 et formation autres agents en 2010 sur plan régional de formation
Orne (61)	Région très rurale : Difficulté pour un PDA	pas de véhicules particuliers achetés en 2009	En 2010

<b>Haute-Normandie</b>			
Eure (27)	Covoiturage sur intranet pr préf et services déconcent Visioconférence mutualisés avec serv déconcentrés	-2 véhicules à 130G/C0 <sup>2</sup> -vente de 3 véhicules polluants en 2009	Formation prévue avec Sécurité routière
Seine-Maritime (76)	PDA Pris en charge frais pr transports collect Covoiturage Prêts de vélos Réflexion télétravail	- stock : 15% véhic à 130 G/C0 <sup>2</sup> et 33% à 140 G/C0 <sup>2</sup>	Plan de formation 2009-2010
<b>Pays-de-la-Loire</b>			
Pays de la Loire	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Maine-et-Loire (49)	PDA Rembst dom-travail Vélos de service Visioconférence (3 salles) Train : pas d'avion	Pas d'achat en 2009	Formations en 2010
Mayenne (53)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Sarthe (72)	Visioconférences	Plan de renouvelлт aux normes	Formation en 2010
Vendée (85)	PDA interministériel Visioconférences Projet bilan carbone en 2010	- Stock : 27% véhic du parc à 130 G/C0 <sup>2</sup> -renouvellement selon la norme	Plan de formation 2010
<b>Picardie</b>			
Aisne (02)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Oise (60)	Covoiturage Incitation transports collectifs	Renouvлт aux normes	Formations en 2010
Somme (80)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Poitou-Charentes</b>			
Charente (16)	22% déplacts en train Visioconférences	-Achats en 2009 à 136 G/C0 <sup>2</sup> en moyenne	Formation prévue en 2010
Charente-Maritime (17)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Deux-Sèvres (79)	Covoiturage sur intranet Rembst pr transports collectifs	-stock : 26 % du parc à 130 G/C0 <sup>2</sup>	Formations prévues en 2010
Vienne (86)	PDA Convention avec Tec de Poitiers : usage en hausse Covoiturage Visioconférence Pas d'avion	- Achats en 2009 de 2 véhicules à 115 G/C0 <sup>2</sup> en moyenne -aliénation des véhicules polluants	Stages écoconduite en 2010 pr ts chauffeurs de la région Poitou Charente
<b>Provence-Alpes-Côte-D'azur</b>			
Alpes-Hte-Provence (04)	Covoiturage interservices et interadmin avec Digne, CG et Associations	Parc : 23% véhic à <130gC0 <sup>2</sup> Suppression d'1 véhicule en 2009 au profit d'un véhic peu émetteur	100% agents formés en 2009 formation proposée aux autres agents
Hautes-Alpes (05)	Covoiturage sur SIT – 2 sites de visioconférence Vélos -Transports et navettes gratuites ds GAP	Achats de véhicules aux normes	Stages en 2009 avec la sécurité routière

Alpes-Maritimes (06)	Covoiturage, aide aux TC, 2 salles visio –PDA intermin prévu en 2010	Achats prévus à taux ds la norme	Prévu pour 2010
Bouches-du-Rhône (13)	Aide aux TC, plateforme covoiturage, développt visio, projet de PDA interministériel pr 2010	Marché avec l'UGAP pr réduire le seuil d'émission à la norme	100% des conducteurs Formés en 2009
Var (83)	Visioconférence Achat d'un scooter déplacements. Incitation au covoiturage Aide financière aux TC	Moyenne parc <130g – achat d'un scooter en 2009	100% des conducteurs formés en 2009
Vaucluse (84)	Objectifs prévus	Non renseigné	Objectifs prévus 2010
<b>Rhône-Alpes</b>			
Ain (01)	Plan de déplacemt Local – pas de Transport aérien	Taux moyen véhic Achetés en 2009 : 134,5 gC0 <sup>2</sup> Taux moyen parc : 142,2 gC0 <sup>2</sup>	3 chauffeurs sur 6 formés
Ardèche (07)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Drôme (26)	Pas de PDA Pas de voyages en avion	Achat d1 véhic du CO > norme	Formation prévue en région DRF de Lyon pr les 5 chauffeurs
Isère (38)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loire (42)	Rembst des Tec Covoiturage audioconférences	-Stock : 29 % parc à 130 G/C0 <sup>2</sup> -Achat 1 véhicule à 125 G/C0 <sup>2</sup> en 2009	Formation des conducteurs en région en 2010
Rhône (69)	PDE en 2005 : 16 actions pr Tec, transports doux, réduction voiture et parkings, places pr 2 roues, concertation avec personnels	-Renouvellement des véhicules à la norme de 130 G/C0 <sup>2</sup>	Ts conducteurs professionnels formés en 2009
Savoie (73)	PDA en 2007 Pas d'avion	Aucun achat véhic en 2009	Formation en 2010
Haute-Savoie (74)	Plan circulation Annecy : subventions aux agents pr Tec Covoiturage	- Stock : 18 % parc propre en 2009 - 2 achats à la norme en 2010 – 31% véhicules propres	Formations prévues en 2010
<b>Outre-Mer</b>			
Guadeloupe (971)	Baisse kilométrage de 7% en 2009, visioconférences	non indiqué	Prévu en budget 2010
Martinique (972)	Regroupement des tournées de courrier Visioconférences	Normes prises en compte en 2009	Prévu en 2010



Guyane (973)	Visioconférence (191 en 2009) Mutualisation des déplcts interadmin (fleuves) Projet de PDA	Taux moyen d'émission parc à 139 gCO <sup>2</sup>	Formation prévue en 2010 et sensibilisation tous agents
Réunion (974)	Baisse de 50% déplcts en métropole + visioconférences (53 en 2009)	Achats à 130gCO <sup>2</sup>	Formations en 2010-2011
<b>COM</b>			
Polynésie	Non renseigné	Achats supérieur A 220 gCO <sup>2</sup>	Non renseigné
Nouvelle-calédonie			

## 6. Les actions liées à la responsabilité sociale de l'Etat

La responsabilité sociale de l'Etat, au travers des PAE, est prise en charge au moyen de trois critères :

### 6.1. Intégration des critères socio responsables dans les achats

- le recours aux marchés nationaux permet de garantir les critères socioresponsables des achats massifs et réguliers des services, puisque ces critères sont intégrés ;
- localement, les préfetures recourent de façon générale aux structures d'insertion pour des achats complémentaires ou pour passer divers marchés avec des structures ou des ateliers d'insertion employant des personnes handicapées, éloignées du marché du travail ou en réinsertion (prestations de nettoyage, d'entretien des espaces verts, de déménagement, d'archivage, etc...).

S'agissant des prestations de nettoyage, un certain nombre de préfetures indiquent que le personnel est employé totalement ou partiellement en journée (fin de journée, matin, etc...) : Allier, Dordogne, Essonne, Val d'Oise, Orne, Vienne, Cantal.

### 6.2. Conduite d'une politique du handicap

**On dénombre 51 préfetures sur les 81 analysées (63 %) qui remplissent les critères prescrits par les textes pour l'emploi des personnes en situation de handicap (6% ou au-delà) ou qui présentent une politique cohérente : recrutement de personnes handicapées, recrutement de PACTE, recours à des entreprises d'insertion. 28 préfetures réalisent des actions, notamment à travers les achats et les prestations (ateliers protégés, CAT), mais ne fournissent pas suffisamment d'informations sur les autres aspects.**

On relèvera les préfetures qui vont au-delà des critères fixés pour le recrutement des personnes en situation de handicap :

- **8% à 10% des effectifs** : Cantal, Allier, Ariège, Aveyron, Côte d'or, Gard, Eure, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Loire, Sarthe...

- **plus de 6% à 8%** : Haut-Rhin, Puy-de-Dôme, Morbihan, Cher, Hauts-de-Seine, Val d'Oise, Var, Nord, Calvados, Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Tarn, Réunion....

Ces taux concrétisent des politiques de prise en charge et d'accompagnement du handicap : réflexion sur l'insertion au travail, adaptation et ergonomie des postes de travail, combinée avec le recours aux structures d'insertion pour les emplois, désignation de correspondants pour le handicap.

Il faut également noter que les travaux d'accessibilités sont ou seront réalisés en même temps que les travaux résultant des audits énergétiques. Les programmations du ministère le prévoient systématiquement.

### 6.3. Poursuite des politiques d'insertion et d'appui :

Les préfetures recrutent également dans le cadre des procédures PACTE un ou plusieurs emplois par an.

Des bilans sont également réalisés pour la politique de la diversité et de la parité.

Le bilan social 2008 du ministère joint aux restitutions permet de préciser ces aspects.

Le tableau suivant résume les situations analysées :

<b>LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ETAT</b>			
<b>PREFECTURES</b>	<b>POLITIQUE DU HANDICAP</b>	<b>RECOURS AUX STRUCTURES D'INSERTION</b>	<b>CRITERES SOCIORESP</b>
<b>Alsace</b>			
Bas-Rhin (67)	5,24 % pers hand	3 fournisseurs sont des entreprises d'insertion	Même observation
Haut-Rhin (6)	7% pers hand	Achats faits dans les ESAT	
<b>Aquitaine</b>			
Gironde	Recrutent d'un PACTE et de 2 pers hand	Recours à ces structures	
Dordogne (24)	Non renseigné	Idem	40% des horaires en journée pr le nettoyage
Landes (40)	4,6 pers hand	Recours à un CAT pour achats et pour collecte des DEEE	
Lot-et-Garonne (47)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Atlantiques(64)	9,8 pers hand + Correspondant handicap	Reprise des mat. Informatiques par entreprise d'insertion	

<b>Auvergne</b>			
Allier (03)	9% pers hand		-Critères des marchés nationaux : prise en compte des critères socioresponsables -74% horaires en journée pr nettoyage
Cantal (15)	10% pers hand	Contrat avec ESAT pr entretien	-Idem marchés nat - horaires en journée pr nettoyage
Haute-Loire (43)	14 pers hand + groupe de travail	Recours à 1 CAT et à Régie de Quartier pour espaces verts, Déménagement, travx de peinture	- horaires de 6h à 8h et de 18h à 21h
Puy-de-Dôme (63)	7% pers hand	Contrat d'entretien avec un CAT	Idem marchés nat
<b>Bourgogne</b>			
Cote-d'Or (21)	9,9% pers hand -Travx ergonomie et aménagt ts sites -Réflexion sur accompagn ts pers hand : repas, transports -groupe travail pr insertion hand au niveau local -formation juridique des pers concernées par le handicap	Contrat avec Emmaüs Dijon pr collecte et recyclage	Idem marchés nat
Nièvre (58)	5% pers hand et recrutement d'1 PACTE	Reprise des DEEE par Emmaüs	Non renseigné
Saône-et-Loire (71)	6 recrutements PACTE dep 2007	Non renseigné	Non renseigné
Yonne (89)	2 recrutements supplémentaires en 2009	Achat de fournitures à une structure d'insertion	Idem marchés nat
<b>Bretagne</b>			
Cotes-d'Armor (22)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Finistère (29)	Non renseigné	2 marchés à des CAT pour entretien des espaces verts et recyclage	Pas d'indicateur : intervention pers préfecture + société
Ille-et-Vilaine (35)	Pas d'informations	Idem	Idem
Morbihan (56)	7% pers hand	Contrat avec CAT à Pontivy	Idem marchés nat
<b>Centre</b>			
Cher (18)	6,4% pers hand	Achat de fournitures à une structure d'insertion	Idem
Eure-et-Loir (28)	Non renseigné	22% budget achats entretien à un CAT	
Indre (36)	6% pers hand	Achats à des structures d'insertion	Idem + indicateurs pour évaluer la part de ces achats
Indre-et-Loire (37)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loir-et-Cher (41)	5,3% pers hand (16/300 agents)		Idem marchés nat
Loiret (45)	5,4% pers hand et recrutement prévu en 2010	Achats locaux auprès d'un CAT	Idem marchés nat

<b>Champagne-Ardenne</b>			
Ardennes (08)	6% pers hand		Idem marchés nat
Aube (10)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Marne (51)	5 recrutements PACTE	Recours à une entreprise d'insertion	Hausse des achats à critères socio resp en 2009
Haute-Marne (52)	5,5% pers hand (9agents)	Recours ponctuel à des entreprises d'insertion	
<b>Corse</b>			
Corse-du-Sud (2A)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Haute-Corse (2B)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Franche-Comté</b>			
Doubs (25)	Non renseigné	Recours à des entreprises locales d'insertion	
Jura (39)	Non renseigné		
Haute-Saône (70)	Non renseigné		
Territoire de Belfort (90)	Non renseigné		Utilisation des critères socio resp ds marchés
<b>Ile-de-France</b>			
Paris (75)	Non renseigné	Recours à des entreprises d'insert	
Seine-et-Marne (77)	6,14% pers hand	9% de fournitures achetées à 1 CAT	Non renseigné
Yvelines (78)	6% de pers hand et 1 recrutement prévu en 2010	Non renseigné	Non renseigné
Essonne (91)	6% pers hand		-Idem marchés nat -horaires en journée pr nettoyage
Hauts-de-Seine (92)	Supérieur à 6% Pers hand	Contrat avec CAT pour les espaces verts + projet pr la restauration	-Idem marchés nat
Seine-Saint-Denis (93)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Val-de-Marne (94)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Val-d'Oise (95)	Supérieur à 6%	Marché avec un CAT pour 30% de l'entretien	-Idem marchés nat -horaires en journée pr Nettoyage
<b>Languedoc-Roussillon</b>			
Aude (11)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Gard (30)	10% pers hand	Contrat avec CAT pour collecte et traitement DEEE	Idem marchés nat
Hérault (34)	Non renseigné	Recours à des ateliers protégés	Non renseigné
Lozère (48)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Orientales (66)	Non renseigné	Achats de fournitures auprès d'ateliers protégés	Non renseigné
<b>Limousin</b>			
Corrèze (19)	Non renseigné	idem	Idem
Creuse (23)	6,7 % pers hand	non renseigné	Prévu ds le contrat
Haute-Vienne (87)	+6% pers hand	Recours à CAT	Non renseigné
<b>Lorraine</b>			
Meurthe-et-Moselle (54)	6% pers hand et recours au PACTE		
Meuse (55)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Moselle (57)	10,33 % pers hand (53 sur 513 agents)	Non renseigné	Non renseigné
Vosges (88)	Recrutements via le PACTE	Un marché à entreprise d'insert pour entretien locx	Non renseigné

<b>Midi-Pyrénées</b>			
Ariège (09)	10,2% pers hand		Idem marchés nat
Aveyron (12)	9% pers hand Amélioration des conditions de trav		Idem marchés nat
Haute-Garonne (31)	7,47 % pers hand	Achats à des entreprises d'insert	Critères socio resp ds les Marchés nationaux
Gers (32)	6% pers hand	Contrat collecte des déchets par entrepr d'insertion	Idem marchés nat
Lot (46)	8 pers hand		Marchés à critères sociaux
Hautes-Pyrénées (65)	8% pers hand Adaptation trav et ergonomie	Entretien jardins confiés à une entreprise d'insertion locale Idem pour façonnage, nettoyage, travaux	Idem marchés nat
Tarn (81)	8,95% pers hand	Recours à des entreprises d'insert Pour ds chantiers	Critères sociaux ds les Marchés
Tarn-et-Garonne (82)	9 pers hand		
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>			
Nord (59)	7% pers hand	Contrats et conventions avec ateliers protégés	Idem marchés nat
Pas-de-Calais (62)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Basse-Normandie</b>			
Calvados (14)	6,3% pers hand	Recours à des structures d'insertion	Idem marchés nat
Manche (50)	5,9% pers hand + recrutemt en 2010	Recours aux ESAT En hausse	Idem marchés nat
Orne (61)	5% pers hand	Elagage par entrep d'insertion	-Idem marchés nat -horaires en journée pr nettoyage
<b>Haute-Normandie</b>			
Eure (27)	8,5% pers hand + recrutemt suppl. en 2010		Idem marchés nat
Seine-Maritime (76)	2 recrutements prévus en 2010	Non renseigné	
<b>Pays-de-la-Loire</b>			
Loire-Atlantique (44)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Maine-et-Loire (49)	5% pers hand	Reprise cartouches impression par entrep d'insertion	Non renseigné
Mayenne (53)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Sarthe (72)	11% pers hand	Achats auprès d'ateliers protégés	Non renseigné
Vendée (85)	6% pers hand		
<b>Picardie</b>			
Aisne (02)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Oise (60)	6% pers hand	Achats fournitures, nettoyage, entretien à CAT	Idem marchés nat
Somme (80)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Poitou-Charentes</b>			
Charente (16)	5% pers hand		
Charente-Maritime (17)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Deux-Sèvres (79)	7,7% pers hand	Recours à CAT pour fournitures bureau, entretien,	Idem marchés nat

		déménagts	
Vienne (86)	Non renseigné	Entreprise nettoyage employant 25% pers hand	-idem marchés nat -horaires en journée pr nettoyage
<b>Provence-Alpes-Côte-D'azur</b>			
Alpes-Hte-Provence (04)	6% pers hand	Entretien parc de la résidence confié à un CAT	Critères socio respons Dans les marchés
Hautes-Alpes (05)	4 pers hand	Achats clause d'insertion	Idem marchés nat
Alpes-Maritimes (06)	Désignation d'un correspdt hand	Approv auprès d'ateliers protégés Recours à des CAT	Critères socio ds les marchés
Bouches-du-Rhône (13)	Plan local handicap Pour la préfecture	Recours aux CAT : entretien espaces verts, rénovation	Critères ds marchés nationaux, recours à des entreprises d'insertion
Var (83)	Taux supérieur à 6%	Recours aux entreprises d'insert et aux CAT	Critères dans les marchés
Vaucluse (84)	Pas d'information		
<b>Rhône-Alpes</b>			
Ain (01)	6% pers hand		Critères retenus ds les marchés
Ardèche (07)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Drôme (26)	6% pers hand et un PACTE en 2008	Non renseigné	
Isère (38)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loire (42)	5,33% pers hand	Non renseigné	
Rhône (69)	Bilan en cours	Commande de produits à CAT et ateliers d'insertion	Critères sociaux intégrés ds la sélection des marchés : entrep d'insertion, pers hand, pers éloignés emploi : meilleure cotation (points)
Savoie (73)	1 PACTE 2009	Non renseigné	Non renseigné
Haute-Savoie (74)	2 pers hand recrutés + recrutements En 2010	Recours à structure d'insertion pour déménagement, archives, etc...	Idem marchés nat
<b>Outre-Mer</b>			
Guadeloupe (971)	4 pers hand	Recours à structure d'insertion pr espaces verts, nettoyage	Critères socio respons dans les marchés
Martinique (972)	Non renseigné	Recours à structure d'insertion pr espaces verts	Critères socio respons dans les marchés
Guyane (973)	4 pers hand + 1 PACTE Désignation correspdt hand	Non renseigné	
Réunion (974)	7,54 % pers hand + hôtesse accueil	Recours à structures d'insert	Critères ds les marchés
<b>COM</b>			
Polynésie	Non renseigné		
Nouvelle-calédonie			

## 7. La formation et la sensibilisation au développement durable

Sur les 81 préfectures analysées, **47 (58 %)** ont assuré en 2009 une ou des formations au développement durable à l'intention de leurs agents, le plus souvent pour les acheteurs, mais pas exclusivement. 27 préfectures prévoient de lancer ces formations en 2010 en les consacrant aux achats et/ou en les élargissant aux autres personnels. Les autres ne donnent pas de réponse précise.

En 2009, et les années antérieures, ces formations ont été réalisées dans des contextes divers : avec l'administration centrale, locale, sur le plan régional de formation en interministériel, avec l'ADEME, la DIREN, la sous-direction de la formation du ministère de l'intérieur.

Les formations 2010 pour les acheteurs seront principalement prises en charge dans le cadre des plans régionaux de formation. Cette indication traduit une généralisation et l'extension aux services en interministériel.

Certaines préfectures relancent également des actions plus générales au développement durable ou les poursuivent dans le cadre du PAE. Ainsi, la préfecture du Rhône intègre cette formation/sensibilisation générale dans l'accueil des arrivants et prévoit 6 jours de formation/agent en 2010 pour 3 jours de formation/agent en 2009 au développement durable. La préfecture de la Guyane a réalisé 5 jours de formation en 2008 et relance un plan de formation 2010-2012 comprenant une session trimestrielle ouverte aux arrivants et à tous les agents, outre les formations spécifiques.

Les chartes, guides et plaquettes portant sur les comportements et les bonnes pratiques ont été assez nombreuses sur la période 2006-2007. Elles sont aussi relancées et actualisées à l'occasion du PAE.

Le tableau qui suit résume ces actions :

<b>FORMATION ET SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>			
<b>PREFECTURES</b>	<b>FORMATION DES ACHETEURS</b>	<b>AUTRES FORMATIONS DD OU ECORESPTE</b>	<b>GUIDE OU CHARTE SENSIBILISATION &amp; INFORMATION</b>
<b>Alsace</b>			
Bas-Rhin (67)	Oui en 2009 et prévu en 2010	Formation et sensibilisation ts agents	Charte écoresponsable Dès 2005
Haut-Rhin (6)	Oui en 2009 et en 2010	Formation des personnels au DD	
<b>Aquitaine</b>			
Dordogne (24)	OUI en 2009		
Gironde	OUI en 2009	Idem	Charte écoresponsabilité
Landes (40)	Formation intermin En 2009	Formation à l'écoresp et formation jardinier	
Lot-et-Garonne (47)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Atlantiques(64)	Oui en 2008 Prévu en 2010	En 2010 formations à l'écoconduite et déchets	
<b>Auvergne</b>			
Allier (03)	OUI en 2009	Formations au DD pr personnels	
Cantal (15)	Plateforme achats en région : formation à ce niveau	Projet de formation pr ensemble des agents	
Haute-Loire (43)	OUI en 2009	Journées formation	
Puy-de-Dome (63)	OUI en 2010		
<b>Bourgogne</b>			
Côte-d'Or (21)	OUI en 2010 pr 2 acheteurs		Charte écoresponsabilité
Nièvre (58)	OUI en 2010 pr 1 acheteur		
Saone-et-Loire (71)	4 jours en 2008 Prévu en 2010		
Yonne (89)	Pas d'informations		
<b>Bretagne</b>			
Côtes-d'Armor (22)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Finistère (29)	OUI en 2009	13 agents formés en 2009 – extension en 2010	Charte écoresponsabilité
Ille-et-Vilaine (35)	OUI en 2009 Formations acheteurs	Envisagé	Charte écoresponsabilité
Morbihan (56)	Prévu en 2010		
<b>Centre</b>			
Cher (18)	Prévu en 2010		Charte écoresponsabilité
Eure-et-Loir (28)	Oui en 2009 Et prévu en 2010	-Formation des référents au DD -Une journée de formation pr ts personnels en 2009	
Indre (36)	OUI ts les ans		
Indre-et-Loire (37)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loir-et-Cher (41)	OUI en 2009 Prévu en 2010		
Loiret (45)	OUI en 2008 et de nouveau en 2010	Une journée de formation pr personnels en 2008	



<b>Champagne-Ardenne</b>			
Ardennes (08)	Oui en 2009 Projet avec la région en 2010	Formation et sensibilisation des personnels : visites sur sites	
Aube (10)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Marne (51)	Formation régionale en 2009 et en 2010		
Haute-Marne (52)	Prévu en région en 2010		
<b>Corse</b>			
Corse-du-Sud (2A)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Haute-Corse (2B)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Franche-Comté</b>			
Doubs (25)	OUI en 2009 Formations en interministériel	Formations en interministériel	
Jura (39)	Formations prévues en 2010		
Haute-Saône (70)	Non renseigné		
Territoire de Belfort (90)	Non renseigné		
<b>Ile-de-France</b>			
Paris (75)	Oui en 2009	70% agents ont bénéficié de formations liées au DD et à l'écoresp	
Seine-et-Marne (77)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Yvelines (78)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Essonne (91)	OUI en 2009 Prévu en 2010	Prise en compte DD ds toutes les formations	
Hauts-de-Seine (92)	OUI en 2009		
Seine-Saint-Denis (93)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Val-de-Marne (94)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Val-d'Oise (95)	OUI en 2009 Formations prévues en 2010	19 agents formés en 2010	
<b>Languedoc-Roussillon</b>			
Aude (11)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Gard (30)	Prévu en 2010	Sensibilisation	Plaquette en 2007
Hérault (34)	Prévu en 2010	Sensibilisation	Plan de communication
Lozère (48)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Pyrénées-Orientales (66)	Pas d'informations		
<b>Limousin</b>			
Corrèze (19)	Non renseigné	Sensibilisation	Informations diffusées
Creuse (23)	Non renseigné	Sensibilisation de tous les agents	
Haute-Vienne (87)	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
<b>Lorraine</b>			
Meurthe-et-Moselle (54)	OUI en 2010		
Meuse (55)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Moselle (57)	Formation aux achats	Sensibilisation interne	
Vosges (88)	Formation aux achats en 2009 et 2010		
<b>Midi-Pyrénées</b>			
Ariège (09)	Oui en 2007 Renouvelé en 2010	Formation des personnels en 2008	
Aveyron (12)	OUI en 2009 Plan de formation 2010	22% personnels formés en 2009	

Haute-Garonne (31)	Plan de formation 2010		
Gers (32)	3 agents formés en 2009 par DDEA Formation prévue par le SGAR en 2010	Poursuite des actions	
Lot (46)	Formation prévue en 2010		
Hautes-Pyrénées (65)	OUI en 2009 Formation plan régional interministériel en 2010		
Tarn (81)	Formation aux achats	13 jours formation au DD	
Tarn-et-Garonne (82)	Acheteurs formés en 2008		
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>			
Nord (59)	OUI en 2009 avec ADEME et IRA	Programmes de formation	Charte écoresponsabilité
Pas-de-Calais (62)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Basse-Normandie</b>			
Calvados (14)	OUI 2 en 2009 OUI 5 en 2010		Charte écoresponsabilité
Manche (50)	Formation plan régional en 2010		
Orne (61)	Formation plan régional en 2010		
<b>Haute-Normandie</b>			
Eure (27)	Formation en 2010		Sensibilisation par Lettre de la préfecture
Seine-Maritime (76)	OUI en 2009 Prévu en 2010		
<b>Pays-de-la-Loire</b>			
Loire-Atlantique (44)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Maine-et-Loire (49)	Formation interministérielle en 2009 Renouvelée en 2010		
Mayenne (53)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Sarthe (72)	Oui en 2009		
Vendée (85)	OUI en 2009		
<b>Picardie</b>			
Aisne (02)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Oise (60)	Prévu en 2010		
Somme (80)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
<b>Poitou-Charentes</b>			
Charente (16)	Prévu en 2010		
Charente-Maritime (17)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Deux-Sèvres (79)	Formation en 2009 régionale et centrale		
Vienne (86)	Formation interministérielle en 2010		
<b>Provence-Alpes-Côte-D'azur</b>			
Alpes-Hte-Provence (04)	Non renseigné	Nombreuses formations : Diren, admin écoresp, collectivités locales	
Hautes-Alpes (05)	Formations en		

	2009		
Alpes-Maritimes (06)	Formation acheteurs	Formations Ademe, Projet de forum ac admin publics, sensibilisation ts agents	
Bouches-du-Rhône (13)	Formation achats publics par IFORE Renouvelés en 2010 + chorus	Sensibilisation ts agents	
Var (83)	Formation achats publics durables	Journée formation DD 2009 et 2010	
Vaucluse (84)	Prévu en 2010		
<b>Rhône-Alpes</b>			
Ain (01)	Formation d'un agent en 2009		
Ardèche (07)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Drôme (26)	Formation aux achats en 2009	199 agents ont suivi formation DD en 2007	
Isère (38)	BILAN NON TRANSMIS (RAPPEL)		
Loire (42)	Formation en 2009 Renouvelées en 2010		
Rhône (69)	Formation continue de l'acheteur	Intégré ds formation des arrivants 3 jrs formation en 2009 par agent 6 jrs prévus en 2010 par agent	
Savoie (73)	Formation acheteur	1 jour par agent /an	
Haute-Savoie (74)	Prévue au plan régional de formation 2010		
<b>Outre-Mer</b>			
Guadeloupe (971)	Formations PLF 2009 -	Formations interministérielles	
Martinique (972)	Formations en projet 2010		
Guyane (973)	5 jours en 2008 Plan 2010-2012	1 session/semestre Pr arrivants et ts agents intéressés Objectif : 100% personnels	
Réunion (974)	Formation acheteurs et budget	Poursuivie selon besoins	
<b>COM</b>			
Polynésie	Non renseigné		
Nouvelle-calédonie			

## CONCLUSION

L'ensemble des constats et des observations retracés dans ce bilan n'épuisent pas les actions ni les objectifs en cours.

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales complétera ces présentations par une action de communication ultérieure.

La phase 2009-2010 est importante pour le lancement des PAE et nombre d'actions, comme celles qui ont trait à l'immobilier, devraient voir leur aboutissement en 2010.

Le travail sur le PAE se poursuit et devra tenir compte des nouveaux facteurs qui sont discutés en comité de pilotage interministériel Etat exemplaire du CGDD :

- la réorganisation de l'administration territoriale et son impact immobilier,
- la mise en place des plates-formes achats en région,
- le pilotage interministériel,
- l'adaptation des indicateurs et leur intégration dans les bases de données ministérielles.

La systématisation des données permettra également de préciser la vision transversale des PAE et d'intégrer l'analyse des informations par rubriques (achats, immobilier...) en réduisant l'effet de superposition des différents plans.

Il faudra préserver, à travers cette systématisation, la densité des actions et la richesse des initiatives et maintenir l'élan qui les porte.

# ANNEXES

# ANNEXES

PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE DU MIOMCT (26 MARS 2009)

INSTRUCTIONS DU 12 MAI ET DU 14 OCTOBRE 2009

TABLEAU DE BILAN (MODELE)

D'autres annexes figurent sur le CD-Rom joint et notamment :

PAE DE LA POLICE NATIONALE

PAE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

NOTE DEGEOM RELATIVE AU PAE ET BILAN (secrétariat d'Etat à l'Outre-mer)

COMPLEMENTS DIVERS



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE**

**DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**(mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008  
relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable)**

Lors de la restitution des conclusions du Grenelle de l'environnement, le président de la République a mis l'accent sur le rôle exemplaire que doit jouer l'Etat pour assurer la réussite des politiques de développement durable en matière d'environnement et d'économie.

Les travaux du Grenelle de l'insertion ont mis en avant la dimension sociale du développement durable et la nécessité pour l'Etat d'être également exemplaire dans ce domaine.

Ces préoccupations sont traduites dans la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008, publiée au JO du 10 février 2009, ci-jointe, qui traite de l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable.

En 2007, la stratégie ministérielle de développement durable a prescrit la mise en œuvre d'actions exemplaires assorties d'objectifs précis. Au niveau territorial, les préfets ont développé dans ce cadre des stratégies et des plans efficaces, étendus aux services déconcentrés, et suivis au moyen de tableaux de bord. Les rapports adressés au ministre de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, pour la fin de l'exercice 2008, marquent bien la qualité des démarches de développement durable et les résultats significatifs qui en sont issus.

Ces démarches anticipaient sur les instructions de la circulaire du Premier ministre qui marque une nouvelle étape avec l'établissement d'un « Plan administration exemplaire » pour chaque ministère.

La circulaire du Premier ministre précise, en effet, que chaque département ministériel doit établir un plan administration exemplaire (PAE) prenant en compte des objectifs de développement durable dans ses services et ses principaux établissements publics. Ce plan doit privilégier des actions communes à tous les départements ministériels et mobiliser l'ensemble des personnels impliqués dans la gestion courante de l'administration.

Les missions et actions relevant d'un fonctionnement et de métiers spécifiques au département ministériel n'ont pas vocation à être traités dans le PAE, mais il convient de leur appliquer les objectifs et les moyens des actions communes chaque fois que cela peut être fait.

Les objectifs prioritaires que l'Etat se donne concernent les volets suivants :

- 1- action sur les achats courants en application du Plan national d'action pour les achats publics durables adopté en mars 2007 ;
- 2- mesures d'écoresponsabilité, mises en œuvre indépendamment ou en accompagnement de la commande publique pour en diminuer le volume et en améliorer la qualité, en privilégiant le comportement écoresponsable des agents, la gestion énergétique économe des bâtiments publics, des politiques raisonnées de déplacements professionnels et de gestion des déchets ;
- 3- application de la responsabilité sociale de l'Etat tant comme opérateur économique que comme employeur : l'Etat doit permettre le respect des droits fondamentaux de la personne au travail, l'intégration des personnes handicapées, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, la parité professionnelle ; à ce titre les achats publics socialement responsables doivent représenter au minimum 10 % des achats courants de l'Etat et de ses établissements publics d'ici 2012 dans les secteurs comportant au moins 50 % de main-d'œuvre.

La mise en place de ces mesures doit s'accompagner d'une formation des agents.



Ces objectifs doivent être assortis d'indicateurs cibles à atteindre à partir de 2009 et jusqu'en 2013. Une partie de ces indicateurs doit être restituée selon un calendrier précis et conditionne un système dit de « bonus malus » pour chaque ministère. Le système reposera sur l'existence d'un « fonds financier incitatif pour les ministères et neutre pour les dépenses publiques » : le fonds sera alimenté par un prélèvement en base proportionnel aux dépenses d'achats courants de chaque ministère (soit 100 M€/an au total).

Le Plan administration exemplaire qu'il vous est demandé de mettre en œuvre s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier ministre et s'applique à l'ensemble du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, tant à l'administration centrale qu'aux services territoriaux. Il fixe les objectifs à atteindre pour tous les services et reprend les indicateurs à suivre aux termes de la circulaire du Premier ministre.

Des modalités de mise en œuvre restant à définir pour la mise au point du mécanisme financier et la définition de certains indicateurs, des compléments techniques vous seront adressés ultérieurement. Ces compléments comporteront des indicateurs de performance validés pour l'ensemble des ministères, des données à renseigner en priorité pour leur restitution et des explications sur les critères et les calculs à prendre en compte pour établir les indicateurs de la circulaire.

Le Plan administration exemplaire ci-joint est également transmis le 31 mars 2009 à la déléguée interministérielle au développement durable chargée d'assurer la synthèse des actions des administrations. Cette transmission constitue la première étape pour la mise en œuvre du mécanisme de performance qui doit accompagner la mise en œuvre de la circulaire.

L'engagement de tous conditionne la réussite du ministère.

## PREMIERE PARTIE : LA POLITIQUE DES ACHATS COURANTS

### 1 – LE PAPIER (référence Circulaire « fiche n°3)

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant ses achats de papier en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Il s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et territoriaux les cibles suivantes :

#### **OBJECTIFS**

**2010** : utilisation exclusive de papier écoresponsable et passation ou renouvellement des marchés en conséquence

**2012** : réduction de 50 % de la consommation de papier par rapport à 2009.

#### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :

- établir un état des lieux ;
- recourir systématiquement à la dématérialisation et à la généralisation des nouvelles pratiques allant en ce sens ;
- communiquer sur la dépense annuelle par service.

*Exemple* : dématérialisation des courriers administratifs, des revues de presse et de tous les documents internes à l'administration et extension de la communication par voie numérique pour remplacer l'utilisation du papier dans le cadre des procédures administratives vis-à-vis des usagers et des collectivités locales.

- en termes d'approvisionnement : accélérer la massification des achats et recourir aux marchés centraux et au marché mutualisé interministériel.

*Exemple* : à la première échéance de renouvellement de son marché d'approvisionnement en papier, le MIOMCT n'a pas procédé à la reconduction de celui-ci pour se rattacher au marché interministériel passé par l'UGAP au nom de l'Etat, à la demande de la MIFA dans le cadre de la politique d'optimisation des achats de l'Etat.

- en termes d'évolution des comportements :

- former les personnels à la culture de travail dématérialisé et à l'archivage électronique ;
- régler en recto-verso par défaut les matériels d'impression ;
- réserver l'impression au document final et non aux brouillons ou documents intermédiaires ;
- communiquer sur le nombre de ramettes utilisées par service ;
- sensibiliser les personnels au cycle de vie du papier et au tri, intégrer dans les marchés de nettoyage et d'enlèvements des déchets des clauses relatives à la valorisation et au recyclage du papier.

## **INDICATEUR DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

**2a- nombre de ramettes de papier de papier à copier et de papier graphique blancs aux formats A4 et A3 achetées par an et par agent.**

### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Indicateur suivi par la structure responsable des achats (DEPAFI).

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

## 2 – MATERIEL BUREAUTIQUE ET IMPRESSION (références Circulaire « fiches n°1 et 2)

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant ses achats de matériel bureautique et les solutions d'impression en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Il s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

### OBJECTIFS

#### **2010** :

- *pour la bureautique* : 60% des nouveaux matériels achetés devront avoir des performances équivalentes à celles de l'éco label européen (ordinateurs et ordinateurs portables) ou au référentiel TCO et comporter un minimum de matériaux recyclés
- *pour l'impression* : en premier lieu, suppression des imprimantes à jet d'encre
- non remplacement de 80 % des imprimantes individuelles
- développement des copieurs multifonctions
- 100 % des cartouches laser ayant des caractéristiques équivalentes à celles de l'écolabel français NF environnement
- 100 % des cartouches usagées reprises par les prestataires ou par des structures d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou employant une majorité de personnes handicapées

### MOYENS

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - Définition et respect d'un standard d'équipement bureautique par agent en lien avec les prescriptions ministérielles à intervenir (DSIC)
  - Maintenance des équipements informatiques en lien avec les prescriptions ministérielles à intervenir (DSIC)
  - Impression : référence au guide « Politique d'impression des services de l'Etat » et instructions données aux agents
  - Réglage en recto-verso des matériels d'impression (voir *Papier*)
- en termes d'approvisionnement :
  - massification des achats et accélération du renouvellement des matériels usagés pour augmenter la proportion de matériels correspondant aux labels
  - travail sur le cycle de vie des produits
- en termes d'évolution des comportements :
  - utilisation optimale des postes bureautiques pour diminuer la consommation d'énergie et information des agents (guide, consignes à l'ouverture des postes, ...)

Des groupes de travail sont en cours sur ces sujets au sein de la DSIC et leurs observations donneront lieu à des orientations homogènes pour l'ensemble du ministère.

## **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

**1a- nombre d'imprimantes et de copieurs/nombre de postes informatiques**

**1b-nombre d'imprimantes et de copieurs achetés ou loués dans l'année/nombre de postes informatiques achetés ou loués dans l'année**

**1c-nombre d'imprimantes individuelles/nombre total d'imprimantes**

**1d-nombre d'imprimantes individuelles achetées ou louées dans l'année/nombre total d'imprimantes et de copieurs achetés ou loués dans l'année**

### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Indicateurs suivis par la DEPAFI (structure responsable des achats) en lien avec la DSIC.

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

### **3 – FOURNITURES DE BUREAU (référence Circulaire « fiche n°4 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant ses achats de fournitures de bureau en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Ses objectifs visent à limiter la consommation des ressources, réduire les déchets produits par les services, ne pas mettre en danger les utilisateurs et leur assurer de bonnes conditions d'exercice en termes de santé.

Il s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

#### **OBJECTIFS**

**2010** : réduction de 10 % de la consommation de fournitures par rapport à 2009

**2012** :

- 100 % des produits achetés ayant des écolabels ou des caractéristiques équivalentes
- 100 % de produits achetés provenant de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international pour les produits en bois
- pour les produits non couverts par un écolabel, achats de produits sans substances toxiques

#### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - o Définition et respect d'un standard d'équipement en matière de fournitures pour les services
  - o Gestion unifiée ou centralisée des fournitures
  - o Gestion ajustée des stocks
- en termes d'approvisionnement :
  - o mutualisation des achats et amélioration de la qualité écoresponsables des produits
  - o travail sur le cycle de vie des produits (recyclage...)
  - o écolabel NF ou équivalent pour enveloppes, blocs, cahiers, instruments d'écriture
  - o papier recyclé à 50 % pour les fournitures autres que le papier à copier et le papier graphique blanc A4 et A3
  - o tous produits en bois : issus de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion de forêt durable
  - o produits divers : absence de substances toxiques telles que l'éther, le glycol, le toluène, le xylène, le trichloréthylène, etc... et composition en matériaux recyclés pour au moins 70 % du poids
  - o emballages : viser la réduction des volumes et privilégier les emballages en matière recyclable ou recyclés

- en termes d'évolution des comportements :
  - o Communiquer sur la dépense annuelle par service
  - o Faire des enquêtes auprès des utilisateurs sur l'adaptation de la consommation aux besoins dans une optique écoresponsable
  - o Généraliser l'information sur les produits écoresponsables, les labels, les risques et substances toxiques

### **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE**

Pas d'indicateur retenu au titre de la circulaire.

Les indicateurs internes correspondant aux objectifs continueront d'être suivis :

- évolution de la consommation de fournitures
- évolution des achats par catégorie

Ces informations seront intégrées dans le bilan annuel du ministère et pourront être demandées par la structure responsable des achats (DEPAFI).

#### **4-MOBILIER EN BOIS, BOIS ET PRODUITS DERIVES (référence Circulaire « fiches n° 7 et 8)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant ses achats les achats de mobilier de bureau en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Ses objectifs visent à réduire les impacts environnementaux de l'achat de mobilier et de produits en bois, les impacts sur les forêts et leurs ressources, la production de déchets. Ils visent également à orienter sur des achats de bois tant en matière de fournitures que de travaux.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

##### **OBJECTIFS**

###### **2010 :**

- 100 % des achats de bois et produits dérivés et de mobilier en bois porteront sur des produits provenant de sources de bois légales ou ayant un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification international
- même cible pour l'achat des matériaux en bois et produits dérivés entrant dans la construction et les travaux des bâtiments ministériels
- développer l'utilisation du bois comme source d'énergie

###### **2012 :**

- 50 % des marchés concernant du mobilier autre que le mobilier en bois devront avoir des caractéristiques équivalentes à celle de l'écolabel NF environnement ou ayant fait l'objet d'une éco conception (structures allégées, matériaux recyclés, cycle de vie, diminution de l'énergie à la production)

##### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - Application systématique par les services d'achats de la « circulaire du Premier ministre du 5 avril 2005 sur les moyens à mettre en œuvre dans les marchés publics de bois et de produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts » et de la « notice d'information sur les outils permettant de promouvoir la gestion durable des forêts dans les marchés publics de bois et de produits dérivés ».
  - Définition et respect d'un standard d'équipement en matière de mobilier en bois
- en termes d'approvisionnement :
  - Développer l'achat de mobilier éco responsable avec un éco label, produit avec des critères d'éco conception, provenant des forêts à gestion durable pour le mobilier en bois
  - Travailler sur le cycle de vie du mobilier (recyclage et reprise du mobilier par les fournisseurs)
  - Former systématiquement les acheteurs au marché existant et à l'achat des produits en bois durable pour développer ce marché
  - Définir un référentiel d'achat en matière d'ergonomie



- Recourir à la régie des établissements pénitentiaire pour certains types d'achats
- en termes d'évolution des comportements :
  - Communiquer sur les produits en bois et les forêts à gestion durable
  - Encourager l'utilisation des produits en bois légal dans les services

#### **INDICATEUR DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

**4a- part en valeur des produits ayant un certificat attestant l'origine légale des bois ou la gestion durable des forêts dans les achats annuels de produits bois effectués par les services de l'Etat et de ses établissements publics**

#### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Indicateurs suivis par la DEPAFI (structure responsable des achats).

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

## 5- VETEMENTS (référence Circulaire « fiche n°6 »)

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant ses achats de vêtements en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Il s'agit de réduire les impacts et les risques liés aux produits élaborés dans des conditions peu respectueuses de l'environnement et des droits fondamentaux de la personne au travail.

Ces actions portent sur les vêtements de fonction et de travail, hors les vêtements spécifiques, c'est-à-dire, selon la circulaire du 3 décembre 2008, les « vêtements de combat, vêtements sanitaires, vêtements de protection au feu, vêtements de protection aux risques... »

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

### OBJECTIFS

#### 2012:

- atteindre 50 % du montant des marchés de vêtements satisfaisant au moins deux des trois exigences suivantes :

1-environnementales : soit existence dans les unités de fabrication des étoffes d'unités de traitement des effluents liquides, d'un dispositif de stockage et d'élimination des déchets dangereux, d'un dispositif de captage et de traitement des émissions gazeuses, soit respect dans les unités d'ennoblissement des critères de l'écolabel européen sur le textile relatif aux produits de blanchiment, à la teinture, aux colorants à base de cuivre, chrome et nickel, aux colorants cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et à l'impression.

2-sociales : portant soit sur des teneurs limitées ou nulles en substances indésirables selon la réglementation en vigueur et sur le respect pour les substances des huit conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail aux phases de confection, tissage-tricotage et d'ennoblissement, soit sur des clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou le recours aux structures employant une majorité de personnes handicapées.

3-traçabilité : portant sur la fourniture d'informations sur les unités de production impliquées aux trois étapes de tissage-tricotage, de la confection et de l'ennoblissement (nom, raison sociale, nom et adresse des responsables) et d'informations sur les équipements industriels dont disposent les unités impliquées aux trois étapes ci-dessus.

### MOYENS

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - o Diffuser auprès des services d'achats le guide de l'achat public durable – achat de vêtements, à paraître en 2009.
- en termes d'approvisionnement :
  - o améliorer la part relative des marchés d'entretien-location par rapport aux marchés d'acquisition

- améliorer la connaissance des matières et des volumes et favoriser la valorisation des vêtements en fin de vie
  - Développer un marché du coton biologique ou bio équitable
  - Explorer la reprise des vêtements usagers par le fournisseur
  - Exclure des contrats d'entretien l'utilisation des produits lessiviels contenant des phosphates
- en termes d'évolution des comportements :
- systématiser le recours aux clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans les contrats ou à des structures employant des personnes handicapées ou à la régie des établissements pénitentiaires.

### **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE**

Pas d'indicateur retenu au titre de la circulaire.

Les indicateurs internes correspondant aux objectifs continueront d'être suivis.

Ces informations seront intégrées dans le bilan annuel du ministère et pourront être demandées par la structure responsable des achats (DEPAFI).

## 6 – ALIMENTATION (référence Circulaire « fiche n°6 »°

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant ses achats d'alimentation en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Il s'agit de réduire les impacts environnementaux de la consommation des denrées et produits alimentaires en orientant la restauration collective publique vers des produits issus de modes de production respectueux de l'environnement en termes de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et des ressources en eau.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

### OBJECTIFS

#### 2010 :

- atteindre 15 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration

#### 2012 :

-atteindre 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration

### MOYENS

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - Application de la circulaire du Premier ministre du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective
  - Diffusion de l'information et instruction à l'ensemble des cuisiniers du ministère, y compris au niveau des cabinets, de recourir à des produits issus de l'agriculture biologique
  - Introduction d'une clause relative aux produits biologiques dans les cahiers des charges de la restauration collective ainsi que des réceptions et cocktails du ministère pour tous les services
- en termes d'approvisionnement :
  - Cibler prioritairement les produits certifiés agriculture biologique présentant les surcoûts les plus faibles
  - Favoriser les groupements de commande
  - Recours aux produits bio équitables (cafés, thés, ...)
  - Systématiser le recours aux clauses d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou à des structures employant des personnes handicapées notamment pour les services de traiteur
- en termes d'évolution des comportements :
  - communiquer sur la présence des produits biologiques dans les menus

- introduire moins de viande dans les plats pour atteindre la ration moyenne européenne (88K/personne/an contre 92,5 K/personne/an pour la France)
- introduire au départ des produits biologiques dans l'offre quotidienne, soit dans la composition des plats (ingrédients, sauces...), soit comme élément (une viande ou un légume ou des fruits ou des laitages) sans viser la composition d'un menu entièrement biologique
- pour les réceptions des ministres et des autorités, privilégier des prestations sur des produits à certification biologique et/ou équitables.

### **INDICATEUR DE LA CIRCULAIRE A ARRETER AU 31 12 2009**

**3a- valeur des denrées et produits alimentaires certifiés « agriculture biologique » achetés/valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés**

#### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

DEPAFI en lien avec DRH/FJM pour l'administration centrale.

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

## **7-ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET NON BÂTIS (référence Circulaire « fiche n°11 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant l'entretien des espaces en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Il s'agit de diminuer les impacts environnementaux liés aux espaces verts et non bâtis notamment en termes de ressources en eau et de biodiversité, contribuer à la lutte contre l'artificialisation des espaces, améliorer la valorisation des services environnementaux et favoriser des services d'entretien éco et socio responsables.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

### **OBJECTIFS**

#### **2012** :

- atteindre un taux de 100 % d'achats, d'amendements et de supports de culture ayant soit des caractéristiques au moins équivalentes à celle de l'écolabel européen, soit issus de filières de valorisation de déchets organiques
- atteindre un taux de 50 % de produits issus de filières de valorisation de déchets animaux dans les achats d'engrais
- atteindre un taux de 50 % de matériels électriques dans les achats de matériels d'entretien utilisant de l'énergie
- atteindre un taux de 100 % d'achat de composteurs ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français NF environnement
- atteindre un taux de 50 % de marchés d'entretien des espaces verts comportant une clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou confiés à des structures employant des personnes handicapées

### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - o D'ici 2012 mettre en place, dans chaque administration, un plan de gestion couvrant l'ensemble des espaces non bâtis dont l'administration est propriétaire comprenant pour les espaces verts des objectifs cibles et pour les espaces non bâtis des objectifs cohérents avec la lutte contre les surfaces artificialisées et la mise en place de la trame verte.
  - o Limiter le recours aux produits phytosanitaires et différencier l'entretien en fonction des espaces
- en termes d'approvisionnement :
  - o Mutualiser les prestations d'entretien des espaces verts au niveau interministériel notamment pour les services déconcentrés
- en termes d'évolution des comportements :
  - o Former les jardiniers et les agents d'entretien aux méthodes raisonnées ou naturelles ou inclure ces méthodes dans les clauses du marché pour le prestataire

## **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE**

**6a- Quantité annuelle moyenne d'engrais par m<sup>2</sup> d'espaces verts**

**6b- Quantité annuelle moyenne de produits phytosanitaires par m<sup>2</sup> d'espaces verts**

### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

## **DEUXIEME PARTIE : LA GESTION ENERGETIQUE ECONOMOME DES BATIMENTS PUBLICS**

### **1-ENERGIE ET EAU (référence Circulaire « fiches n°15 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant la gestion énergétique des bâtiments en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Des instructions ont été données pour préciser les dispositions actuelles dans la circulaire ministérielle du 9 février 2009 (DEPAFI).

#### **OBJECTIFS**

Ces objectifs visent la réduction de la consommation d'eau et des énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

#### **2010 :**

- dans les bâtiments publics réduire :
  - les émissions de gaz carbonique (CO<sup>2</sup>) de 20 %
  - les consommations d'énergie de 10 %
  - les consommations d'eau de 20 %

#### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - Application de la « Circulaire du Premier ministre du 28 septembre 2005 relative au rôle exemplaire de l'Etat en matière d'économies d'énergie » et du « Plan national d'actions pour les achats publics durable », ainsi que de « l'Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance thermique des bâtiments existants ».
  - Mise en place d'un outil expert en fluides et mise en cohérence de cet outil avec une base de données de gestion patrimoniale
  - Suivre et piloter les consommations, les dépenses et les émissions de CO<sup>2</sup> par énergie et par bâtiment
  - Mesurer et suivre l'impact des décisions prises en matière de consommation d'énergie (renouvellement des écrans, mise en place d'ampoules basse consommation et divers équipements...voir fiche suivante)
- en termes d'approvisionnement :
  - Etablir une typologie des bâtiments les plus consommateurs et leur bilan énergétique
  - Réaliser des diagnostics énergétiques pour définir les mesures à prendre en matière d'économies d'énergie
  - Optimisation des contrats de gaz et d'électricité avec le prestataire en fonction des profils de consommation



- Optimisation des contrats de chauffage
  - Recours aux énergies renouvelables et de substitution
- en termes d'évolution des comportements :
- Responsabiliser les utilisateurs en rappelant les conseils de consommation en matière d'économies d'énergies
  - Instaurer des équipements générateurs d'économie d'énergie : extinction automatique de l'éclairage, économiseurs d'eau, extinction des appareils informatiques....

### **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

**10a- Consommation annuelle moyenne d'électricité en KWh par agent**

**10b- Consommation annuelle moyenne de gaz en KWh par agent**

**10c- Consommation annuelle moyenne de fioul en KWh par agent**

**10d- Consommation annuelle moyenne de bois en KWh par agent**

**10e - Consommation annuelle moyenne de charbon en KWh par agent**

**10g- Consommation annuelle moyenne de chauffage urbain en KWh par agent**

**10h- Consommation annuelle moyenne d'eau en m3 par agent**

### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

## **2-ECLAIRAGE (référence Circulaire « fiche n°16 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant ses achats d'éclairage en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

### **OBJECTIF**

Cet objectif vise la réduction des énergies émettrices de gaz à effet de serre en réduisant les consommations énergétiques liées à l'éclairage artificiel.

Cette section explicite des moyens à mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif. Elle concerne le choix des équipements et le comportement des utilisateurs pour la mise en œuvre de la circulaire du 3 décembre 2008.

### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - Mise au point d'une instruction pour l'ensemble des services précisant les préconisations d'achat pour l'éclairage intérieur des bâtiments (éclairage fixe, éclairage général mobile, éclairage d'appoint) et de l'éclairage des espaces extérieurs en visant notamment : les économies d'énergie, la diminution de la pollution lumineuse, l'automatisation des systèmes d'éclairage
  - Mise en place de plans d'action par les services pour la rationalisation de l'éclairage
  - Formation et information des services d'achats sur l'éclairage en lien avec l'ADEME, l'IFORE, l'association française de l'éclairage.
- en termes d'approvisionnement :
  - Généraliser l'achat des lampes à basse consommation et instaurer des équipements générateurs d'économie d'énergie (extinction automatique de l'éclairage, détecteurs de présence...)
  - Pour l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments, se reporter notamment à la fiche 16 de la circulaire du 3 décembre 2008 section « spécifications techniques »
  - Diffuser des référentiels d'équipements propres au ministère en fonction des exigences des textes et demander aux services de les appliquer en accompagnement de l'instruction mentionnée ci-dessus
- en termes d'évolution des comportements :
  - Responsabiliser les usagers en rappelant les conseils de consommation et en faisant des campagnes périodiques de communication sur l'intranet ministériel
  - Encourager les comportements responsables par la modernisation des équipements générateurs d'économie : extinction automatique de l'éclairage, économiseurs, éclairage à détecteur de présence....
  - Faire circuler des instructions sensibilisant la hiérarchie et les personnels et systématiser les gestes écoresponsables
  - Communiquer sur la consommation moyenne des services

## **INDICATEURS**

Pas d'indicateur retenu par la circulaire.

Les indicateurs internes correspondant aux objectifs retenus continueront d'être suivis.

Ces informations seront intégrées dans le bilan annuel du ministère et pourront être demandées par la structure responsable des achats (DEPAFI).

### **3-BILAN DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET DES GAZ A EFFET DE SERRE (référence Circulaire « fiche n°17 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant les consommations énergétiques et la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Il a déjà réalisé un bilan carbone de son administration centrale et des bilans dans les services territoriaux.

#### **OBJECTIFS**

Les objectifs visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les bâtiments publics, les activités et tous les biens et services consommés par les services de l'Etat et ses établissements publics sous tutelle.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et territoriaux les cibles suivantes :

**2009:**

-établissement du bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre de l'administration centrale (réalisé)

**2009 :**

- établissement du bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des sites les plus significatifs occupés par les services territoriaux

**2010 :**

- établissement d'audits énergétiques de tous les bâtiments de l'Etat
- établissement et mise en œuvre de plans d'actions

#### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :

- Application des dispositions gouvernementales : Circulaire du Premier ministre du 28 septembre 2005
- Mise en place d'outils experts en fluide et d'outils d'analyse des gaz à effet de serre
- Formation de personnels à la méthode Bilan carbone (Ifore) et suivi des prestataires
- Diffusion comme référence aux services du cahier des charges utilisé pour le marché Bilan carbone mis en œuvre sur le site Beauvau en 2008 (administration centrale)
- Lien avec le Meeddat chargé de la mise en œuvre nationale

- en termes d'approvisionnement (lien avec les fiches précédentes) :

- Etablir une typologie des bâtiments les plus consommateurs et réaliser leur bilan énergétique
- Réaliser des diagnostics énergétiques pour définir les mesures à prendre en matière d'économies d'énergie

- Optimisation des contrats de gaz et d'électricité avec le prestataire en fonction des profils de consommation
  - Optimisation des contrats de chauffage
  - Recours aux énergies renouvelables et de substitution
- en termes d'évolution des comportements (lien avec les fiches précédentes) :
- Responsabiliser les utilisateurs en rappelant les conseils de consommation en matière d'économies d'énergies
  - Instaurer des équipements générateurs d'économie d'énergie : chauffage, climatisation, etc...

### **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 21 2009**

**11a- Surface des sites d'administration centrale couverts par un bilan ou un audit des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre réalisé et un plan d'action établi /surface totale des sites occupés par l'administration centrale**

**11b- Nombre de sites des services territoriaux par administration couverts par un plan d'action**

**11c- Pour chaque administration ayant établi un plan d'action, pourcentage de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> par an résultant de sa mise en œuvre.**

### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données en tant que de besoin en lien avec les autres services gestionnaires du ministère.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

## TROISIEME PARTIE : NETTOYAGE DES LOCAUX ET GESTION DES DECHETS

### 1-NETTOYAGE DES LOCAUX (référence Circulaire « fiche n°9 »)

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant le nettoyage des locaux en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

#### **OBJECTIFS**

Il s'agit de réduire les impacts du nettoyage des bureaux, notamment sur les milieux aquatiques et le volume des déchets d'emballage, en développant l'usage des produits de nettoyage éco labellisés et en recourant à des prestations socio-responsables.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

#### **2012** :

- atteindre 80 % de produits éco labellisés ou ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'éco label européen dans les catégories produites par cet éco label (nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires)
- atteindre 25 % du montant des prestations des marchés de nettoyage comprenant une clause d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou réalisées par des structures employant une majorité de personnes handicapées
- atteindre 40 % des horaires de travail en journée dans les marchés de prestations de nettoyage

#### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir seront :

- en termes de méthode :
  - o Diffuser auprès des services d'achat le « Guide de l'achat public durable. Produits, matériels et prestations » à paraître en 2009
  - o Diminuer les déchets d'emballage pour les achats de produits
  - o Accroître la part des produits éco labellisés dans les achats de produits et de prestations de nettoyage (clause à introduire dans les cahiers des charges)
- en termes d'approvisionnement :
  - o mutualiser autant que faire se peut au niveau déconcentré interministériel les prestations de nettoyage
- en termes d'évolution des comportements :
  - o Systématiser les clauses d'insertion pour les nouveaux contrats de nettoyage
  - o Privilégier les prestataires pratiquant le tri et l'enlèvement des déchets avec une valorisation économique éventuelle
  - o Vérifier la conformité des conditions de travail aux clauses d'éthiques

## **INDICATEURS**

Pas d'indicateur retenu au titre de la circulaire

Les indicateurs internes correspondant aux objectifs continueront d'être suivis.

Ces informations seront intégrées dans le bilan annuel du ministère et pourront être demandées par la structure responsable des achats (DEPAFI).

## **2-GESTION DES DECHETS (référence Circulaire « fiche n°10 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant la gestion des déchets en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Ces objectifs visent à réduire la quantité des déchets produits, à diminuer les impacts environnementaux par la valorisation et le recyclage, et à systématiser la réflexion relative à la fin de vie des produits dès l'achat.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et territoriaux les cibles suivantes :

### **OBJECTIFS**

#### **2010:**

- atteindre un taux de recyclage des papiers blancs de 60 %

#### **2012 :**

- mettre en place dans les services un dispositif de collecte sélective et un dispositif de valorisation ou de recyclage pour les papiers blancs, les emballages, les équipements électriques et électroniques et les piles

### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir seront :

- en termes de méthode :
  - Etablir un état des lieux
  - Systématiser le tri des déchets dans les services en mettant à la disposition des agents les moyens matériels de tri (poubelle pour le papier dans les bureaux, bacs pour les biodéchets dans les restaurants administratifs, composteur dans les espaces verts, borne pour les piles, bac pour les déchets d'emballages sur les sites)
  - Inclure ces prescriptions dans les clauses des marchés d'entretien avec la formation des personnels de nettoyage
- en termes d'approvisionnement :
  - mutualiser autant que faire se peut au niveau interministériel les prestations pour le tri et le recyclage des déchets (choix des prestataires communs à plusieurs administrations au niveau déconcentré)
  - Utiliser le marché interministériel porté par l'UGAP pour l'élimination de l'ensemble des DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) des services de l'Etat (pour ces déchets et les autres déchets spécifiques voir fiche la fiche 10 –Gestion des déchets de la circulaire du 3 décembre 2008- qui rappelle les prescriptions en vigueur)
- en termes d'évolution des comportements :
  - Sensibiliser les agents au tri sélectif et communiquer régulièrement sur les consignes de tri et les campagnes nationales de l'ADEME sur l'intranet ministériel



## **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

**5a- Quantité annuelle moyenne de déchets produite par agent**

**5b- Quantité de papiers blancs recyclés dans l'année / quantité de papiers blancs recyclés dans l'année**

### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAPI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAPI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

## QUATRIEME PARTIE : DEPLACEMENTS ET VEHICULES

### 1-DEPLACEMENTS (référence circulaire « fiche n°14 »)

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant les déplacements des personnels en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Ces objectifs visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents de l'Etat et améliorer les conditions de travail des agents par une meilleure gestion de leur temps.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

#### OBJECTIFS

-réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents du ministère de 3% par an à compter de 2009 afin de diviser par quatre les émissions d'ici 2050

#### MOYENS

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - Réalisation de plans de déplacement par administration et lien si possible avec les plans des collectivités locales
  - Réalisation dans les services de bilans annuels économiques et environnementaux sur le poste déplacement (à prévoir dans les bilans carbone notamment)
  - Adhésion au fonds de compensation interministériel de compensation carbone
  - Optimisation des salles de visioconférence
- en termes d'évolution des comportements :
  - Favoriser pour les déplacements de courte distance l'utilisation des transports en commun et du vélo plutôt que l'emploi de véhicules de services ou mutualiser l'utilisation de ces véhicules
  - Pour les autres déplacements dans la limite de trois à quatre heures systématiser l'usage du train (TGV) en mettant cette clause dans les marchés de prestation de voyage
  - Mener une étude sur le télé travail à domicile pour certains services

#### INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009

**9a- Nombre de plans de déplacements réalisés dans l'année et % d'ETP couverts par un plan de déplacement**

**9b- Quantité de CO<sup>2</sup> moyenne par agent rejetée par les déplacements aériens**

## **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

## **2-VOITURES PARTICULIERES (référence Circulaire « fiche n°12 »)** (véhicules hors véhicules opérationnels et véhicules du corps préfectoral)

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant la gestion des véhicules en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Ces objectifs visent à réduire les émissions unitaires de gaz carbonique et des autres polluants, les hydrocarbures autres que le méthane, les particules et la consommation en énergie des voitures particulières des administrations et des établissements publics administratifs hors véhicules opérationnels.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

### **OBJECTIFS**

#### **2009 :**

- intégrer à la politique d'achat ou de location des véhicules mentionnés ci-dessus les coûts d'exploitation liés à la consommation d'énergie, aux émissions de CO<sup>2</sup> et aux émissions de polluants selon la méthode de calcul exposée dans le projet de directive européenne relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie (voir circulaire du 3 décembre 2008 – Fiche 12)

#### **2012 :**

- la moyenne des émissions spécifiques des voitures particulières utilisées par le ministère ne devra pas dépasser 130 g de CO<sup>2</sup>/km

### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - o Accélérer l'aliénation des véhicules les plus anciens
  - o Prévoir dès 2009 le renouvellement par des véhicules n'excédant pas la norme de 130 g de CO<sup>2</sup> / km
  - o Développer l'usage des véhicules hybrides
  - o Diffuser aux autorités responsables une instruction relative aux dérogations autorisées pour dépasser cette norme (20 % des véhicules à 160 g de CO<sup>2</sup> en 2009, 15 % en 2010, 10 % en 2011)
- en termes d'approvisionnement :
  - o mutualiser autant que faire se peut les achats au niveau interministériel
- en termes d'évolution des comportements :
  - o Sensibiliser les autorités et les personnels aux questions d'émissions de gaz à effet de serre par les véhicules
  - o Agir par des campagnes d'information sur l'image écologique et citoyenne des véhicules peu consommateurs

## **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

**7a- Taux moyen des émissions de CO<sup>2</sup> (en g/km) des voitures particulières achetées ou louées dans l'année**

**7b- Taux moyen des émissions de CO<sup>2</sup> (en g/km) du stock annuel des voitures particulières achetées ou louées**

### **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données en lien en tant que de besoin avec les autres services gestionnaires du ministère.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

### **3-FORMATION ET SENSIBILISATION A L'AUTO CONDUITE (référence Circulaire « fiche n°13 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant la formation des conducteurs en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Ces objectifs visent à inciter les agents de l'Etat à adopter une conduite automobile économe en énergie susceptible de générer 10 % de gain en carburant, une diminution des émissions polluantes et une amélioration de la sécurité routière.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

#### **OBJECTIFS**

##### **2010:**

- 100 % des conducteurs automobiles professionnels du ministère formés pour les véhicules considérés (véhicules de service hors véhicules opérationnels)

##### **2012 :**

- 100 % des agents du ministère autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5 000 km/an formés

#### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - o Désignation d'un correspondant ministériel chargé de suivre cet objectif
  - o Former prioritairement 1-les conducteurs automobiles professionnels de l'administration centrale, 2-les conducteurs automobiles professionnels des services déconcentrés et des établissements publics, 3- les personnels autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5 000 km/an et subordonner en 2012 la délivrance de l'autorisation de conduite au suivi de la formation
  - o Réalisation en lien le Meeddat responsable de cette action au niveau interministériel et l'institut national de sécurité routière et de recherche (INSERR)
- en termes d'évolution des comportements :
  - o Sensibiliser les autorités et les personnels aux questions d'éco conduite et de sécurité routière et communication par des campagnes sur l'intranet ministériel

#### **INDICATEUR DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

##### **8a- Nombre d'agents formés par an**

## **RESPONSABLE MINISTERIEL**

Dispositif à définir par DRH et DGPN en lien avec le MEEDDAT (voir Fiche 13 : « Organisation du phasage de déploiement de la formation »)

Destinataire de l'information finale pour le calcul des indicateurs : DEPAFI

## **CINQUIEME PARTIE : RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ADMINISTRATION**

### **1-FORMATION DES PERSONNELS AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'ACHAT DURABLE (référence Circulaire « fiche n°18»)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant la formation des personnels au développement et à l'achat durables en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

Il s'agit de promouvoir chez l'ensemble des agents du ministère, hauts fonctionnaires, cadres et personnels, une culture partagée du développement durable, ainsi que de l'achat durable et socialement responsable.

Il faut également développer les compétences professionnelles des acheteurs publics en matière de développement durable et y former les prescripteurs et techniciens.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et territoriaux les cibles suivantes :

#### **OBJECTIFS**

##### **2009 :**

- généraliser la formation à l'achat public responsable pour tous les acteurs de la commande publique du ministère
- mener une action de sensibilisation de l'ensemble des agents

##### **2010 :**

- instaurer des actions de perfectionnement pour les acheteurs publics sur les segments d'achat inscrits dans le Plan national pour des achats publics durables et la circulaire du 3 décembre 2008
- prévoir dans toutes les formations à d'adaptation aux fonctions des cadres dirigeants et experts une session sur le développement durable et ses impacts sur leur métier ou fonction

#### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - Systématiser les formations au développement durable des personnels en formation continue
  - Instaurer des modules de formation au développement durable dans les écoles et instituts du ministère
  - Finaliser la formation des hauts fonctionnaires au développement durable en application du projet en cours
  - Systématiser les formations interministérielles au développement durable au niveau déconcentré



- en termes d'évolution des comportements :

- Sensibiliser l'ensemble des hauts fonctionnaires et des personnels à l'importance des formations au développement durable et à l'achat durable
- Intégrer l'expression des besoins de formation à l'évaluation des fonctionnaires

**INDICATEUR DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

**12a-Nombre de jours de formation/sensibilisation à l'achat public durable suivis par les agents sur les trois dernières années**

**RESPONSABLE MINISTERIEL**

DRH

Destinataire de l'information finale pour le calcul des indicateurs : DEPAFI

## **2-DEVELOPPEMENT DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE (référence Circulaire « fiche n°19 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant l'introduction de critères socialement responsables dans la commande publique en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

### **OBJECTIFS**

Il s'agit de promouvoir le développement par tous les acheteurs publics des achats socialement responsables par l'utilisation des clauses sociales du code des marchés publics permettant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et des personnes handicapées en appliquant les dispositions des articles 10, 14 et 15 de ce code et en ayant recours éventuellement aux articles 30, 50, et 53-1 concernant plus particulièrement l'insertion.

Il convient également de veiller aux exigences de l'achat éthique, respectueux du droit du travail et des conditions de travail, tant pour les fournisseurs situés sur le territoire national qu'à l'étranger, de façon à faire progresser les droits sociaux fondamentaux et l'achat équitable qui permet de rémunérer les petits producteurs des pays en développement.

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

#### **2012 :**

- atteindre dans les segments comportant au moins 50 % de main d'œuvre 10 % au moins des achats courants réalisés par des publics ou des organismes relevant de l'insertion par l'activité économique ou de structures employant une majorité de travailleurs handicapés

### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- en termes de méthode :
  - o Systématiser l'information auprès des acheteurs publics du ministère et les spécialistes rédigeant les cahiers des charges sur les clauses sociales, leur intérêt, leur mode opératoire (notamment diffusion des guides pratiques et juridiques de l'observatoire de l'achat public)
  - o Former les acheteurs publics à ce type de marché
  - o Prendre en compte les résultats dans les rapports annuels de performance
- en termes d'évolution des comportements :
  - o Communiquer sur les exemples de bonnes pratiques du ministère par l'intranet et les supports de diffusion

### **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE A ARRÊTER AU 31 12 2009**

**13a- Nombre de marchés notifiés intégrant une clause sociale au titre de l'article 14 du code des marchés publics/nombre total de marchés notifiés**

**13b- Montant des marchés notifiés intégrant une clause sociale au titre de l'article 14 du code des marchés publics / montant total des marchés notifiés**

**13c- Nombre de salariés en insertion du fait de l'activité économique du fait d'une clause d'insertion au titre de l'article 14 du code des marchés publics (indicateur à renseigner par le service public de l'emploi)**

**13d- Nombre de lots ou de marchés notifiés intégrant une clause de réservation au titre de l'article 15 du code des marchés publics / nombre total de marchés notifiés**

**13e- Montant des lots ou des marchés notifiés réservés au titre de l'article 15 du code des marchés publics / montant total des marchés notifiés**

**RESPONSABLE MINISTERIEL**

Lorsque les systèmes d'information permettent de calculer des données macro, la DEPAFI consolidera ces données.

Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas de calculer des données macro, chaque entité a la charge de mobiliser les informations dans son domaine de compétence propre (services centraux et territoriaux). La DEPAFI pourra mettre en forme les données servant au calcul des indicateurs.

### **3-MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ETAT EGALITE DES CHANCES, RECRUTEMENT, PARITE (référence Circulaire « fiche n°20 »)**

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a mis en œuvre des actions concernant la responsabilité sociale de l'Etat en application de la stratégie ministérielle de développement durable du 9 février 2007.

#### **OBJECTIFS**

Il s'agit de mettre en œuvre et de promouvoir les dispositions du code du travail relatives aux personnes en situation de handicap qui réaffirment le principe de non discrimination à l'emploi et encouragent l'accès à la fonction publique.

Il s'agit également de diversifier les recrutements au sein de la fonction publique en permettant l'accès à l'emploi public des jeunes sans qualification, notamment par les parcours d'accès aux carrières de la fonction publique, l'accès des jeunes issus de différents milieux socioprofessionnels, la suppression des limites d'âge pour l'accès au recrutement dans la fonction publique (ordonnance du 2 août 2005).

Le ministère s'engage à poursuivre ces actions et à veiller à leur systématisation dans l'optique de la circulaire du 3 décembre 2008 pour atteindre dans l'ensemble de ses services centraux et déconcentrés les cibles suivantes :

#### **MOYENS**

Les moyens mis en application pour y parvenir peuvent se combiner de la façon suivante :

- En termes d'organisation :
- Pour le handicap
  - Associer largement l'observatoire de la diversité et de la parité du ministère à ces actions
  - En faire le correspondant national du ministère pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions
  - Réaliser le bilan de la circulaire du Premier ministre du 23 novembre 2007 pour le recrutement des travailleurs handicapés qui prévoyait un plan pluriannuel 2008-2012 (le non respect des objectifs fixés par ce plan devrait se traduire par un gel de masse salariale (voir circulaire))
- Pour le recrutement :
  - Faire le bilan des actions mises en place pour les recrutements dans les services du ministère (police nationale...)
  - Assurer la parité dans les jurys de concours
- Pour la parité :
  - Renforcer la parité à tous les niveaux du ministère, ainsi que dans les fonctions d'encadrement et pour les poste des hauts fonctionnaires.
- en termes d'évolution des comportements :
  - Communiquer sur les résultats du ministère par l'intranet et les supports de diffusion (Cf. campagne 2008 sur le handicap au ministère)

## **INDICATEURS DE LA CIRCULAIRE**

Pas d'indicateur retenu au titre de la circulaire.

Pour le ministère, indicateurs à suivre :

- Nombre d'agents en situation de handicap dans les services / nombre total d'agents
- Bilan des mesures en la matière via l'observatoire de la diversité et de la parité du ministère.

## **RESPONSABLE MINISTERIEL**

La DRH établit le bilan social du ministère qui doit être transmis au MEEDDAT par le secrétaire général du ministère au plus tard le 30 Juin 2009. Le bilan social 2009 comportera des informations correspondant aux objectifs de cette fiche et aux indicateurs internes ci-dessus.

## Notes aux directeurs généraux, directeurs et chefs de service



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Affaire suivie par :  
Marie-Louise SIMONI  
HPDD

Paris, le 12 MAI 2009

Note

à

Messieurs les directeurs généraux,  
directeurs et chefs de service

**Objet :** Plan administration exemplaire.

**Ref. :** circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 (JO du 10 février 2009).

**P.J. :** Plan administration exemplaire du MIOMCT.

Vous trouverez ci-joint le Plan administration exemplaire (PAE) élaboré pour les services du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en application de la circulaire citée en référence, relative à « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ».

Le PAE a été adressé le 26 mars 2009 à la déléguée interministérielle au développement durable. Je vous invite à le décliner et assurer le suivi des actions qu'il comporte en vous référant aux indicateurs fixés pour les différentes actions par domaine.

Un dispositif financier (bonus/malus) accompagnera la mise en œuvre des PAE par les ministères à compter de 2010. Il tiendra compte des résultats obtenus selon les indicateurs figurant parmi ceux du PAE et notamment ceux relatifs aux secteurs d'activité suivants : papier, imprimantes, réalisation d'audits énergétiques, véhicules, consommation d'énergie. Ces indicateurs et leur mode calcul, ainsi que les modalités du mécanisme financier seront précisés par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire avant la fin du premier semestre. Le non respect des objectifs dans ces domaines se traduirait par des annulations de crédits dans les budgets de fonctionnement.

Je vous communiquerai prochainement le cadre général du rapport que vous adresserez annuellement pour rendre compte de la contribution de vos services au développement durable.

Le Préfet, secrétaire général

Henri-Michel COMET



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Affaire suivie par :  
Marie-Louise SIMONI  
HFDD

Paris, le 12 MAI 2009

Note

à

Mesdames et Messieurs les préfets  
de région et de département

**Objet :** Plan administration exemplaire.

**Ref. :** circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 (JO du 10 février 2009).

**P.J. :** Plan administration exemplaire du MIOMCT.

Vous trouverez ci-joint le Plan administration exemplaire (PAE) élaboré pour les services du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en application de la circulaire citée en référence, relative à « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ».

Le PAE a été adressé le 26 mars 2009 à la déléguée interministérielle au développement durable. Je vous invite à le décliner et assurer le suivi des actions qu'il comporte en vous référant aux indicateurs fixés pour les différentes actions par domaine.

Un dispositif financier (bonus/malus) accompagnera la mise en œuvre des PAE par les ministères à compter de 2010. Il tiendra compte des résultats obtenus selon les indicateurs figurant parmi ceux du PAE et notamment ceux relatifs aux secteurs d'activité suivants : papier, imprimantes, réalisation d'audits énergétiques, véhicules, consommation d'énergie. Ces indicateurs et leur mode calcul, ainsi que les modalités du mécanisme financier seront précisés par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire avant la fin du premier semestre. Le non respect des objectifs dans ces domaines se traduirait par des annulations de crédits dans les budgets de fonctionnement.

Je vous communiquerai prochainement le cadre général du rapport que vous adresserez annuellement pour rendre compte de la contribution de vos services au développement durable.

Le Préfet, secrétaire général

Henri-Michel COMET



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Paris, le 14 OCT. 2009

*Secrétariat général*

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA  
PERFORMANCE, ET DES AFFAIRES  
FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES  
D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Tél : 01 56 77 92 71

09 - 689

Mesdames et Messieurs les préfets de zone,  
de région et de département,  
Messieurs les préfets délégués,  
Secrétaires généraux pour l'administration de la police,

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux,  
directeurs et chefs de service

Objet : Développement durable - Plan Administration Exemplaire et dispositif d'incitation financière

Réf : -Circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics

- Mes notes du 12 mai 2009

P.J : 5

La circulaire du 3 décembre 2008, citée en référence, fixe des objectifs et des indicateurs de suivi en matière d'achat public durable.

En application de cette instruction, le ministère a élaboré un « Plan Administration Exemplaire » qui vous a été transmis par notes du 12 mai dernier (ci-jointes).

Un dispositif d'incitation financière, inscrit dans le projet de loi de finances pour 2010, accompagne la mise en œuvre des PAE ministériels.

Un fonds annuel de 100 M€ a été instauré. Ce fonds est alimenté par un prélèvement dans les budgets des ministères proportionnel aux dépenses d'achats courants de chacun d'eux (base : dépenses en achats courants de 2008). Ce prélèvement sera réalisé sous forme d'un gel de crédits à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Pour le MIOMCT, la cotisation prévisionnelle<sup>1</sup> au fonds, au titre de 2010, est de 18,81 M€ (cf. répartition par programme en annexe 1).

<sup>1</sup> Le montant et la répartition par programme de la contribution du ministère n'ont pas encore été confirmés par Bercy. Ces éléments seront communiqués dès que possible aux destinataires de la présente note.



Les ministères doivent communiquer, au plus tard le 31 mai 2010, les données relatives aux indicateurs prévus par le dispositif pour l'année 2009. La fourniture des données déterminera le nombre d'indicateurs satisfaits par chacun des ministères et, partant, leur performance environnementale. Au plus tard le 30 juin 2010, les crédits mis en réserve seront dégelés et restitués aux ministères au vu de cette performance.

La moitié de sa cotisation revient au ministère qui a rempli ses obligations (6 indicateurs satisfaits sur 8). Le cas échéant, cette part est reportée à l'année suivante si le ministère présente et réalise un dossier attestant les efforts de mise en œuvre en matière de développement durable.

L'autre moitié est répartie entre les ministères ayant satisfait leurs obligations, selon une formule qui privilégie la meilleure performance (en nombre d'indicateurs satisfaits). Autrement dit, un ministère classé parmi les plus performants, est assuré de récupérer un montant supérieur ou égal à sa cotisation (bonus). A l'inverse, un ministère qui a rempli ses obligations minimales n'est pas assuré du retour de la totalité de sa mise de fonds.

La gestion 2010 est impactée par ce mécanisme:

- par la non disponibilité pendant le premier semestre 2010 des crédits gelés à ce titre, en AE et en CP, (en plus du gel de précaution habituel),
- par l'incertitude quant au montant qui pourra être mobilisé en fonction de la performance environnementale ministérielle.

La DEPAFI est chargée de la centralisation et de l'exploitation des données relatives à la performance environnementale du ministère. Elle effectuera, en relation avec les responsables de programmes, un contrôle périodique de cette performance afin de garantir, collectivement, la restitution de la contribution ministérielle dès la fin du mois de juin 2010.

L'annexe 2 ci-jointe fait le point des indicateurs que la DEPAFI sera chargée de suivre pour l'année budgétaire 2010 (indicateurs fondés sur les données d'exécution de 2009). Certains n'appellent aucune action particulière de la part des responsables de programmes, d'autres au contraire nécessitent une implication forte du ministère :

1. Indicateurs ne nécessitant pour 2010 aucune action particulière:

- indicateurs d'ores et déjà satisfaits par le ministère (transmission du PAE au MEEDDM, production du bilan social),
- indicateurs constituant une simple photographie de la consommation 2009 sur certains segments d'achat par agent du ministère (nombre de ramettes de papier par agent, nombre de copieurs ou d'imprimantes par agent, dépenses par agent d'énergie et de fluides imputées sur certains comptes PCE). A noter que pour les années ultérieures les données résultant de ces indicateurs seront soumis à des objectifs de plus en plus contraignants (cf annexe 1).

2. Indicateurs nécessitant une implication forte du ministère pour garantir un retour de sa contribution dès juin 2010:

- taux de lancement des audits énergétiques des bâtiments patrimoniaux d'administration centrale (40% minimum),
- mise en service ou commande d'un outil expert de suivi des fluides (énergie, chauffage, eau) pour l'ensemble du périmètre ministériel,

- taux de voitures particulières acquises ou louées dépassant la norme de 130 g de CO<sub>2</sub>/km (20% maximum).

S'agissant de l'indicateur relatif aux achats et/ou locations de voitures particulières, je vous invite à demander à vos services de recourir, dans le catalogue de l'UGAP, avec lequel le ministère est lié par une convention de partenariat très avantageuse, aux véhicules respectant la norme gouvernementale de 130 g de CO<sub>2</sub>/km.


La DEPAFI / sous direction des programmes d'administration générale et le haut fonctionnaire de développement durable sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles.

\*  
\* \*

S'agissant des Plans Administration Exemplaire, comme annoncé dans mes notes du 12 mai citées en référence, je vous demande de me communiquer<sup>2</sup>, avant le 1er février 2010, un compte rendu de votre action. Ce compte rendu, accompagné de votre PAE, comprendra le tableau ci-joint dûment renseigné pour les parties intégrées dans votre plan d'action et tout autre élément que vous estimerez utile.

*Merci.*

Le Préfet, secrétaire général

  
Henri-Michel COMET

<sup>2</sup> Avec copie par courriel à Marie-Louise SIMONI, HFDD

**TABLEAUX DE SUIVI DU PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE POUR LES SERVICES  
CENTRAUX ET TERRITORIAUX**

**PAE - situation au 2<sup>e</sup> semestre 2009  
1- POLITIQUE DES ACHATS DE L'ETAT**

<b>Domaine</b>	<b>objectifs du PAE</b>	<b>situation actuelle par rapport aux objectifs</b>	<b>mesures prises pour atteindre les objectifs</b>	<b>observations</b>
<b>papier</b>	<p><b><u>2010</u></b> utilisation exclusive de papier écoresponsable</p> <p><b><u>2012</u></b> réduction de 50% de la consommation de papier des administrations de l'Etat</p>			
<b>matériel bureautique</b>	<p><b><u>2008</u></b> obligation de performances de consommation énergétique au moins égales à celles du référentiel Energie star pour tous les marchés</p> <p><b><u>2010</u></b> 60% des nouveaux matériels achetés devront avoir soit des performances équivalentes à celles du référentiel TCO et comporter un % minimal de matériaux recyclés, soit des performances équivalentes à celles de l'écolabel européen (ordinateurs et ordinateurs portables).</p>			
<b>solutions d'impression</b>	<b><u>2010</u></b>			

	<p>a) suppression des imprimantes à jet d'encre</p> <p>b) non remplacement de 80% des imprimantes individuelles</p> <p>c) développement des copieurs multifonctions</p> <p>d) 100% des cartouches laser devront avoir des caractéristiques équivalentes à celles de l'écolabel français (NF environnement)</p> <p>e) 100% cartouches d'impression usagées devront être reprises par les prestataires ou par des structures d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou employant une majorité de personnes handicapées</p>			
<b>Domaine</b>	<b>objectifs du PAE</b>	<b>situation actuelle par rapport aux objectifs</b>	<b>mesures prises pour atteindre les objectifs</b>	<b>observations</b>
<b>fournitures de bureau</b>	<b><u>2010</u></b>			
	réduction de 10% de la consommation de fournitures			
	<b><u>2012</u></b>			
	<p>a) 100% des produits achetés devront avoir des caractéristiques équivalentes à celle des écolabels existants pour ce type de fournitures</p> <p>b) suppression des substances toxiques pour les produits non couverts par un écolabel</p> <p>c) 100% des produits achetés devront provenir de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international pour les produits en bois (PEFC, FSC...)</p>			
<b>mobilier</b>	<b><u>2010</u></b>			
	atteindre 100% des produits achetés provenant de sources de bois légales ou disposant d'un label de gestion durable des forêts issu d'un système de certification reconnu au niveau international pour le mobilier en bois (PEFC,FSC..)			

	<b>2012</b> atteindre 50% du montant des marchés réalisés pour le mobilier autre que le mobilier en bois ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français (NF environnement) ou ayant fait l'objet d'une écoconception (allègement des structures, utilisation de matériaux recyclés, diminution de l'énergie de production, durée de vie et facilité, en fin de vie, de démantèlement et de recyclage)			
Domaine	<u>objectifs du PAE</u>	situation actuelle par rapport aux objectifs	mesures prises pour atteindre les objectifs	observations
<b>bois et produits dérivés</b>	<b>2010</b> n'acheter que du bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable			
	<b>2012</b> atteindre 50% du montant des marchés de vêtements réalisés satisfaisant deux parmi les trois exigences suivantes : - environnementales - sociales - de traçabilité			
<b>alimentation</b>	<b>2010</b> atteindre 15% de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration des administrations de l'Etat et des établissements publics sous tutelle			
	<b>2012</b> atteindre 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans les services de restauration des administrations de l'Etat et des établissements publics sous tutelle			
	a) atteindre un taux de 100% d'achats (produits et prestations d'entretien), d'amendements et supports de culture ayant soit des caractéristiques au moins			

	<p>équivalentes à celles de l'écolabel européen, soit issus de filières de valorisation de déchets organiques</p> <p>b) atteindre un taux de 50% de produits issus de filières de valorisation de déchets animaux dans les achats d'engrais (produits et prestations d'entretien)</p> <p>c) atteindre un taux de 50% de matériel électrique dans les achats (produits et prestations d'entretien) de matériels utilisant de l'énergie</p> <p>d) atteindre un taux de 100% d'achats de composteurs ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel français (NF environnement)</p> <p>e) atteindre un taux de 50% de marchés de prestations d'entretien des espaces verts comportant une clause d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou confiées à des structures employant une majorité de personnes handicapées</p>			
--	---	--	--	--

**PAE - situation au 2<sup>e</sup> semestre 2009**  
**2- La gestion énergétique économe des bâtiments**

Domaine	objectifs du PAE	situation actuelle par rapport aux objectifs	mesures prises pour atteindre les objectifs	observations
énergie et eau	<u>2010</u>			
	réduire dans les bâtiments publics : - les émissions de gaz carbonique (CO <sub>2</sub> ) de 20% - les consommations d'énergie de 10% - les consommations d'eau de 20%			
éclairage	<u>2009</u>			
	réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage artificiel			
bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre	<u>2008</u>			
	établissement d'un bilan des consommations énergétiques et des émissions de GES des administrations centrales (AC)			
	établissement d'un bilan des consommations énergétiques et des émissions de GES des sites les plus significatifs occupés par les services déconcentrés et les EPA			
	<u>2010</u>  - établissement d'audits énergétiques de tous les bâtiments de l'Etat - établissement et mise en œuvre de plans d'action			

**PAE - situation au 2<sup>e</sup> semestre 2009**  
**3- Nettoyage des locaux et gestion des déchets**

Domaine	objectifs du PAE	situation actuelle par rapport aux objectifs	mesures prises pour atteindre les objectifs	observations
<b>nettoyage des locaux</b>	<u><b>2012</b></u>			
	a) atteindre 80% de produits écolabellisés ou ayant des caractéristiques au moins équivalentes à celles de l'écolabel européen dans les catégories de produits couverts par cet écolabel (nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires)			
<b>gestion des déchets</b>	<u><b>2010</b></u>			
	atteindre un taux de recyclage des papiers blancs de 60%			
	<u><b>2012</b></u> a) mettre en place dans chaque administration un dispositif de collecte sélective et un dispositif de valorisation ou de recyclage pour les papiers blancs, les emballages, les équipements électriques et électroniques et les piles			



**PAE - situation au 2<sup>e</sup> semestre 2009**  
**4 - Déplacements et véhicules**

Domaine	objectifs du PAE	situation actuelle par rapport aux objectifs	mesures prises pour atteindre les objectifs	observations
<b>voitures particulières</b>	<p><b><u>2009</u></b></p> <p>intégrer à la politique de commande (achat ou location) de véhicules particuliers par l'Etat et ses établissements publics, les coûts d'exploitation des véhicules liés à la consommation d'énergie, aux émissions de CO<sup>2</sup> et aux émissions de polluants selon l</p> <p><b><u>2012</u></b></p> <p>la moyenne des émissions spécifiques des voitures particulières utilisées (acquises ou louées) par l'Etat et ses établissements publics ne devra pas dépasser 130g/CO<sup>2</sup>/km (hors véhicules opérationnels).</p>			
<b>formation et sensibilisation à l'éco conduite</b>	<p><b><u>2010</u></b></p> <p>100% des conducteurs automobiles professionnels de l'Etat devront être formés</p> <p><b><u>2012</u></b></p> <p>100% des agents de l'Etat autorisés à conduire un véhicule administratif et effectuant plus de 5 000 km/an devront être formés.</p>			
<b>déplacements</b>	<p><b><u>2008</u></b></p> <p>réduire les émissions de GES liées aux déplacements des agents de l'Etat de 3% par an afin de diviser par quatre les émissions d'ici 2050</p>			

**PAE - situation au 2è semestre 2009**  
**5- Responsabilité sociale de l'Etat**

Domaine	objectifs du PAE	situation actuelle par rapport aux objectifs	mesures prises pour atteindre les objectifs	observations
<b>formation à la culture de développement durable et à l'achat public durable</b>	<b>Formation initiale :</b>			
	<b>2010</b>			
	inscrire dans les formations initiales des écoles formant des agents de l'Etat des modules obligatoires "développement durable"			
	<b>Formation continue :</b>			
	<b>2009</b>			
	- généraliser une formation à l'achat public durable (écoresponsable et socioresponsable) à tous les acteurs de la commande publique (techniciens, acheteurs, juristes) - toutes les administrations			
	<b>2010</b>			
	- permettre à tous les intéressés de suivre des actions de perfectionnement sur les segments d'achats inscrits dans le Plan national d'action pour des achats publics durables - prévoir dans toutes les formations d'adapta			
<b>achats socialement</b>	<b>2012</b>			

<b>responsables</b>	atteindre, dans les segments comportant au moins 50% de main-d'œuvre, 10% au moins du montant des achats courants de l'Etat réalisés par des publics ou organismes relevant de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, associations int			
<b>responsabilité sociale de l'Etat</b>	<u>2009</u> respecter la réglementation en vigueur sur: - l'emploi des travailleurs handicapés - la diversification des recrutements au sein de la fonction publique			